



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE



FEUILLE DE ROUTE

MINISTÈRES

2023





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE



FEUILLE DE ROUTE

MINISTÈRES

2023











Table des matières

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	2
INTRODUCTION	3
1. MINISTÈRE D'ETAT, MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE L'INTÉGRATION AFRICAINE ET DE LA DIASPORA	5
2. MINISTÈRE D'ETAT, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE	9
3. MINISTÈRE D'ETAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL	13
4. MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	23
5. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ	27
6. MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT	31
7. MINISTRE DES MINES, DU PÉTROLE ET DE L'ÉNERGIE	37
8. MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	41
9. MINISTÈRE DES TRANSPORTS	47
10. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	53
11. MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME	59
12. MINISTÈRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT	63
13. MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS	69
14. MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER	75
15. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION	83
16. MINISTÈRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DES PME	87

17.	MINISTÈRE DE LA RÉCONCILIATION ET DE LA COHÉSION NATIONALE	93
18.	MINISTÈRE DES SPORTS	97
19.	MINISTÈRE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	101
20.	MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE	111
21.	MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE CIVIQUE	115
22.	MINISTÈRE DU TOURISME	119
23.	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	123
24.	MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE	129
25.	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITÉ	137
26.	MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	143
27.	MINISTÈRE DE SOLIDARITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	147
28.	MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	153
29.	MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT	159
30.	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE	165
31.	MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE	171
32.	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	177

Sigles et Abréviations

APE	Accord de Partenariat Économique
AILCT	Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme
AFOR	Agence Foncière Rurale
CESDRS	Conservation des eaux et des sols défenses et restauration sols
CNA	Comptes Nationaux Annuels
CRM	Centre de Réinsertion des Mineurs
DGDDL	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
EMPT	Ecole Militaire Préparatoire Technique de Bingerville
FACI	Forces Armées de Côte d'Ivoire
HVI	High Volume Instrument
INFJ	Institut National de Formation Judiciaire
INS	Institut National de la Statistique
TPI	Tribunaux de Première Instance
ONPC	Office National de la Protection Civile
PSI	Plan Stratégique de l'Intégration
PHS	Prison de Haute Sécurité
PAPT	Programme d'Appui à la Planification Territoriale
PPDZR	Programme pilote de développement des zones rurales
PA-PSGouv	Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
PRO2M	Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîcher en Côte d'Ivoire
PAMOFOR	Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière
PHAS	Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest
FADCI	Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire
2 PAI Bélier	Projet de Pôle Agro-industriel de la région du Bélier
PTDAE	Projet de Transport, de Distribution et d'Accès à l'Electricité
PRONER	Programme National d'Electrification Rurale
PRODERCI	Projet de Développement et de Réhabilitation du Réseau électrique en Côte d'Ivoire
PAEPER	Projet d'Accès à l'Electricité et de Production d'Electricité Renouvelable
RNPP	registre national des personnes physiques
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SIGRHAT	Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines de l'Administration du Territoire
SYGIDAN-CTI	Système de Gestion Intégrée des Données et Archivages Numériques des Collectivités Territoriales

Introduction

Le Gouvernement s'est réuni en séminaire à Yamoussoukro, les 12 et 13 novembre 2022, pour faire le point de la mise en œuvre de l'action gouvernementale en 2022 et arrêter les grands objectifs de l'année 2023.

Au-delà de l'exercice classique d'auto-évaluation et de programmation, l'objectif de ce séminaire était de disposer du plan de travail gouvernemental de l'année 2023, dès le mois de décembre 2022, afin de garantir sa mise en œuvre dès le mois de janvier 2023.

La présente feuille de route répond donc à l'ambition d'accélérer la préparation des projets, d'améliorer les taux de décaissement et de garantir la mise en œuvre des projets structurants. Elle répond également à l'exigence d'établir une référence pour une évaluation d'actions convenues, financées et jugées prioritaires, au titre de l'année 2023, pour l'atteinte des objectifs du PND 2021-2025.

Le présent document qui récapitule l'ensemble des réformes et activités prioritaires budgétisées de l'année 2023, est élaboré en tenant compte de certains critères spécifiques. Ainsi, les objectifs clés dans chaque domaine y sont clairement définis, avec des indicateurs objectivement vérifiables et une spatialisation des réalisations par Districts, Régions, Départements et Sous-Préfectures. Toutes les actions identifiées sont en cohérence avec les six (06) piliers du Plan National de Développement.

Seules les activités financées ont été retenues, afin d'axer les efforts sur leur mise en œuvre. La simplification de l'énumération des objectifs vise à faciliter la compréhension des grands objectifs gouvernementaux et surtout l'évaluation. Celle-ci sera faite sur une base binaire, à savoir l'action est réalisée ou elle ne l'est pas.

Dans ce sens, des aménagements ont été apportés pour renforcer davantage le suivi-évaluation de l'action gouvernementale. À cet effet, les membres du Gouvernement sont appelés à rendre compte trimestriellement des acquis ainsi que les défis à intégrer pour améliorer davantage les objectifs recherchés.

Ainsi, au cours de l'année 2023, le Gouvernement maintiendra le principe de (i) **dire ce qui doit être fait**, (ii) **faire ce qui est dit et** (iii) **diffuser ce qui est fait**. Ce triptyque, caractéristique de la gouvernance moderne et de la transparence, constitue au-delà d'un leitmotiv, des éléments fondamentaux qui vont guider l'action du Gouvernement au cours des prochaines années à venir.



**1. MINISTÈRE D'ÉTAT,
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DE L'INTÉGRATION AFRICAINE
ET DE LA DIASPORA**



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère d'État

Le Ministère d'État, Ministère de la défense a pour principale mission d'élaborer, de mettre en œuvre et de faire le suivi de la politique du gouvernement en matière de Défense. De manière spécifique, il a la responsabilité de défendre l'intégrité du territoire, de sécuriser les populations et les biens et de restructurer les forces de défense, en vue d'en faire une armée moderne et républicaine.

II. Réformes majeures pour 2023

Trois (03) réformes seront mises en œuvre au cours de l'année 2023. Elles portent sur l'amélioration du cadre de vie et de travail des diplomates, le renforcement des instruments de coopération internationale et le renforcement et la valorisation des compétences des diplomates pour parvenir au développement.

1. Amélioration du cadre de vie et de travail des diplomates

La réforme porte sur la prise d'un décret d'application de la Loi sur le statut du corps diplomatique.

2. Renforcement des instruments de coopération internationale

Les activités menées permettront d'obtenir les résultats suivants :

- le Plan Stratégique de l'Intégration (PSI) sera élaboré et l'arrêté pour son adoption sera disponible au 2^e trimestre 2023 ;
- un arrêté sera disponible au 2^e trimestre 2023, définissant le cadre de gouvernance de la mise en œuvre des APE (Accord de Partenariat Économique) ;
- un arrêté sera adopté au 1^{er} trimestre 2023, portant réforme des instruments de coopération de 2011 à 2020 ;
- la politique nationale d'intégration et de promotion des ivoiriens dans les Organisations Internationales sera élaborée. Cette réforme est évaluée à **58 millions de FCFA**.

3. Renforcement et valorisation des compétences des diplomates

Au 3^e trimestre 2023, la charte diplomatique sur la promotion du « Diplomate nouveau » sera actualisée et disponible.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

4. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets à finaliser en 2023

- Cinq (05) projets totalement financés sur le budget de l'État seront finalisés en 2023 ;
- la clôture (coté rails) du bloc ministériel sera réhabilitée pour un coût de **18.220.897 FCFA** ;
- le centre de conférence du Ministère d'Etat sera partiellement réhabilité pour un coût de **121.900.000 FCFA** (les installations électriques) ;
- la résidence de l'Ambassadeur à Madrid, évaluée à **400 millions de FCFA**, sera réhabilitée ;
- la Chancellerie et la Résidence à Copenhague seront entièrement réhabilités pour un coût de **400 millions de FCFA** ;
- la résidence à Ottawa, dont le taux d'exécution actuel est de 46,39% à fin 2022, sera entièrement réhabilitée à fin 2023, pour un coût de **346 760 233 F CFA**.

2. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

Quatre (04) projets financés entièrement sur le budget de l'État se poursuivront au-delà de l'année 2023 :

- la Chancellerie à Bruxelles sera partiellement réhabilitée pour un coût de **250 millions de FCFA** ;
- la construction de la Chancellerie et de la résidence à Dakar, dont le taux d'exécution actuel est de 10%, sera à 30% de réalisation à fin 2023, pour un coût de **773 622 811 FCFA** ;
- le projet de numérisation des documents du Ministère (Système de Gestion Électronique) sera exécuté à 50 % (contre 30 % actuellement) pour un coût de **350.000.000 FCFA** ;
- trois (03) ambassades sur un objectif de 05 seront connectées au département central dans le cadre du projet pilote d'interconnexion des Ambassades de Côte d'Ivoire. Le taux d'exécution atteindra 6% à fin décembre 2023. Le budget au titre de cette activité est de **200 millions de FCFA**.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

3. Projets à lancer en 2023

Cinq (05) projets financés entièrement sur le budget de l'État seront lancés en 2023 :

- la Chancellerie à Monrovia sera réhabilitée à 30% à fin décembre 2023 pour un coût de 200 millions de F CFA. Le projet prendra fin en 2025 et est évalué à 800 millions de FCFA ;
- la Chancellerie à Libreville sera partiellement réhabilitée pour un coût de 147 339 800 F CFA ;
- la Chancellerie à Accra sera partiellement construite pour un coût de 2 055 760 000 F CFA (gros œuvres) ;
- la Résidence à Washington sera partiellement réhabilitée pour un coût de 100 millions de CFA (systèmes de climatisation et de chauffage) ;
- la Résidence à New York sera réhabilitée partiellement pour un coût de 582 793 000 FCFA ●



2. | MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère d'État

Le Ministère d'État, Ministère de la Défense a pour principale mission d'élaborer, de mettre en œuvre et de faire le suivi de la politique du gouvernement en matière de Défense. De manière spécifique, il a la responsabilité de défendre l'intégrité du territoire, de sécuriser les populations et les biens et de restructurer les forces de défense, en vue d'en faire une armée moderne et républicaine.

II. Réformes majeures en 2023

Une réforme sera mise en œuvre au cours de l'année 2023. Elle vise à renforcer le cadre institutionnel et réglementaire du Ministère d'État, Ministère de la Défense.

A cet effet, 03 activités majeures seront mises en œuvre :

- le projet de loi de programmation militaire 2021-2025 sera élaboré et soumis au Gouvernement, avant la fin du premier trimestre 2023. Il sera adopté avant fin juin par le Gouvernement ;
- un décret sera pris relativement au cadre d'organisation des FACI (Forces Armées de Côte d'Ivoire) ainsi que des unités des Armées ;
- le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social en vue de maintenir son climat social apaisé. A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets à finaliser en 2023

Trois (03) projets financés sur les ressources propres de l'État, seront achevés au cours de l'année 2023 :

- dans le cadre du projet de sécurisation des personnes et des biens :
 - 03 écoles militaires bénéficieront de matériels scolaires et de mobiliers ;
 - 4000 recrues et 03 écoles bénéficieront d'effets HCCA ;
 - les travaux d'aménagement du Cabinet du Ministère seront réalisés à 100%.

Le coût pour la réalisation de ce projet est de 11 384 955 568 FCFA.

- le projet d'équipement de l'administration centrale de la Défense permettra :
- l'acquisition de 1000 matériels informatiques, 100 véhicules de liaison, 6 motos au profit de la DGRSD, 20 véhicules de transport de troupes ;



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- la mise en service de l'unité d'immatriculation.

Le projet s'exécute à Abidjan et est évalué à **3 901 000 000 FCFA**.

- un bâtiment sera acheté pour le Centre National de Coordination du Mécanisme de Réponse à l'alerte pour un coût de **316 779 680 FCFA**.
- un (01) plot pétrolier sera construit à Korhogo, 02 camions-citernes et des équipements militaires seront acquis pour rendre fonctionnel le plot de Korhogo en 2023. Le coût est de **744 965 130 FCFA**. Le projet se poursuit au-delà de 2023 à Abidjan et à San-Pedro.

2. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

Onze (11) projets devront se poursuivre au-delà de l'année 2023 :

- la construction du siège du Ministère en charge de la Défense sera exécutée à 60 % à fin décembre 2023. Le projet est évalué à 880 millions de FCFA ;
- l'Ecole Militaire Préparatoire Technique de Bingerville (EMPT) sera rénovée partiellement pour un coût de **474 215 582 FCFA**. Cette dotation sera exécutée à 100% (de la dotation budgétaire) ;
- les travaux de construction et d'extension de Centres de Secours GSPM seront exécutés partiellement à fin décembre 2023. Le coût est de 5 **386 373 192 FCFA** et concerne les villes d'Abidjan et Korhogo ;
- les travaux de construction des Unités des Forces Spéciales seront exécutés à 100% (de la dotation budgétaire). Ils sont évalués à **1 milliard de francs CFA** ;
- les travaux de construction des Unités des Forces Terrestres seront à 100 % de taux d'exécution (de la dotation budgétaire). Ils sont évalués à 4 **217 321 980 FCFA**. Ce projet s'exécute à Abidjan, Daloa, San-Pedro, Korhogo, Bouaké, Yamoussoukro ;
- les travaux de construction et de réhabilitation des Unités des Forces Aériennes seront à 100 % de taux de réalisation (de la dotation budgétaire). Ils sont chiffrés à **331 044 432 FCFA**. Le projet s'exécute à Abidjan et Bouaké ;
- les travaux de construction de la base aérienne de Daloa, évalués à 4 **196 500 000 FCFA**, seront exécutés à 100% à fin décembre 2023 (de la dotation budgétaire) ;
- les travaux de construction des Unités de la Marine Nationale, chiffrés à **1 194 086 795 FCFA**, seront à 100% de taux d'exécution à fin décembre 2023 (de la dotation budgétaire). Ce projet s'exécute à Abidjan, Bouaké et San-Pedro ;
- les travaux de construction de l'Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme (AILCT), évalués à **100 000 000 FCFA**, seront à 100% à fin décembre 2023 (de la dotation budgétaire). Ce projet s'exécute dans la ville de Jacqueville ;



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- les travaux de construction et de réhabilitation des Unités de la Gendarmerie Nationale, évalués à **6 197 757 641 FCFA**, seront à 33 % de taux de réalisation.

3. Projets à lancer en 2023

En 2023, il sera procédé au lancement des travaux de construction et d'équipement de 04 hôpitaux (Abidjan, Daloa, Bouaké, Korhogo) militaires pour un coût de à **2 975 000 000 FCFA**. Le début des travaux est prévu pour le premier trimestre de l'année 2023 pour une durée de 24 mois. A fin décembre 2023, le projet sera exécuté à 40 % ●



3. | **MINISTÈRE D'ÉTAT,
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL**



I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Agriculture, de Développement rural, de Promotion de la Riziculture, d'Agro-Industrie et de Recherche Agronomique Appliquée. Dans ce cadre, il vise une agriculture performante et compétitive, rentable pour les producteurs, avec des acteurs organisés en filières maîtrisant l'ensemble de la chaîne des valeurs et une agriculture soucieuse de la préservation de l'environnement.

II. Réformes majeures pour 2023

Les principales réformes au cours de l'année 2023 portent sur la réforme des filières hévéa et palmier à huile, l'élaboration des stratégies nationales de gestion des aménagements hydroagricoles et de mécanisation agricole et la prise de textes d'application de la loi relative au domaine foncier rural.

1. Poursuite de la réforme des filières hévéa et palmier à huile

La réforme des filières hévéa et palmier à huile vise à instaurer un cadre réglementaire d'implantation des nouvelles usines, d'encadrer la commercialisation et de créer un mécanisme de fixation des prix.

Les activités qui seront réalisées en mars 2023, sont les suivantes :

- un décret sera pris, en vue de définir les règles d'implantation et d'extension des unités de transformation de palmier à huile et hévéa ;
- un arrêté sera pris en vue de présenter les nouveaux barèmes de fixation des prix dans les filières hévéa et palmier à huile ;
- deux décrets seront pris en vue de mieux connaître les opérateurs exerçant dans l'encadrement et la commercialisation de l'hévéa et le palmier à huile.

Le coût de la présente réforme est de 73 millions de FCFA.

2. Elaboration des stratégies nationales de gestion des aménagements hydroagricoles et de mécanisation agricole

La stratégie nationale de gestion des aménagements hydroagricoles et de mécanisation agricole sera disponible au 4^e trimestre 2023. Le Coût de la réforme est de 150 millions Francs CFA.

3. Prise de textes d'application de la loi relative au domaine foncier rural

Sept (07) textes devront être pris pour la mise en œuvre de la présente réforme :



- le décret relatif à la procédure d'immatriculation des terres rurales sera disponible en février 2023 ;
- le décret modifiant l'article 1 du décret n°2014-28 du 22 Janvier 2014 portant déclaration d'utilité publique des abords de l'autoroute Abidjan-Yamoussoukro sera disponible en février 2023 ;
- le décret relatif aux conditions et modalités de contractualisation des terres du domaine foncier rural y compris celles dépourvues de certificats fonciers sera disponible en mars 2023 ;
- le décret concernant la procédure de constatation des terres sans maîtres du domaine foncier rural sera disponible en mars 2023 ;
- le décret relatif aux modalités d'inscription sur la liste d'agrément des Opérateurs Techniques pouvant effectuer les opérations de délimitation des territoires des villages et des biens fonciers du Domaine Rural, sera disponible en avril 2023 ;
- le décret relatif aux modalités de réalisation et de présentation des cartes des territoires de villages et des plans des biens fonciers du domaine foncier rural, sera disponible en avril 2023 ;
- le décret concernant le renouvellement des membres du Conseil de Surveillance de l'Agence Foncière Rurale (AFOR) sera disponible en février 2023.

Le coût total de cette réforme est de 80 millions de FCFA.

4. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

Face aux nouveaux défis auxquels doit faire face le secteur agricole, notamment les chocs et les crises de diverses natures, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural tenant compte des objectifs du Gouvernement, a adopté une approche visant à améliorer la productivité agricole au niveau de la production vivrière. Il s'agit d'une approche totalement intégrée prenant en compte, la production semencière, la formation des acteurs, la production de masse et la mise en marché des produits agricoles. Cette approche permettra de répondre aux besoins spécifiques des différents acteurs de la chaîne de valeurs agricoles. Elle permettra également de satisfaire à l'exigence de souveraineté alimentaire qui constitue une priorité du Gouvernement.

D'une part, la production de semences sera promue au niveau national afin de disposer de semences adaptées, à nos conditions agro-climatiques et financièrement accessibles. A ce niveau, plusieurs activités entamées en 2023, se poursuivront en 2024, pour booster les productions au niveau du soja et du maïs, en



vue de couvrir les besoins de l'alimentation humaine et de satisfaire les besoins de production animale.

D'autre part, en ce qui concerne la mécanisation agricole, il est prévu de faciliter l'installation d'opérateurs privés pour le montage et l'assemblage des équipements sur place. Cela contribuera à disposer de machines à moindre coût et du matériel adapté à nos conditions de cultures.

Enfin, en termes de formation, un mémorandum d'entente est en instance de signature avec un Groupe privé, pour le renforcement du dispositif de formation professionnelle en agriculture et pour la mise en place de centre d'agrégations et de service au profit des agriculteurs.

1. Projets à finaliser en 2023

En matière de production semencière :

- un opérateur privé (sans financement Etat) sera installé à Touba pour la production de 140 tonnes de soja en 2023 sur une superficie de 70 ha ;
- un opérateur privé (sans financement Etat) sera installé à Odienné pour la production de semences maraichères et céréalières à Odienné en 2023 et pour une production pérenne à partir de 2024 ;
- l'usine de MAISADOUR sera installée en 2023 pour la production à grande échelle de variétés de semences améliorées de maïs. Pour rappel, cette entreprise a déjà mis en place 4 variétés de semences améliorées de maïs en Côte d'Ivoire ;
- 600 tonnes de semences de riz seront produites par un opérateur privé déjà installé à Dimbokro en 2023 avec un objectif de 1 500 tonnes à partir de 2024 ;
- 7 centres de conditionnement de semences seront construits, équipés et opérationnels dans les localités de Yamoussoukro, Man, Odienné, Korhogo, Bondoukou, Agboville, Gagnoa et 4 laboratoires d'analyses seront construits et équipés dans les localités de Yamoussoukro, Man, Korhogo et Bondoukou dans le cadre du Projet de Production et de Traitement de Semences Certifiées de Riz en Côte d'Ivoire, évalué en 2023 à 2,1 milliards de FCFA dont 600 millions sur le budget et 1,5 milliards financé par la BID. Ces activités seront achevées au premier semestre 2023 ;
- 500 000 vivo plants de banane plantain seront produits par plusieurs privés déjà installés en 2023 contre 244 000 produits en 2022.

Toute cette production semencière sera appuyée par le Centre National de Recherche Agronomique, une structure sous tutelle du MEMINADER. Dans ce cadre, des ressources sont en cours de mobilisation pour permettre au CNRA de mettre en place de nouvelles variétés de semences améliorées et adaptées à nos conditions agro-climatiques.

En matière de production vivrière :

- au niveau du **PURGA 2**, de poursuivre les actions entamées en 2022 afin de disposer d'une production suffisante pour combler les besoins du marché au cours des périodes de pénurie. Les actions initiées en 2022 permettront d'avoir une production de :



Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- 50 000 tonnes de riz paddy soit 32 500 tonnes de riz blanchi ;
- 100 000 tonnes de maraîchers (6 000 ha) ;
- 155 000 tonnes de manioc ;
- 4 750 tonnes de banane plantain en culture pluviale sur 475 ha ;
- 5 250 tonnes de banane plantain en culture irriguée sur 350 ha ;
- 40 000 tonnes de maïs (10 000 ha).

La traçabilité physique de ces productions sera assurée à travers la mise à disposition d'information sur les lieux de production, de stockage et les circuits de commercialisation éventuels ;

- la production de 5 000 tonnes de maraîchers et de 30 000 tonnes de manioc à partir de juin 2023 au titre du **Projet d'appui au PSGouv** ;
- **l'exécution du projet de mise en valeur de 10 000 ha de bas-fonds pour la production de riz, de maïs, de banane plantain et de produits maraichers permettra de produire au moins :**
 - 3 000 tonnes de banane plantain par année sur une superficie de 300 ha sous maîtrise de l'eau, le long du fleuve Comoé et des bas-fonds environnants
 - 1 000 ha du maraicher dont 100 ha sous tunnel et 900 ha en production à plat de contre saison, qui seront exploitées en 2023.

Les données de production par site seront mises à disposition dans le cadre du suivi du plan d'action.

Plusieurs autres projets contribueront à la production vivrière :

- **Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîcher en Côte d'Ivoire (PRO2M)**, qui prévoit l'aménagement de 139 ha de périmètres maraîchers au 1er trimestre 2023 dans la région du Tchologo, la réhabilitation de 14,22 ha périmètres maraichers existants au 1er trimestre 2023 dans la région du Tchologo, pour une production totale attendue de 2 000 tonnes ;
- **Projet sur les Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI)**, sur lequel il est attendu la production de 2 500 tonnes de riz, 1 200 tonnes de maïs et 3 000 tonnes de maraîchers, par 1 000 producteurs.

En matière de mécanisation agricole, une usine de montage de machines agricoles sera mise en place par un opérateur privé et un centre de formation sera créé dans les régions des agropoles du Bélier et du Nord, sur financement privé.

En matière de formation agricole et d'accompagnement des producteurs, un opérateur privé démarrera en 2023, la réhabilitation de quatre écoles de l'Institut National de Formation Professionnel Agricole (INFPA), par la mise à niveau des infrastructures, l'introduction de nouvelles technologies, l'amélioration du contenu de la formation et la mise en place de Centre d'Agrégations et de Services au profit des agriculteurs.



En ce qui concerne le lien entre les productions de grains et les autres secteurs tels que l'aquaculture, les résultats suivants sont attendus en 2023 :

- 3 000 ha seront mis en valeur pour disposer d'une production de 6 000 tonnes de soja qui sera utilisée en partie pour l'aquaculture ;
- 10 000 ha ont été aménagés en 2022 pour la production de maïs dont 3 000 ha qui seront mis en valeur par SIPRA en 2023, au profit de la production animale. En 2023, il est donc attendu une production de 18 000 tonnes au niveau de SIPRA pour la production animale ;
- dans le cadre du PA-PSGouv, cinq unités de transformation du manioc seront installées notamment pour la production de farine, qui servira à l'alimentation humaine et à la production animale.

En matière de transformation des produits agricoles :

- le Conseil du Coton et de l'Anacarde conduira les travaux d'**aménagement des zones dédiées à la transformation de l'anacarde** (Korhogo, Bondoukou, Séguéla) dans le cadre du projet Bird Enclave se poursuivront également ;
- en 2023, les zones agro-industrielles de Korhogo et Bondoukou seront achevées (100%) et celle de Séguéla réalisée à 60%. Le projet est évalué à 30 milliards de FCFA et financé par la Banque mondiale.

2. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

L'ensemble des projets en cours au niveau du MEMINADER se poursuivront en 2023, en s'inscrivant dans la même logique décrite ci-dessus.

En matière de production vivrière :

- les barrages de Solomougou et Tchaloné réhabilités dans le cadre du Projet sur les Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI) permettront d'emblaver respectivement 735 ha et 283 ha sous maîtrise de l'eau, pour une production attendue de 5 200 tonnes de riz, 2 400 de maïs et 6 100 tonnes de légumes en 2024. Sur un coût total de 40,5 milliards de FCFA entièrement financé sur le C2D, le montant envisagé en 2023 est de 14,5 milliards de FCFA. A fin 2023, le projet passera de 72 à 90% de taux d'exécution ;
- trois barrages seront réhabilités à Subiakro, Assokoyaodiékro et Bindressou dans le cadre du Projet de Pôle Agro-Industriel du Bélier (2PAI Bélier). Par ailleurs, 200 ha de terres seront aménagés au cours de l'année 2023 pour la production maraîchère et vivrière ;
- dix (10) sites de périmètres maraîchers d'une superficie totale de 100 ha seront réhabilités dans le cadre du Projet de Renforcement des Moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la région du N'Zi (PREMOPEF), pour une production attendue pour 2024. Le montant envisagé pour l'année 2023 est de 3,2 milliards de FCFA sur un coût total de 9,87 milliards. A fin 2023, le projet passera de 3,54% à 31% de taux d'exécution ;



Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- quatre (04) laboratoires du LANADA et du LANEMA seront réhabilités au 2e semestre 2023 pour un coût de 690 090 000 F CFA, les stations de recherche des cultures vivrières (SRCV) et de recherche aquacole du CNRA de Bouaké seront réhabilitées pour un coût de 613 079 000 FCFA dans le cadre du Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Vivrières (PDC2V).

En matière de production de rente :

- les 10 000 tonnes d'engrais mis à disposition par OCP au profit du Conseil Café Cacao, permettant de couvrir 20 000 ha de plantations cacaoyère, seront remises aux meilleurs producteurs nationaux et régionaux des trois dernières éditions des Journées Nationales du Cacao et du Chocolat ;
- dans le cadre du projet Résilience des systèmes cotonniers au nord de la Côte d'Ivoire (RESCO) :
 - quinze (15) cases de stockage de capacité 32 tonnes ainsi que 150 humidimètres seront acquises pour renforcer le contrôle qualité du coton graine. Le coût de ladite activité est de 230 573 000 FCFA ;
 - une (1) chaîne HVI (High Volume Instrument) pour le classement technologique de la fibre sera acquise. Le coût de ladite activité est de 600 millions FCFA.
- dans le cadre du projet de Pôle Agro-industriel de la région du Nord (2PAI Nord),
 - l'installation de silos de stockage de grains sera engagée dans la localité de Sinématiali pour une livraison définitive prévue en fin 2024 ;
 - les travaux des barrages hydroagricoles (Nabyon, Dékokaha) et la réhabilitation de la station de recherche de CNRA sur la mangue de Lataha seront démarrés en 2023.

En matière d'agro-industrie,

les activités suivantes seront réalisées :

- les travaux d'aménagement des zones dédiées à la transformation de l'anacarde (Korhogo, Bondoukou, Séguéla) dans le cadre du Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA) se poursuivront. En 2023, les zones agro-industrielles de Korhogo et Bondoukou seront achevées (100%) et celle de Séguéla sera réalisée à 60%. Le projet est évalué à 30 milliards de FCFA et financé par la Banque mondiale (Bird Enclave) ;
- dans le cadre du 2PAI Nord, les études pour la construction de l'unité complète de conditionnement et de transformation de la mangue à Sinématiali, seront réalisées et les mesures sociales (purge des droits et Plan d'Actions de Réinstallation) seront mises en œuvre en 2023. En outre, les travaux de viabilisation de la zone (débroussaillage, VRD, assainissement et AEP, électrification, administration) seront entamés pour une finalisation des infrastructures prévue pour 2025.

En matière d'appui à la commercialisation des produits agricoles,

les études techniques, environnementales et sociales relatives à la construction des 3 marchés de gros (Abidjan, Abengourou, Daloa), seront conduites en 2023, en vue d'un démarrage des travaux prévu à mi 2024. Le coût des infrastructures s'élève à 84,5 milliards de FCFA, financé par la Banque Mondiale dans le cadre du PDC2V.



En matière de d'accès au financement,

le fonds de développement des chaînes de valeurs pour le financement de micro-projets à hauteur de 3 milliards F CFA, sera mis en place dans le cadre du projet de Pôle Agro-industriel de la région du Bélier (2 PAI Bélier). Par ailleurs, un mécanisme de financement à coût partagé sera opérationnel dans le cadre du PDC2V.

Pour ce qui est des statistiques sur la production agricole,

il est prévu :

- la réalisation des modules complémentaires du Recensement des Exploitants et des Exploitations Agricoles (REEA) ;
- la réalisation des enquêtes prix aux producteurs ;
- l'édition des annuaires statistiques du secteur agricole à partir de données administratives et de données d'enquêtes.

Ces trois activités couvrent l'entièreté du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

Au titre du foncier rural

- dans le cadre du projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière (PAMOFOR).
 - 117 territoires des villages seront délimités ;
 - 53 400 certificats fonciers et 85 540 contrats fonciers seront produits.

Ces activités sont évaluées à 8,66 milliards et sont financées par la Banque Mondiale.

- dans le cadre de la sécurisation du patrimoine, une étude sera réalisée sur la sécurisation du patrimoine immobilier du MEMINADER prendra en compte des dispositions pour la sécurisation des investissements dans le secteur agricole.

Au titre de la formation des acteurs

- les capacités techniques et managériales de 50 PME dans les filières cibles seront renforcées dans le cadre du projet de Pôle Agro-industriel de la région du Bélier (2 PAI Bélier).

3. Projets à lancer en 2023

Deux projets nouveaux seront lancés en 2023.

En matière de distribution d'engrais aux paysans

Dans le cadre du Programme de Production Alimentaire d'Urgence (2PAU-CI /AEFPF), il est prévu :

- la fourniture de 2 279 tonnes de semences de qualité de maïs pour la production de 1 722 702 tonnes de maïs ;



**Ministère d'État,
Ministère de l'Agriculture
et du Développement Rural**

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- de 3 539 tonnes de semences de riz certifiées et de haute qualité pour la production de 2 455 330 tonnes de riz ;
- de 134 449 792 tiges de boutures de manioc pour la production de 6 000 000 tonnes de manioc.

Ce programme est financé à hauteur de 99,170 milliards Francs CFA sous forme d'appui budgétaire par la Banque Africaine de Développement. Sur ce montant, il est prévu d'utiliser 65,669 milliards Francs CFA en 2023, pour permettre de passer de 0% à 40% de taux d'exécution.

En matière de gestion de risques agricoles,

La mise en œuvre du Projet de développement d'un mécanisme d'assurance indicelle agricole pour la gestion des risques agricole permettra d'assurer par an :

- 30 000 producteurs de coton ;
- 10 000 producteurs de palmier à huile ;
- 600 000 de producteurs de riz assurés.

Sur un financement de 12 milliards Francs CFA en 2023, le taux d'exécution sera de 20% (prévision de 2,331385 milliards Francs CFA en 2023) ●



4.

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME**



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (MJDH) a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de Justice et de Droits de l'Homme. Il a pour missions principales : (i) la gestion de l'activité des juridictions ; (ii) le suivi de la bonne application des lois et règlements ; (iii) l'élaboration des projets de lois et règlements ; (iv) la promotion et la protection des droits de l'homme.

II. Réformes majeures pour 2023

Quatre (04) réformes seront mises en œuvre en 2023. Elles portent sur la réforme de l'Institut National de Formation Judiciaire (INJS) et la réforme des textes relatifs à l'atteinte des indicateurs du MCC.

1. Réformes institutionnelles et pédagogiques de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ)

Les activités qui seront réalisées sont les suivantes :

- les formations de l'INFJ seront digitalisées (accessibles en ligne) ;
- le personnel de l'INFJ aura ses capacités renforcées dans les nouvelles méthodes adoptées par l'INFJ et les dispositions (nouvelles) adoptées dans la législation.

Le coût de la réforme est de 69 085 000 FCFA.

2. Réformes des textes relatifs à l'atteinte des indicateurs du MCC

Concernant les réformes de textes relatifs à l'atteinte des indicateurs du MCC, les activités suivantes sont programmées :

- l'adoption au 1^{er} trimestre 2023, du projet de décret relatif à la détention des personnes dans les établissements pénitentiaires ;
- l'élaboration et l'adoption en juin 2023, du projet de réforme de la loi portant organisation judiciaire ;
- l'élaboration et l'adoption en juin 2023, du projet de code de procédure civile et commerciale ;
- l'élaboration et l'adoption en juin 2023, du code de procédure en matière administrative ;
- l'adoption du projet de décret en juin 2023, portant Règlement Général d'Archives Judiciaires en remplacement du décret n°2000-812 du 15 novembre 2000 portant création et organisation du Service Central des Archives Judiciaires ;
- la réforme du décret n° 2017-303 du 17 mai 2017 modifiant le décret n° 2011- 365 du 27 juin 2001



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

portant création d'un Comité interministériel de suivi de l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme.

3. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

4. Réformes du marché hypothécaire

Dans le cadre de la réforme hypothécaire en vue de faciliter l'accès à la propriété immobilière, le Ministère mènera les actions suivantes :

- l'adoption le 1^{er} trimestre 2023 d'un projet de loi sur la sécurisation des actes fonciers urbains en relation avec le Ministère de la Construction ;
- le réexamen le 1^{er} trimestre 2023 de la législation sur les hypothèques et autres sûretés immobilière en vue de la formulation d'une proposition de réforme dans le cadre de la législation communautaire de l'OHADA.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets à finaliser en 2023

Les projets à finaliser en 2023 sont les suivants :

- les résidences à Man, les Tribunaux de travail d'Abidjan et d'Aboisso seront réhabilités pour un coût de 548 804 219 FCFA ;
- la MAC de Bouaflé et le Centre de Réinsertion des Mineurs (CRM) de Dabou seront réhabilités pour un coût de 537 000 000 FCFA ;
- le tribunal d'Abobo, financé entièrement sur budget de l'État à hauteur de 3 000 000 000 FCFA sera achevé) ;
- la prison de haute sécurité (PHS) de Korhogo, financé sur le budget de l'Etat pour un montant de 5 200 000 000 FCFA ;
- les Cours d'appel de Korhogo et Daloa seront opérationnelles ;
- le Centre Observatoire des mineurs et le tribunal de Bingerville seront opérationnels ;



Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- la clôture et la guérite du Tribunal de Première Instance (TPI) de Divo seront achevées ;
- le Tribunal de Première Instance (TPI) Boundiali sera réhabilité ;
- les Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) de Tabou, Séguéla, Sassandra et Divo seront réhabilitées ;
- la MAC de Guiglo sera construite ;
- trois (03) terrains seront acquis dans le cadre du projet de construction des TPI notamment pour les localités de Dabakala, Tengréla et Ferkessédougou.

2. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

Deux (02) projets vont se poursuivre au-delà de l'année 2023. Ils portent sur :

- l'informatisation des tribunaux d'Abidjan Plateau, Yopougon et Dabou financé par l'Etat à hauteur de 100 000 000 FCFA et le C2D dont le montant sera déterminé par une étude de faisabilité ;
- l'acquisition de terrain pour la construction des TPI (Tribunaux de Première Instance), des Mac dans les localités de Ferkessédougou, Dabakala, Tengréla, ainsi que de la Cour d'appel de Bouaké et la cité pénitentiaire de Guiglo.

3. Projets à lancer en 2023

Trois (03) projets devront être lancés en 2023. Il s'agit de :

- la construction de la Cour d'Appel de Bouaké, financé par l'AFD à travers le C2D, pour un montant de 3 587 432 637 FCFA. A fin décembre 2023, le projet sera à plus de 50% de taux de réalisation ;
- la construction de la Cité de Justice commerciale de Grand-Bassam, financé par l'AFD à travers le C2D, à hauteur de 5 201 000 000 FCFA. A fin décembre 2023, le projet sera à plus de 50% de taux d'exécution ;
- la construction de la cité pénitentiaire de Guiglo, financé par l'AFD à travers le C2D, pour un coût de 2 088 670 264 FCFA. A fin décembre 2023, le projet sera à plus de 50% de taux de réalisation ●



5. | **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ**



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Administration du Territoire, de Décentralisation, de Dépôt Légal, d'Identification des populations, de Cultes, d'Immigration et d'Emigration, de Sécurité Intérieure et de Protection Civile

II. Réformes majeures pour 2023

Les principales réformes au titre de l'année 2023 portent sur :

1. Projet de loi relatif aux organisations de la Société Civile (OSC)

Le cadre institutionnel, légal et réglementaire en matière de gouvernance de toutes les formes d'association, hormis celles faisant déjà l'objet d'un texte particulier sera renforcé par la finalisation d'un projet de loi en juin 2023.

2. Projet de loi portant régime général des armes, de leurs pièces, éléments, munitions et autres matériel connexes

Le cadre légal de la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des Armes Légères et de Petit Calibre sera renforcé par la finalisation d'un projet de loi en mars 2023.

3. Projet de décret portant, attribution, organisation et fonctionnement de l'Office National de la Protection Civile (ONPC).

L'Office National de la Protection Civile (ONPC) sera érigé en organisme national de réflexion, de recherche, d'étude, de conseil et d'intervention pour la protection des personnes et des biens. A cet effet, le projet de décret portant, attribution, organisation et fonctionnement de l'Office National de la Protection Civile (ONPC) qui apporte des modifications au décret n° 2008-60 du 28 février 2008, sera disponible au troisième trimestre 2023.

4. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er}



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets à finaliser en 2023

Les projets qui seront finalisés au cours de l'année 2023 sont les suivants :

- une base de données unique et intégrée des faits d'identification et d'état civil sera disponible dans le cadre de la mise en œuvre du registre national des personnes physiques (RNPP) ;
- un site sera acquis et les études techniques (études géotechniques, calcul des structures et VRD) seront finalisées dans le cadre du projet de construction de l'Ecole Nationale de la Protection Civile à Jacqueville ;
- les études techniques seront réalisées au titre des projets de construction du Centre de Formation Continue de la Police Nationale à Yamoussoukro et du bâtiment de l'Inspection Générale des Services de la Police Nationale ;
- un Système de Gestion Intégrée des Données et Archivages Numériques sera mis en place pour 232 Collectivités Territoriales (SYGIDAN-CTI) financé à hauteur de 80 millions de FCFA.

2. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

Quatre (04) projets lancés, devront se poursuivre au-delà de 2023. Ils portent sur :

- l'acquisition du site et la finalisation des études techniques du projet de construction de l'Ecole Nationale de la Protection Civile à Jacqueville financé à hauteur de 1,5 milliards par l'Etat, seront exécutées à 100% en décembre 2023 ;
- la construction des bureaux annexes de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL) financé à hauteur de 150 millions sur le budget de l'Etat, sera exécutée à 20% en décembre 2023 ;
- l'instauration d'un numéro d'identifiant unique pour toutes les populations. 25 millions de personnes seront couvertes en décembre 2023 ;
- la mise en place de la phase IV du système de vidéo protection pour un délai d'exécution de 18 mois. Cette extension couvre les cinq (05) localités qui abriteront les phases finales de la Coupe d'Afrique des Nations 2024 (Abidjan, Bouaké, Korhogo, San-Pedro et Yamoussoukro). A fin décembre 2023, le projet aura un taux d'exécution de 50%.

3. Projets à lancer en 2023

Six (06) projets seront lancés en 2023. Ils portent sur :



Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- les travaux de construction de l'Ecole de Police de Korhogo estimés à environ 62 milliards de FCFA dont 3 milliards de FCFA au titre de l'année 2023. Il a une durée d'exécution de 24 mois. La présente dotation permettra le démarrage effectif des travaux ;
- les travaux de construction du Centre de Formation Continue de la Police Nationale à Yamoussoukro pour un coût de 28 milliards de FCFA dont 1 milliard en 2023. Les études techniques du projet de construction seront exécutées à 100% ;
- la construction du bâtiment de l'Inspection Générale des Services de la Police Nationale pour un montant de 4,606 milliards dont 50 millions en 2023. Ce montant permettra de finaliser les études techniques du projet ;
- la mise en place d'un système intégré de gestion des services de la protection civile (SIG-ONPC) permettra de doter les 30 Centres de Secours d'Urgence (CSU) et 04 Antennes Régionales de Protection Civile (ARPC) d'un système d'information et de communication moderne et efficace. Il sera financé par le budget de l'État à hauteur de 300 000 000 FCFA au titre de l'année 2023. Le délai d'exécution est de 12 mois et démarrera en avril 2023. Le projet sera à 10% de taux d'exécution en décembre 2023 ;
- la conception et le déploiement d'un Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines de l'Administration du Territoire (SIGRHAT) qui vise à digitaliser le système de gestion des effectifs de l'Administration du Territoire. Le projet bénéficiera d'une dotation de 100 099 980 FCFA au titre de l'année 2023 et permettra de finaliser les activités prévues ●



6. | **MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT**



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère du Plan et du Développement (MPD) a pour principales missions : (i) d'assurer la prospective, la planification, la programmation et le suivi-évaluation des politiques économiques, sociales et démographiques ; (ii) de mettre en œuvre les actions d'aménagement du territoire et de développement régional et local ; (iii) d'assurer la production, l'analyse et la diffusion de l'information statistique, ainsi que la formation des statisticiens ; (iv) de faire la coordination et le suivi des cadres de coopération avec les organismes bilatéraux et multilatéraux de développement ; (v) de conduire la politique de veille stratégique et de l'intelligence économique.

II. Réformes majeures pour 2023

Quatre (04) réformes seront poursuivies au cours de l'année 2023. Il s'agit de la réforme du Système Statistique National (SSN), du renforcement du cadre organisationnel et fonctionnel du système national de planification, de l'actualisation des textes régissant le fonctionnement de l'ENSEA et de l'ONP.

1. Réforme du Système Statistique National (SSN)

Cette réforme vise à renforcer le Système Statistique National en vue d'améliorer la quantité et la qualité de la production statistique. A cet effet, un décret sera élaboré et disponible en octobre 2023 pour la création d'un organe en charge respectivement de la tarification des produits statistiques, les modalités de communication/diffusion des fichiers administratifs aux organes du SSN à des fins d'exploitation statistique et des modalités d'attribution du visa pour les enquêtes et recensements réalisés par les organes du SSN.

Le coût de l'élaboration de ces textes est de 52,5 millions de Francs CFA.

2. Renforcement du cadre organisationnel et fonctionnel du système national de Planification

Cette réforme vise à améliorer le cadre de gouvernance du système national de planification.

A cet effet, un projet de loi sera finalisé en mars 2023 et la Conférence Annuelle de Planification (CAP) pour l'élaboration du PTBA 2024 organisée. Le coût de cette réforme est évalué à 55 millions de Francs CFA.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

3. Actualisation des textes régissant le fonctionnement de l'ENSEA

La réforme s'inscrit dans le cadre de l'application de la Loi n°2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux Etablissements Publics Nationaux et portant création de catégories d'Etablissements Publics, l'ENSEA.

Ainsi, en février 2023, le projet de décret régissant le fonctionnement de l'ENSEA sera disponible en vue de son adoption au cours du 1er trimestre 2023.

4. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1er trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets à finaliser en 2023

Les projets à finaliser en 2023 sont les suivants :

- les données collectées dans le cadre de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) 2021-2022 seront exploitées, en vue de rendre disponible le profil et la carte de pauvreté de la Côte d'Ivoire. Ces activités bénéficient d'appuis technique et financier de la Banque Mondiale et la contrepartie Etat est de 152,5 millions de Francs CFA ;
- les comptes nationaux trimestriels basés sur l'année de base 2015 seront finalisés pour l'année 2021 et la rétropolation avant 2015 sera achevée. Les comptes nationaux provisoires de 2022 seront finalisés. Le coût des activités s'élève à 400 millions de Francs CFA financées par le budget de l'Etat ;
- l'Amphithéâtre de l'ENSEA sera rénové pour un coût de 255,7 millions de Francs CFA, financés par budget de l'Etat ;
- dans le cadre de la mise en œuvre du PND, à travers le Projet d'Appui à la Mise Œuvre du Programme de Développement pour une prestation de Service Inclusive (PAME/PDSI), les actions de renforcement des capacités vont permettre de former 740 acteurs dont 30% de femmes en Gestion et Evaluation de Projets, outils de planification et de programmation, sur la Chaine PPPBSE et à l'utilisation du SYNAPSE. Ces actions visent également à rendre opérationnel le dispositif de suivi du PND ;



Ministère du Plan et du Développement

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- le programme d'investissement public sera actualisé et présenté en Conseil des Ministres au plus tard à fin mars 2023 ;
- le projet de budget 2024 fera l'objet d'une analyse de cohérence avec le programme d'investissement public adopté et le PND 2021-2025 et cette analyse sera présentée en Conseil de Gouvernement avant la présentation du projet de budget 2024 ;
- le budget 2022 exécuté fera l'objet d'une analyse de cohérence avec le PND 2021-2015 et d'une communication en Conseil des Ministres. Cette analyse devra être présentée juste avant l'analyse du budget 2024 par le Conseil de Gouvernement ;
- dans le cadre du suivi et évaluation de la mise en œuvre du PND 2021-2025, le dispositif institutionnel et organisationnel de suivi du PND sera opérationnel ; Le rapport annuel de performance sera validé ; La base de données économique, sociodémographiques et environnementales pour le suivi du PND est élaborée et opérationnelle. Ces activités seront financées à hauteur de 600 millions Francs FCFA par l'Etat ;
- le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) qui est un outil de planification spatiale traduisant la vision du développement national à long terme sera élaboré en vue de contribuer au développement durable et harmonieux du territoire national et de permettre à l'ensemble des habitants du pays de bénéficier des services publics de qualité et d'un cadre de vie décent. Le projet bénéficie d'un financement de l'Etat à travers le Fonds d'Etudes à hauteur de 700 millions de Francs CFA ;
- dix (10) missions seront organisées dans le cadre du suivi physique des projets d'investissement. La dotation de ces activités est de 80 millions de Francs CFA pour l'année 2023 ;
- huit (08) complexes scolaires, 08 centres de santé de base, 08 forages équipés de pompe à motricité humaine améliorées et le reprofilage de 119,04 km de pistes rurales seront réalisés dans le cadre du programme pilote de développement des zones rurales (PPDZR). Ce projet devra s'étendre au-delà de 2023 pour atteindre au total 16 complexes scolaires, 16 centres de santé de base, 16 forages équipés de pompes à motricité humaine améliorées.

Le coût de ces activités financées par le Fond Saoudien de Développement est de 4,78 milliards Francs CFA.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- dans le cadre du Programme d'Appui à la Planification Territoriale (PAPT) :
 - la plateforme de formation en ligne sur la planification territoriale sera disponible ;
 - soixante (60) acteurs territoriaux verront leur capacités techniques et managériales renforcées ;
 - le Système d'Information Géographique de l'Aménagement et du Développement du Territoire (SIGADT) sera conçu et opérationnel ;
 - onze (11) acteurs locaux seront sensibilisés et accompagner pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement territorial.

Le coût de ces activités est de 268 millions de FCFA ;

- dans le cadre du projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest (PHAS) :
 - 37 statisticiens seront recrutés et mis à la disposition des services statistiques ministériels ;
 - le Recensement Général des Entreprises et Etablissements de Côte d'Ivoire (RGEE-CI) sera réalisé.

Un montant de 4,783 milliards de la Banque Mondiale et 150 millions de financement de l'Etat est affecté au projet pour l'exercice 2023 ;

- l'Etude Prospective sur le Système Educatif Ivoirien sera mise en œuvre en 2023. Elle sera financée par le Fonds d'Etudes à hauteur de 492 millions de Francs CFA.

2. Projets à lancer en 2023

Projet de construction du Siège de l'Institut National de la Statistique (INS). Ce projet consiste à doter l'INS d'un siège moderne disposant de commodités adéquates et permettant d'abriter l'ensemble des services statistiques en vue d'améliorer la productivité de ladite structure. En 2023, un budget de 300 millions Francs CFA est alloué au projet pour la réalisation des études architecturales ●



7. | **MINISTÈRE DES MINES, DU PÉTROLE ET DE L'ÉNERGIE**



I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie (MMPE) a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion, d'orientation, de réglementation, de coordination et de contrôle des activités des secteurs des mines, du pétrole et de l'énergie.

II. Réformes majeures pour 2023

Trois (03) réformes seront mises en œuvre au titre de l'année 2023 :

- le projet de décret d'application de la loi N°2022-408 relative au contenu local dans les activités pétrolières et gazières est élaboré. A terme, il permettra de renforcer le cadre réglementaire et institutionnel du secteur des hydrocarbures ;
- un projet de loi relative au contenu local dans les activités minières sera adopté au quatrième (4^{ème}) trimestre 2023 ;
- un décret fixant et déterminant les sanctions pécuniaires consécutives à l'exercice de segments d'activités du secteur de l'électricité ou d'activités qui leur sont connexes sera élaboré ;
- le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social. A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets à finaliser en 2023

Au titre du secteur de l'Énergie, sept (07) projets seront finalisés.

- dans le cadre du projet de construction de la centrale solaire de Boundiali, la centrale solaire sera construite totalement ; les populations impactées seront indemnisées et les travaux de construction du réseau d'évacuation de l'Énergie seront achevés.

La dotation au titre de l'année 2023 est de 11 676 817 829 de francs CFA (financement assuré par la KfW, l'Union Européenne (UE) et CI-ENERGIES) ;

- au premier trimestre 2023, la centrale thermique d'Azito 4 sera installée et mise en service.

Le coût global du projet est de 225 800 000 000 FCFA, financés par la SFI et la BAD ;

- la turbine à gaz (260 MW) et la turbine à vapeur (130 MW) de la centrale thermique d'Atinkou seront achevés et mis en service en août 2023 pour un coût total de 247 900 000 000 de FCFA (financement SFI, BAD, OPEC FUND, EAIF et DEG) ;
- la centrale hydro-électrique de Singrobo-Ahouaty (44 MW) sera construite et la mise en service est



prévue pour décembre 2023. Ce projet est financé par CI-ENERGIES à hauteur de 2 485 463 076 FCFA ;

- sept cents (700) localités seront électrifiées sur toute l'étendue du territoire en 2023 ;
- deux-cent-cinquante mille (250 000) branchements seront réalisés dans le cadre de la connexion au dernier maillon (PEPT). Le coût de cette activité est de 4 5 000 000 000 FCFA et toutes les régions concernées ;
- dans le cadre du projet ENERGOS1, les travaux de renforcement et d'extension de réseaux électriques HTA/BTA/EP dans les villes d'Abidjan, Bouaké et San Pédro seront achevés, la télé conduite et le réseau de télécommunication du système électrique de la Côte d'Ivoire seront modernisés ; l'éclairage public efficace sera effectif dans les villes d'Abidjan, Bouaké et San Pédro.

Le budget 2023 est de 450 000 000 de francs CFA financé par le Trésor Public ;

- trois (3) postes des réseaux de transport seront construits et 77 km de lignes électriques seront effectués dans le District autonome de Yamoussoukro, les régions de la NAWA (Soubré), de San Pédro, du Cavally (Zagné) et du Guémon (DUEKOUÉ) dans le cadre du Projet de renforcement du Réseau de Transport et Distribution (PRETD). A fin décembre 2023, le taux de réalisation passera à 90% contre 83,61% actuellement. Le budget au titre de l'année 2023 est de 2 milliards de francs CFA, financé par le Trésor et prendra fin en 2024 ;
- le projet d'aménagement du barrage hydro- électrique de GRIBOPOPOLI dans la région de la NAWA (SOUBRE), sera réalisé à 90% contre 51,85% actuellement. Et les personnes impactées par le projet seront indemnisées.

Le coût total du projet est de 242 889 000 000 de francs CFA. Pour 2023, la dotation budgétaire de 48 980 000 000 de francs CFA financée à 100% par EXIMBANK Chine.

Au titre du secteur des Hydrocarbures, quatre (04) projets seront finalisés :

- le bac de super sans plomb d'une capacité de 20 000 m³ au dépôt GESTOCI de Yamoussoukro sera achevé et mis en service au 2^e trimestre 2023.

Le budget au titre de l'année 2023 est de 4 855 418 548 FCFA financé par la GESTOCI ;

- une sphère de 4 000 TM de stockage de gaz butane au dépôt GESTOCI TPAV sera achevée et mise en service au 1^{er} trimestre 2023. Ce projet permettra d'accroître la capacité de stockage en gaz butane.

Le budget 2023 est de 362 001 916 FCFA ;

- le quai SDV-SOCOPAO à Vridi sera achevé dans le mois de décembre 2023. Il permettra de sécuriser les capacités de réception et d'expédition des produits pétroliers. Le crédit dédié à cette fin est de 31 848 850 575 FCFA financé par PETROCI ;
- une sphère 4000 TM au titre du projet de construction de 12000 TM sera livré en décembre 2023 par SAPET Energy pour un investissement de 8 milliards de francs CFA ;
- la phase 1 du plan de développement du gisement Baleine sur les blocs CI-101 et CI-802 sera achevé. Le montant total du projet de développement est d'environ US\$ 990 000 000, financé par le consortium Eni-PETROCI HOLDING.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

Au titre du secteur des Mines

- vingt-cinq (25) missions seront effectuées par la Brigade de répression des infractions au code minier (BRICM), et la cartographie des sites d'orpaillage clandestin sera disponible dans le cadre du **projet de déguerpissement des orpailleurs clandestins**. Sur un coût global de 990 881 396 FCFA, la dotation en 2023 est de 200 millions de FCFA, financé par le Trésor public ;
- la mine d'or de Zoukougbeu sera totalement construite mise en service. Le coût global est de 128 milliards de francs CFA financé par la Société Minière de la Lobo du groupe TIETTO MINERALS ;
- la mine d'or de Séguéla sera achevée au 1^{er} trimestre 2023 et sera mis en exploitation au 3^e trimestre 2023. Le coût prévu en 2023 est de 18, 8 milliards FCFA, financés par Roxgold SANGO, du Groupe ROXGOLD INC ;
- la mine d'or de Dabakala sera réalisée à 100% en 2023 contre 30% initialement. Sa mise en exploitation est prévue pour le début de l'année 2024.

Sur un coût global de 182 milliards de francs CFA, le budget au titre de l'année 2023 est de 127,4 milliards supporté par la Société des Mines de Lafigué du groupe Endeavour Mining.

2. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

Au titre du secteur des Mines

le bâtiment du laboratoire de l'Administration des mines sera construit à 55% contre 13% actuellement dans le cadre du Projet de construction du laboratoire national d'analyses et d'études géologiques. Sur un coût global de 3 672 191 415 FCFA, la dotation en 2023 est de 500 millions financés par le Trésor public.

Au titre du secteur des Hydrocarbures,

trois (3) équipements notamment un appareil de teneur de métaux, un appareil de colométrie et un appareil de teneur de cendres seront acquis dans le cadre du projet d'équipements du laboratoire d'analyses des produits pétroliers. Le taux d'exécution sera de 91% à fin décembre contre 72,42% initialement. Le budget au titre de l'année 2023 est de 200.000.000 FCFA ●



8. | **MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE**



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de la Fonction Publique (MFP) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la Politique du Gouvernement en matière de Fonction Publique et de Transformation du Service Public.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité, entre autres du recrutement, de l'affectation des fonctionnaires et agents de l'Etat, de la gestion de leur carrière, du contrôle des effectifs et de la moralisation de la Fonction Publique.

II. Réformes majeures pour 2023

Six (06) principales réformes seront mises en œuvre au cours de l'année 2023 dont deux (02) dans le cadre de l'amélioration de la formation.

1. Réforme de l'ENA

Au titre de l'année 2023, une étude de faisabilité sera réalisée en 2023 relative à la réforme de l'ENA avec un coût de 120 000 000 FCFA financé par le Budget de l'État.

2. Nouvelle politique de formation continue des fonctionnaires et agents de l'Etat

Les résultats attendus de cette réforme sont les suivants :

- le Plan National de Formation sera disponible ;
- le décret portant organisation de la formation continue des fonctionnaires et agents de l'État sera signé.

Le coût de cette réforme est de 100 000 000 FCFA financé par le Budget de l'État.

3. Réforme de l'Observatoire du Service Public

Le décret portant création et organisation de l'OSEP sera révisé.

4. Redéfinition du cadre institutionnel du PRIME (Programme national d'appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat)

Cette réforme vise à renforcer le cadre légal et institutionnel du PRIME en matière de modernisation et de gestion des ressources de l'État.

Les résultats attendus à fin 2023 sont les suivants :



- le texte portant organisation et fonctionnement du PRIME est adopté ;
- les activités du PRIME sont suivies.

5. Institutionnalisation des études d'impact préalable à la soumission des projets de lois au Gouvernement

Cette réforme vise à proposer un cadre visant à améliorer la qualité des projets de lois transmis au Parlement.

Les résultats attendus de cette réforme sont les suivants :

- une étude diagnostic et d'orientation est disponible ;
- les projets de texte et un guide de réalisation de l'étude d'impact est disponible.

Il est évalué à 70 000 000 FCFA financé par le Budget de l'État.

6. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social de la Fonction Publique

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

Projets à finaliser en 2023

Les résultats suivants devront être enregistrés en 2023.

- vingt-cinq (25) acteurs seront formés et équipés en matériels informatiques dans le cadre du projet de Modernisation des Processus Métiers (MPM). Le coût en 2023 s'élève à 118 205 894 FCFA financé par le Budget de l'État ;
- dans le cadre du projet de réhabilitation et équipement de l'ENA, il sera réhabilité et équipé 05 bureaux et 08 salles de classe en matériels informatiques, didactiques et mobiliers à hauteur de 408 183 103 F CFA ;
- dans le cadre du projet e-démarche administrative :
 - Cent cinquante (150) procédures dématérialisées seront mises en exploitation ;
 - Les capacités des quinze (15) équipes ministérielles en charge de la gestion des procédures



Ministère de la Fonction Publique

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

dématérialisées seront renforcées ;

- Trois (03) campagnes de sensibilisation des usagers-clients sur les procédures administratives mises en ligne seront organisées ;
- La maintenance de l'environnement d'exploitation de la plateforme e-DA sera assurée.

Toutes ces activités seront menées pour un coût global de 270 000 000 FCFA financé par le Budget de l'État ;

- le paiement des salaires des nouveaux fonctionnaires sera fait au plus tard 3 mois après leur prise de service, à compter du deuxième trimestre 2023 ;
- une application de coordination, d'exécution et de suivi du Programme du Gouvernement (feuille de route 2023) sera accessible à l'ensemble des acteurs concernés (Cabinet du Premier Ministre, Ministères Techniques). Elle sera développée par le Programme PRIME et livrée au Cabinet du Premier Ministre à fin février 2023 ;
- dans le cadre du projet de construction, réhabilitation et équipement des Directions Régionales et antennes de la Fonction Publique, trois (03) Directions Régionales seront réhabilitées dans les localités de Bouaké, Bouaflé et Abengourou ; et Les clôtures de trois (03) Directions Régionales seront construites à savoir celles de Agboville, de Dimbokro et de Dabou.

Le coût pour la réalisation de ces activités en 2023 est de 205 000 000 FCFA financé par le Budget de l'État ;

- le centre de perfectionnement des fonctionnaires et agents de l'État sera équipé et rendu fonctionnel. Le coût est de 179 500 000 FCFA financé par le Budget de l'État ;
- dans le cadre du projet de Profilage et de Codification des Postes (PCP) dans l'Administration publique :
 - l'étude du cadre organique de l'Administration sera validée ;
 - les postes de travail dans huit (08) ministères à savoir le Ministère de la Fonction Publique ; le Ministère du Plan et du Développement ; le Ministère de l'Economie et des Finances ; le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ; le Ministère du Commerce de l'Industrie et de la Promotion des PME ; le Ministère des Mines ,du Pétrole et de l'Energie ; le Ministère de la Construction ,du Logement et de l'Urbanisme et le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation) seront profilés et codifiés.

Le coût de ces activités est de 175 100 000 FCFA financé par le Budget de l'État ;



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- dans le cadre de la mise en œuvre du programme de formation en management des administrations publiques des fonctionnaires et agents de l'État :
 - 1185 chefs de services et agents seront formés ;
 - 255 cadres supérieurs et cadres intermédiaires seront formés.

Le coût de cette campagne de formation s'élève à 800 000 000 FCFA financé par le Budget de l'État.

- une plateforme numérique de suivi de l'application des textes juridiques (Lois et décrets d'application) sera fonctionnelle. Le coût de ces activités de l'année 2023 est de 385 800 000 FCFA financé par le Budget de l'État ;
- dans le cadre du projet d'utilisation de la signature électronique dans la délivrance des actes administratifs :
 - la plateforme de recueil des données sera mise en ligne et renseignée ;
 - deux cent vingt (220) certificats et outils de signatures électroniques seront acquis pour les administrations cibles ;
 - le lancement de l'utilisation de la signature électronique et la sensibilisation des usagers-clients seront effectifs.

Le coût pour la réalisation de ces activités s'élève à 369 200 000 FCFA financé par le Budget de l'État ;

- au titre du projet d'implémentation du Système de Management de la Qualité (SMQ) du Ministère de la Fonction Publique :
 - un centre de relation usagers-clients sera fonctionnel ;
 - douze (12) enquêtes de satisfaction et d'opinions des usagers-clients seront réalisées ;
 - une enquête d'évaluation est réalisée au titre de la mise en œuvre.

Le coût global au titre de ces activités s'élève à 247 500 000 FCFA financé par le Budget de l'État ●



9. | **MINISTÈRE DES TRANSPORTS**



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministre des Transports est **chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Transports**. En liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité de : (i) la maîtrise d'ouvrage des infrastructures des aéroports, des ports, des gares routières, des chemins de fer nationaux et urbains et des infrastructures fluviales ; (ii) de la promotion, l'organisation et le contrôle du transport privé routier, ferroviaire, aérien, fluvio-lagunaire et maritime ; (iii) la promotion, l'organisation, la réglementation et contrôle des transports collectifs urbains, interurbains et en milieu rural, et du transport privé ; de l'initiation, l'application et le contrôle de la réglementation relative à la sécurité des transports routier, aérien, ferroviaire, fluvio-lagunaire et maritime ; et la contribution à la formation de l'ensemble des acteurs des transports.

II. Réformes 2023

En vue de maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

Au titre de la mobilité urbaine, quatre (04) projets devront se poursuivre au-delà de 2023 :

- **Construction des infrastructures de la ligne 1 du Métro d'Abidjan.** Les travaux de construction des infrastructures du métro d'Abidjan démarreront en 2023. Le projet sera à 20 % à fin 2023 et portera sur l'installation de chantier, mais également sur les travaux de déplacement de réseaux et sur le démarrage des travaux de construction de la ligne du métro.

Le budget 2023 s'élève 31,5 milliards FCFA sur un financement de l'Etat.

- **Construction du BRT Yopougon-Bingerville.** A fin décembre 2023, le projet sera à 15% de taux d'exécution correspondant à l'installation de chantier et au démarrage des travaux de la section Yopougon - Adjamé.

Le budget 2023 s'élève à 21 milliards FCFA dont 1 milliard pour l'Etat et 20 milliards pour IDA-AFD.

Pour ce projet un gap de financement global de 156 milliards de francs est à rechercher. Ce financement pourrait être comblé à hauteur de 40 milliards de francs CFA au titre de l'exonération de la TVA sur le PMUA. En effet, il s'agit d'un projet financé par la Banque Mondiale et conformément à la pratique pour les projets financés par la Banque Mondiale, ceux-ci sont exonérés d'impôts et taxes, l'exonération demandée ici



Ministère des Transports

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

permettra ainsi un gain de 40 milliards de francs CFA. Il restera à rechercher :

- 45 milliards de francs CFA pour assurer la mise en œuvre du PAR ;
- 71 milliards de francs CFA à rechercher pour la construction de la traversée aérienne d'Adjamé et l'échangeur du carrefour de la Vie.
- **Construction du BRT boulevard Latrille.** Le BRT boulevard Latrille sera réalisé à 25% à fin 2023. Les travaux réalisés porteront sur l'installation de chantier, mais également sur les travaux de déplacement de réseaux et le démarrage des travaux des voies du BRT de Petro Ivoire (Cocody Angré) au carrefour Opéra (2 Plateaux Aghien).

Le budget 2023 s'élève à 15,03 milliards dont 185 millions pour l'Etat et 14,845 milliards pour Standard Chartered Bank.

Il faudra mobiliser un financement complémentaire de 63,5 milliards.

- **Déploiement de la SOTRA à Bouaké, Yamoussoukro, Korhogo et San-Pedro.** En 2023, la SOTRA sera déployée dans 02 villes de l'intérieur du pays (Korhogo e San-Pedro).

Le budget au titre de l'année 2023 est de 10 792 000 000 FCFA sur financement de l'Etat.

Au titre de la sécurité routière,

trois (03) projets devront se poursuivre au-delà de 2023. :

- **Renouvellement du parc automobile.** En 2023, 500 véhicules seront acquis pour un coût de 3,5 milliards de FCFA.
- **Construction du centre moderne de permis de conduire d'Abidjan dans la zone de l'AEROCITE.** Le centre de permis de conduire moderne d'Abidjan (code et conduite) dont le taux d'exécution à fin octobre 2022 était de 40% sera construit à 90% pour un coût de 1,2 milliards FCFA en PPP.
- **Extension de la vidéo-verbalisation dans les grandes villes de l'intérieur du pays.** La vidéo-verbalisation sera étendue à 03 villes de l'intérieur à savoir Bouake, Yamoussoukro et San-Pedro.

Au titre de la réduction et de l'optimisation des circuits d'approvisionnement,

la construction du Port Sec de Ferkessedougou dont le taux d'exécution était de 12,65% à fin octobre 2022 sera exécutée à 40% à fin décembre 2023.

Le budget 2023 s'élève à 133,936 milliards FCFA dont 21,489 milliards pour Etat et 112,447 milliards pour ICBC.

Au titre du développement du transport aérien,

il sera mis en place un système de vigilance, d'alerte et de services climatiques et météorologiques aux usagers pour la fourniture et l'intégration de systèmes d'observations et d'informations météorologiques (VIGICLIM). Le taux d'exécution actuel de 2% sera porté à 20% au titre de l'année 2023.

Le budget 2023 s'élève à 5,91 milliards FCFA dont 400 millions pour l'Etat et 5,51 milliards pour AFD.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets à lancer en 2023

Au titre de la réduction et de l'optimisation des circuits d'approvisionnement,

trois (03) projets seront lancés en 2023.

- **La plateforme logistique d'Odienné** sera lancée et aura un taux d'exécution de 30% à fin décembre 2023 et portera sur la finalisation des travaux préparatoires (études techniques et financières, PGEIES, Etc.). Il est évalué à 47 milliards de FCFA (PPP)
- **Les travaux de construction de 05 parkings de camions poids lourds et mise en place d'un système d'appel des camions** seront exécutés dans les localités suivantes, à savoir : 02 sur l'autoroute du nord (Pk 24 et PK 31), 01 sur l'autoroute de Grand Bassam, 02 parkings tampons à l'intérieur du Port d'Abidjan. A fin décembre 2023, le taux de réalisation sera de 10% correspondant aux études financées par le MCC à hauteur de 2 000 000 \$ soit 1,241 milliards (1\$=620,67 FCFA). Le projet est évalué à 20 milliards de FCFA et sera réalisé en PPP.
- **Les études du projet de Stratégie Nationale Logistique** seront lancées en 2023 pour un coût de 500 millions sur financement Banque Mondiale. En décembre 2023, 80% des études seront réalisées.

Au titre du développement du transport aérien,

quatre (04) projets seront lancés.

- **Les travaux d'extension de l'aéroport Felix Houphouët Boigny d'Abidjan** seront lancés pour un coût de 328 milliards de FCFA. Au titre de l'année 2023, le projet enregistrera un taux de 3% correspondant aux travaux préliminaires (démolition de l'ancien terminal, APD extension du parking).
- **Une nouvelle ligne aérienne à destination de Casablanca sera ouverte** en 2023 pour un coût global incluant les charges de lancement de 9,521 milliards FCFA. A fin décembre 2023, le taux de réalisation sera de 100% correspondant à l'ouverture de la ligne.
- **Les travaux de construction de l'aéroport de dégagement de Bouaké** seront exécutés à 70% à fin décembre 2023. Le budget en 2023 est de 108,2 milliards FCFA HT.
- **Les travaux de réhabilitation de l'aéroport de Yamoussoukro** seront exécutés à 50% à fin décembre 2023. Le budget 2023 est de 89 165 271 325 HT.

Au titre du développement des infrastructures maritimes et fluvio-lagunaires,

neuf (09) projets seront lancés en 2023.

- **Les travaux d'extension du quai fruitier du port d'Abidjan** seront exécutés à 5% à fin 2023 et porteront sur la finalisation des études et le démarrage des travaux. Le budget est de 22 milliards de FCFA en PPP avec EOLIS.



Ministère des Transports

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- **Le projet de transport de marchandises par barges entre le port et la commune de Songon** (en bordure de la commune) sera mis en place. Le coût du projet est de 100 milliards en PPP. Le taux de réalisation projeté à fin décembre 2023 est de 10% et correspondra à la finalisation des études techniques
- **02 gares lagunaires** (au Plateau et à Abobodoumé à Yopougon) seront construites pour un montant de 8 milliards de FCFA financés dans le cadre du projet PACOGA. A fin décembre 2023, le projet sera réalisé à 67% correspondant à l'installation de chantier, et aux travaux de construction desdites gares.
- **La Bourse de Fret** sera effective pour un coût de 500 millions en PPP. A fin décembre 2023, le taux de réalisation sera de 10% correspondant à la finalisation des études et à la signature des conventions.
- **Construction des pontons, aménagement de plateformes et voies d'accès avant la CAN 2023 afin d'assurer une fluidité de la circulation.** Les travaux seront réalisés pour un coût estimatif de 6,4 milliards FCFA dans le cadre du PACOGA. Le taux de réalisation à fin décembre 2023 sera de 100% correspondant à l'installation de chantier, et aux travaux de construction des pontons sur les sites de Vridi Tripostal et Adjahui (Port-Bouët), gare lagunaire Koumassi 32 (Koumassi), Adjopodoumé et Niangon Lokoua (Yopougon), Songon Kassemblé (Songon), Pont HKB (Cocody), Abatta et Eden Beach (Bingerville).
- **05 gares Multimodales** seront construites dans les localités de Koumassi (gares lagunaires de Koumassi 32 et Koumassi zone industrielle), Marcory (gare lagunaire INJS), Port-Bouët (gare lagunaire de Petit Bassam), Yopougon (gare lagunaire d'Adiopodoumé), un chantier naval (cale sèche) sera réalisé et 50 bateau-bus de grande capacité seront acquis. A fin décembre 2023, les 50 bateaux seront acquis et 01 gare lagunaire multimodale sera construite. Le budget 2023 est de 83 milliards de FCFA dans le cadre du PACOGA
- **Balisage et le dragage des zones prioritaires du plan d'eau lagunaire.** Les travaux démarreront pour un coût estimatif de 2 milliards FCFA dans le cadre du PACOGA. L'année 2023 sera consacrée à la réalisation de 100% du projet, soit le balisage et le dragage de 80 Km de voie navigable du plan d'eau lagunaire du District Autonome d'Abidjan.
- **08 gares lagunaires** (Treichville - Locodjoro - Niangon Lokoua - Bingerville - Vridi Tripostal - Songon Kassemblé - Blockauss - Akwaba) seront construites à travers un financement à mobiliser auprès de la BPI. Pour l'année 2023, il s'agira de construire trois (3) gares lagunaires (Treichville, Bingerville et Vridi Tripostal), pour un montant total de 26,240 milliards francs CFA.

A fin décembre 2023, le taux de réalisation sera à 70% ●



10. | **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de l'Économie et des Finances a en charge la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière économique, financière et monétaire. A ce titre, il a pour principale mission de mobiliser les ressources pour le financement des priorités du Gouvernement.

II. Réformes majeures pour 2023

Cinq (05) principales réformes seront exécutées au cours de l'année 2023. Il s'agit de l'adoption de la loi sur la politique d'endettement public, la poursuite de la réforme du portefeuille bancaire public, l'opérationnalisation de la Direction Générale des financements.

1. Adoption de la Loi sur la politique d'endettement public

Cette réforme vise à mettre en place un dispositif en vue d'encadrer la politique nationale d'endettement public. A terme, une nouvelle loi sur la politique d'endettement public sera adoptée au plus tard en fin septembre 2023.

2. Opérationnalisation de la Direction Générale des Financements

La réforme vise à mettre en place un organe dédié à la gestion de la dette et de toutes les questions connexes de financements privés et de marché ainsi que de financements bilatéraux et multilatéraux.

Cette direction générale sera opérationnalisée à fin 2023 pour un coût de 183,8 millions de FCFA. Les résultats suivants seront relevés à fin décembre 2023 :

- le Directeur Général et le personnel clé seront recrutés ;
- les locaux sont mis en place et équipés ;
- les capacités du personnel sont renforcées.

3. Poursuite de la réforme du portefeuille bancaire public

A fin décembre 2023, les résultats ci-après seront relevés :

- les conclusions de l'étude sur le portefeuille bancaire public sont adoptés ;
- les actions et activités sur l'option qui sera retenue par le Gouvernement sont mises en œuvre.
- La dotation budgétaire au titre de cette réforme est de 15 milliards de FCFA.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

4. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

5. la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI) devra être recapitalisée pour un coût de 74 milliards FCFA (14 milliards -Budget Etat/ 60 milliards-Bailleurs)

III. Projets et programmes majeurs pour l'année 2023

1. Projets à finaliser en 2023

Cinq (05) projets seront totalement finalisés en 2023.

- la construction du bâtiment pédagogique de l'Institut des Finances sera achevée pour un coût de 151,22 millions de FCFA ;
- la plateforme « Côte d'Ivoire en Chiffres » (CIC) sera finalisée et opérationnalisée pour un coût de 100 millions de FCFA ;
- les 6 postes comptables des localités de Dimbokro, Agnibilékro, Abidjan, Gagnoa, Tabou et Adzopé ainsi que le caveau central du Trésor Public sont rénovés et modernisés pour un coût total t de 388,739 millions de FCFA, à fin décembre 2023 ;
- les 3 postes comptables des villes d'Aboisso, Kong et Guiglo sont construits pour un coût d'un milliard ;
- deux bureaux relais du FGA seront ouverts en 2023 à Korhogo et San-Pedro, pour un coût global de 49 millions de FCFA ;
- un système unique de gestion des dépenses publiques de l'engagement au paiement sera mis en place (action coordonnée par la Primature et mis en œuvre en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances) ;
- l'application des dispositions au titre des délais de paiement sera effective et fera l'objet de point trimestriel ;
- les bourses des élèves et étudiants seront payées à bonne date et feront l'objet d'un point trimestriel ;
- les remboursements des entreprises de TVA seront effectués conformément au délai réglementaire ;
- un plan de financement du budget de l'Etat sera adopté et mis en œuvre selon les caractéristiques du marché sous régionale et des marchés internationaux ;



Ministère de l'Économie et des Finances

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- l'analyse de viabilité de la dette sera actualisée tous les trimestres et fera l'objet d'un point trimestriel examiné en comité interministériel présidé par Monsieur le Premier Ministre. Elle fera l'objet d'une communication 2 fois dans l'année (fin avril-fin octobre) ;
- les contributions dans les organisations internationales seront recensées et feront l'objet d'une communication portée en liaison avec le MBPE en vue de l'élaboration d'un plan de traitement ;
- l'analyse de la conjoncture économique régionale et internationale fera l'objet d'une communication en conseil des Ministres ;
- dans le cadre du projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS) :
 - 50 acteurs des marchés publics seront formés ;
 - mise en place d'un applicatif dans le cadre de la mise œuvre du système intégré de contrôle électronique des débarquements de marchandises en vrac ;
 - actualisation du module de suivi du rendement scolaire pour un encadrement rapproché des élèves et la mise à jour de la plateforme d'affectation en ligne ;
 - digitalisation de la collecte des recettes perçues au sein des structures sanitaires et l'organisation et le pilotage de la chaîne Accueil-Facturation-Recouvrement (AFR).
- au titre du projet d'appui à la Gestion Economique et Financière (PAGEF) d'un budget de 930,75 millions de FCFA :
 - Trois serveurs d'interconnexion des douanes Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Sénégal seront acquis ;
 - 15 Inspecteurs des Douanes seront formés à la préparation à la certification en audit et au contrôle internes ;
 - 18 agents de la Direction de la Dette Publique et des Dons seront formés sur les prévisions de trésorerie ;
 - 53 Magistrats et 18 Vérificateurs de la Cour des Comptes seront formés en technique d'évaluation des politiques publiques.



Ministère de l'Économie et des Finances

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- dans le cadre du projet d'Urgence du Fonds International de Développement Agricole dénommé Projet d'Urgence Agricole de Côte d'Ivoire (PUA-CI) :
 - 150 tonnes de semences de riz irrigué, 150 tonnes de semences de riz pluvial et 120 tonnes de semences de maïs, 42 000 litres d'herbicides et 2000 tonnes d'engrais et 40 décortiqueuses de riz et 40 moto tricycles et 25 motoculteurs seront fournis aux planteurs dans les régions de Grand Nord ;
 - l'accès aux marchés des produits agricoles sera renforcé à travers notamment le développement d'une plateforme digitalisée et l'appui conseil de la population cible.

Le coût au titre de ce projet en 2023 est de 7,963 milliards de FCFA.

- Cent (100) à cent-cinquante (150) PME seront sélectionnées pour bénéficier de l'accompagnement public sur mesure et rationalisé, en vue de leur permettre de se développer dans le cadre du Programme Economique Pour l'Innovation et la Transformation (PEPITE) ●



11. | **MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME**



I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Construction, de Logement et d'Urbanisme. Il a pour missions principales de : (i) réduire les tracasseries dont les usagers sont l'objet ; (ii) disposer d'outils de planification et de gestion urbaine et veiller à leur application effective ; (iii) moderniser, sécuriser et simplifier les démarches et la production des actes administratifs du Foncier, de l'Urbanisme et de la Construction ; (iv) renforcer l'intégrité juridique de l'ACD ; (v) sécuriser le cadre bâti et doter nos Administrations de bâtiments décentes à usage de bureaux et de logements ; (vi) réglementer le secteur de l'habitat et relancer le Projet Présentiel de Construction de Logements Sociaux.

II. Réformes majeures pour 2023

Trois (03) réformes seront mises en œuvre au cours de l'année 2023.

1. La réforme de la gestion et du financement du Logement Social

Pour la mise en œuvre de la réforme du financement du logement social, les activités suivantes seront réalisées :

- l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) sera opérationnelle ;
- le Fonds de Garantie du Logement Social (FGLS) sera opérationnel ;
- une taxe parafiscale sera instaurée sur certains matériaux de construction (Ciment, Fer à béton et Marbre) pour des recettes projetées à 25 milliards FCFA (Budget Etat).

Le coût de cette réforme est de 134 milliards FCFA.

2. La réforme foncière

Pour la mise en œuvre de la réforme du foncier urbain, les activités suivantes seront réalisées :

- le titrement massif des parcelles dès l'approbation du lotissement : il s'agira spécifiquement d'achever la phase pilote du titrement massif à SONGON et d'éprouver l'opérationnalité de la procédure du titrement Massif des parcelles foncières urbaines sur les nouveaux lotissements pour un montant de 322 millions FCFA ;
- le Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU) sera opérationnel pour un coût de 9,7 milliards FCFA.



3. La réforme de l'optimisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat :

Les activités suivantes seront réalisées :

- les projets structurants de l'Etat sont mis en œuvre et la Maîtrise d'ouvrage déléguée assurée pour tous les projets de construction de l'Etat pour un coût de 15,8 milliards FCFA ;
- la nouvelle stratégie de gestion du patrimoine immobilier de l'Etat est mise en œuvre pour un coût de 18,8 milliards FCFA (Budget Etat).

4. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1er trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets à finaliser en 2023

Les projets à finaliser en 2023 portent sur :

- huit mille deux cent (8 200) logements dont 6 820 à Abidjan et 1 380 à l'intérieur du pays sont livrés dans le cadre de la première phase du programme d'urgence de 25 000 logements pour un coût de 60 milliards FCFA (Financement Bailleurs) ;
- les Voiries et Réseaux Divers (VRD) primaires (hors stations d'épuration) pour les logements Sociaux et Economiques de Songon seront achevés pour un coût de 10 milliards FCFA ;
- les VRD pour les sites des logements sociaux de Yamoussoukro, Dimbokro et Touba et des sites de Logements à Equipements Modérés (LEM) de Adiopodoumé, Bingerville-djondjournin et Songon-Kassemblé sont achevés ;
- l'immeuble SEBROKO est réhabilité pour un coût de 54,8 milliards FCFA ;
- l'adressage de rue sera achevé dans les quartiers de Treichville, Marcory, Koumassi et Port Bouet ;
- les plaques seront posées pour l'Adressage du District d'Abidjan dans les zones 1 et 2 (communes de Treichville, Marcory, Koumassi, Port-Bouët, Plateau, Adjamé et Attécoubé 1). Le budget est de 200 000 000 FCFA. Le taux de réalisation relatif à la pose des plaques qui tient compte du budget disponible est prévu à 10% ;
- trente-cinq (35) villages sur les 189 villages seront entièrement délimités dans le cadre de la délimitation



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

des territoires villageois dans le grand Abidjan ;

- les dossiers d'ACD en cours de traitement dans le circuit de traitement seront communiqués au MBPE avant fin janvier 2023 en vue d'un suivi spécifique. Un point mensuel sera transmis à la Primature ;
- les études détaillées en vue de la réalisation des infrastructures et équipements de base dans 5 sous quartiers restructurés d'Abidjan (Abobo PK18 ; Yopougon Gesco ; Koumassi Aklomiobla ; Koumassi Divo 1 et Divo 2 dans le cadre du Projet d'Aménagement des Quartiers Restructurés d'Abidjan (PAQRA) seront réalisés. 01 dalot de 700 mètres linéaires sera réalisé dans la commune de Yopougon (Gesco).

2. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

Six (06) projets devront se poursuivre au-delà de 2023 :

- l'élaboration des Plans d'Urbanisme Directeur des Chefs-lieux de Département de 80 localités dont le taux d'exécution actuel est de 0% sera à 40% de réalisation à fin 2023, pour un coût de 5 milliards F CFA ;
- le redressement /régularisation des lotissements appliqués et non approuvés dans les villes de Côte d'Ivoire dont le taux d'exécution actuel est de 0% sera à 10% de réalisation à fin 2023. Il est évalué à 259 787 822 FCFA financé par le Budget de l'Etat ;
- le renforcement des structures opérationnelles du MCLU se poursuit jusqu'en 2025 ;
- la construction de 3 bâtiments à usage de bureaux pour la brigade et les antennes de Cocody et Yopougon dont le taux d'exécution actuel est de 15% sera à 30% de réalisation à fin 2023 pour un coût de 500 000 000 FCFA ;
- la réhabilitation des structures déconcentrées du MCLU pour un coût de. 450 313 560 FCFA financé par l'Etat ;
- le Plan d'Urgence de relance des activités de l'AGEF dont le taux d'exécution actuel est de 28% sera à 50% de réalisation à fin 2023 pour un coût de 600 000 000 FCFA sur budget Etat ;
- la réhabilitation de la tour F dont le taux d'exécution actuel est de 11% sera à 30% de réalisation à fin 2023 pour un Budget global de 292 648 442 150 FCFA ●



12. | **MINISTÈRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT**



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE) assure la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière budgétaire, douanière, fiscale, de gestion des marchés publics et de gestion du portefeuille de l'Etat.

II. Réformes majeures pour 2023

Sept (07) principales réformes seront finalisées au cours de l'année 2023.

1. Extension du SIGOBE aux RNE et aux EPN

Le projet porte sur l'extension du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) en vue de permettre l'exécution des budgets des RNE et des EPN dans ladite application.

Les activités suivantes seront réalisées :

- la formation des acteurs en charge de la gestion budgétaire (Payeurs et responsables du service financiers) des RNE sur le budget-programme et sur l'utilisation du SIGOBE ;
- la formation des Contrôleurs budgétaires, des Directeurs des Affaires Financières et des Ordonnateurs sur le module ;
- l'élaboration des budget-programmes des RNE et des EPN à travers le SIGOBE ;
- l'exécution effective des budgets 2023 des RNE et des EPN à travers le SIGOBE.

2. Renforcement de la performance des Etablissements Publics Nationaux (EPN)

Cette réforme permettra d'obtenir les résultats suivants :

- les risques inhérents à la gestion des EPN sont identifiés et maîtrisés ;
- les charges normatives des EPN seront évaluées ;
- Les contrats de performance sont élaborés pour 100% des EPN.

3. Mise en place d'une solution pour l'élargissement de la population fiscale

La Direction générale sera dotée d'une plateforme d'échange de données entre la DGI et les structures tierces (CIE-SODECI, CNPS, CEPICI) pour un coût de 500 millions FCFA



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

4. Revue de la fiscalité foncière

La fiscalité sur l'impôt foncier sera réformée en vue d'avoir une seule nature d'impôt foncier. Cette réforme sera réalisée au premier semestre 2023.

5. Evaluation des conseils d'administration des entreprises publiques

Les résultats suivants seront constatés :

- un mécanisme d'auto-évaluation par les conseils d'administration des entreprises publiques sera mis en place ;
- les Conseils d'administration seront évalués par un prestataire indépendant, afin principalement d'identifier les mesures et réformes à mettre en œuvre pour l'amélioration de la gouvernance des entreprises publiques.

6. Renforcement du dispositif de suivi de la dette des entreprises publiques

Les résultats suivants seront réalisés :

- le profil d'amortissement de la dette des entreprises publiques sera établi ;
- les indicateurs de stocks et de liquidité des entreprises publiques pour l'appréciation de la soutenabilité de la dette seront déterminés ;
- des stress-tests pour apprécier la résistance des entreprises publiques face aux chocs impactant leurs activités seront conduits ;
- la dette fournisseur des entreprises publiques sera suivie afin de déterminer les délais de paiement par entreprise.

7. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

III. Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets à finaliser en 2023

Dix (10) projets seront finalisés en 2023 :

- dans le cadre du projet de construction et réhabilitation des représentations du contrôle financier à l'échelon local :
 - les bâtiments du Contrôle financier seront construits à Korhogo et à Tanda ;
 - les travaux de réhabilitations de cinq services de contrôle financier seront réalisés dans les localités de Bouna, Danané, Kounahiri, Minignan et Dikodougou ;
 - vingt-huit (28) services du contrôle financier de l'intérieur seront équipés et 28 groupes électrogènes seront acquis.

Cette activité estimée à un coût total de 485 409 454 FCFA ;

- les locaux des services du Contrôle Financier à Abidjan, notamment l'immeuble en location au 7^{ème} tranche Angré et le bâtiment DCF à la Riviera triangle seront réhabilités et équipés à hauteur de 82 414 888 FCFA dans le cadre du projet de réhabilitation des services du Contrôle Financier à Abidjan ;
- la tour F de la cité financière sera achevée en 2023 dans le cadre du projet d'extension la Cité Financière. Le coût des travaux porte sur un montant de 9 milliards de FCFA ;
- du matériel plus fiable notamment des systèmes d'onduleur pour datacenter, des systèmes de contrôle d'accès, des systèmes de gestion de risque d'incendie, des équipements réseaux de sécurité (CheckPoint et PALO-ALTO), des équipements des serveurs et baies de sauvegarde du site principal, des équipements des serveurs et baie de sauvegarde du site de réplication et des accessoires pour serveurs, seront acquis pour la sauvegarde des données budgétaires, dans le cadre du projet de sécurisation et de sauvegarde du système d'information budgétaire. Le projet est évalué à 801,9 millions FCFA ;
- 200 véhicules de l'Etat seront équipés d'appareils de géolocalisation au titre de l'année 2023 pour un montant de 161 millions de FCFA ;
- un fichier exhaustif des biens de l'Etat sera mis en place à la suite du recensement des biens mobiliers et abonnements de l'Etat pour un montant de 275,3 millions de FCFA ;
- le nouveau site de la base navale sera doté d'un quai d'accostage et du hangar de maintenance des vedettes ;
- les procédures d'enregistrement des actes, de déclaration et de paiement seront dématérialisées par le biais du SIGEFIM (Système Intégré de Gestion de la Fiscalité Immobilière et Mobilière). Le SIGEFIM assurera également la sécurisation des bases de données de l'enregistrement et du foncier ;
- le processus d'acquisition des ACD sera unifié dans le cadre du projet SIGFU ;



Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- une clôture électrique, un système de vidéo-surveillance (16 caméras par sites et 2 écrans), un système anti-intrusion et un système d'autonomie électrique (onduleur) seront installés sur les 213 sites des services de recettes des impôts pour un montant global de 2 milliards de FCFA ;
- la digitalisation de la chaîne de passation sera finalisée et déployée pour un coût de 305 millions FCFA afin d'assurer l'automatisation de toute la chaîne de passation de marchés, la réduction des délais de passation des marchés et davantage de transparence dans l'attribution des marchés ;
- les objectifs de recettes tels que présentés dans le budget seront atteints ;
- les remboursements de crédit de TVA seront suivis et réalisés conformément aux engagements y afférents ;
- les soldes budgétaires seront en ligne avec les objectifs projetés ;
- chaque trimestre, le Conseil des Ministres sera informé sur la situation d'exécution budgétaire, point des exonérations, la situation des entreprises publiques, situation d'exécution des marchés publics, situation des entreprises publiques ;
- la loi de règlement 2022 sera produite à bonne date ainsi que le projet de budget et les documents annexes pour l'année 2024 ;
- les dossiers d'ACD au niveau du cadastre et à la conservation foncière seront recensés avant fin mars 2023 et traités avant fin juin 2023 ;
- un scanner sera installé à Danané pour un coût de 2 740 661 526 FCFA dans le cadre de la poursuite de la modernisation et du renforcement du contrôle des marchandises au niveau des Bureaux des Douanes ;
- des systèmes de Vidéo-surveillance seront installés dans les localités de Laleraba, Nigouni, Pogo, Ouangolodougou et Doropo dans le cadre du déploiement du dispositif de surveillance sur la façade Nord ;
- dans le cadre du projet de réhabilitation des locaux de la DGI :
 - les bâtiments de la Direction régionale, du Centre des Impôts et de la Conservation foncière de Treichville seront réhabilités ;
 - les bâtiments des Centres des Impôts de Koumassi et de Marcory seront réhabilités ;
 - les Centre des Impôts de Il Plateaux (BMW) et d'Abobo feront également l'objet de rénovation ;
 - les Centre des Impôts d'Anyama, de Tiassalé et de Bouaké (Ex BNDA), les bâtiments des Directions régionales et les Centres des Impôts de DABOU et de GAGNOA (y compris la Conservation foncière) seront rénovés.

Cette activité est évaluée à 2,177 milliards FCFA ;



Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- dans le cadre de la réalisation de travaux cadastraux, le fichier des parcelles imposables sera mis à jour en vue d'améliorer le rendement de l'impôt foncier dans le district d'Abidjan et à l'intérieur du pays et la couverture sera assurée en 2023 dans les localités suivantes : Gbeleban, Languibonou, Mayo, Seguelon, Tai, Tieningboue, Kaniasso, Sipilou, Samatiguila, Sandegue, Tankesse, Tabagne, Koonan, Massala, Kongasso, Lolobo, Dakpadou, -Djouroutou, Bayota, Ananda, Bonguera, Zagne, Seitifla, Kononfla, Keinly, Marabadiassa, Raviart, Kpouebo, Tiediekro, Zatta, Gagny, Attiekoi, Eloka, Bocanda, Doba, Kokolopozo.
Le coût au titre de cette activité est de 2 milliards de FCFA ;
- des travaux cadastraux incluant des prises de vue aériennes et la création de modèles 3D seront réalisés à hauteur de 1,75 milliard de FCFA pour une meilleure maîtrise du patrimoine immobilier à Daloa, Korhogo et à Yamoussoukro ;
- le site devant abriter la construction du siège de la DGMP sera acquis pour un montant de 1 milliard FCFA ;
- la brigade mobile des Douanes de Kong sera réhabilitée entièrement pour un montant de 595 510 844 FCFA ;
- un système unique de gestion des dépenses publiques de l'engagement au paiement sera mis en place (action coordonnée par la Primature et mis en œuvre en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances).

2. Projets à lancer en 2023

Deux (2) projets à lancer en 2023 :

- **construction du siège de la Direction du Contrôle Financier.** Les études techniques du site devant abriter la construction seront réalisées, pour un coût total de 1,6 milliards FCFA ;
- les téléprocédures douanières permettant la dématérialisation des échanges entre les partenaires/utilisateurs extérieurs (Consignataires, commissionnaires en douanes agréés, acconiers) et l'administration douanière, la digitalisation des processus interne de gestion et le renforcement du dispositif de l'analyse du risque seront mis en place pour un meilleur suivi et une efficacité dans la collecte des recettes douanières. A fin décembre le taux d'exécution sera de 80% ●



13. | MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de protection des eaux et de la forêt : (i) la gestion durable des forêts ; (ii) la gestion durable et la protection des eaux ; et (iii) la protection de la faune et de la flore.

II. Réformes majeures pour 2023

Quatre (04) principales réformes prioritaires seront poursuivies au cours de l'année 2023.

1. Renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de gestion durable de la faune

Pour une meilleure gestion des ressources fauniques, le cadre législatif, réglementaire et institutionnel sera renforcé. Les activités suivantes seront réalisées :

- la politique nationale de Protection, de Reconstitution et de Valorisation de la Faune et de sa stratégie de mise en œuvre est adoptée ;
- les trois avant-projets de lois (1) l'avant-projet de loi relatif à la protection de l'éléphant, (2) l'avant-projet de loi portant gestion de la faune et (3) l'avant-projet de loi sur la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction CITES seront adoptés ;
- les textes d'application de ces lois sont élaborés.

2. Renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de gestion des ressources forestières

Au niveau du renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de gestion des ressources forestières :

- le code forestier et ses textes d'applications seront vulgarisés ;
- la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire pour l'Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux (APV-FLEGT) entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne sera entamée.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

3. Renforcement du cadre législatif, règlementaire et institutionnel en matière de gestion intégrée des ressources en eau

Le cadre de gestion intégrée des ressources en eau sera renforcé. Les activités à réaliser sont les suivantes :

- la politique nationale de l'eau sera adoptée ;
- le plan national de gestion intégrée des ressources en eau sera validé ;
- les textes d'application du code de l'eau seront pris.

4. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

Au titre des investissements prioritaires prévus au budget 2023, neuf (09) projets d'un coût global de 17,708 milliards sera mis en œuvre.

1. Projets à finaliser en 2023

- dans le cadre du projet d'aménagement du Jardin Botanique de Bingerville (JBB) :
 - un espace à armature en fer et couvert d'un filet à mailles fines sera mis en place au sein du JBB ;
 - une boutique souvenir sera construite et équipée dans le JBB.

Le coût de ces actions est de bal de 80 millions FCFA 2023



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- dans le cadre de l'amélioration de la résilience des populations et de l'augmentation de la capacité de séquestration de carbone, les principaux résultats ci-après seront atteints en 2023 :
 - 268 hectares de berges seront reboisés ;
 - 13 km de Ravins/Berges stabilisés et 35 km de diguettes en terre seront construits ;
 - 50 hectares berges seront protégées et enrichies ;
 - 275 hectares de parcelles de cultures bénéficieront des travaux de Conservation des eaux et des sols défenses et restauration sols (CESDRS) ;
 - 568 hectares de forêts seront réhabilités et aménagés ;
 - 168 hectares de réserves naturelles volontaires seront créés ;
 - 02 Stations hydrométriques seront installées et opérationnelles ;
 - 07 retenues d'eau seront réhabilitées et aménagées ;
 - 01 barrage hydro-agricole à but multiple sera construit ;
 - 1000 hectares reboisement seront réalisés ;
 - 18 groupements de pépiniéristes seront formés sur la mise en place et la gestion des pépinières ;
 - 400 matériels techniques seront acquis et distribués ;
 - 10.000 exemplaires manuels/catalogues techniques seront élaborés et vulgarisés ;

Le coût global au titre de ces activités est de 5,674 milliards de FCFA financé par le Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN).
- dans le cadre du projet d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) :
 - 2 millions de plants forestiers seront produits par les directions régionales des Eaux et Forêts ;
 - 02 campagnes de sensibilisation seront organisées à l'endroit des différents acteurs et communautés locales ;
 - les différentes actions de restauration du couvert forestier réalisées sur l'étendue du territoire national seront évaluées.

Le coût global au titre de ces activités est de 298,79 millions de FCFA.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- dans le cadre du Programme d'Investissement Forestier :
 - les producteurs de cacao dans les forêts classées concernées dans les districts des montagnes et de San-Pedro seront recensés ;
 - 02 études préalables à la restauration des forêts classées seront conduites ;
 - 4000 ha de nouveaux reboisements mis en place et 1000 ha d'anciennes parcelles de reboisements entretenus.

Le coût global au titre de ces activités est de 8 milliards de FCFA ;
- dans le cadre du projet de surveillance et protection des ressources en eau destinées aux différents usages dans le bassin du Bandama :
 - 02 sites d'intérêt pour la gestion des ressources en eau du bassin du BANDAMAN seront identifiés ;
 - 02 réactifs de laboratoire pour les analyses physico-chimiques seront acquis ;
 - le laboratoire sera équipé en matériel d'analyse physico-chimiques et de mesure ;
 - le matériel de protection de prélèvement et de surveillance sera acquis.

Le coût global au titre de ces activités est de 70 millions de FCFA ;
- dans le cadre du projet de sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* poir) dans les forêts classées de la Pale et de Boundiali :
 - 01 enquête sur le bois de vène seront réalisées ;
 - des plants forestiers seront produits.

Le coût global au titre de ces activités est de 40 millions de FCFA ;
- au titre du projet de surveillance des éléphants par la technologie satellitaire :
 - les populations en conflit avec les éléphants seront informés et sensibilisés sur les mesures de préventions et de gestion de ces conflits au cours de 5 réunions ;
 - un spécialiste en l'endormissement et au réveil des éléphants sera formé ;
 - les mouvements des éléphants seront suivis via des satellites.

Le coût global au titre de ces activités est de 94,08 milliards de FCFA ●



14.

**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER**



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement Ivoirien en matière d'infrastructures dans le domaine des routes et ouvrages d'art. Ses actions s'inscrivent principalement dans la transformation de l'économie, par l'amélioration des conditions de déplacement des personnes et des biens et la réduction des coûts du transport. Il assure également la gestion du domaine public. de l'État.

II. Réformes majeures pour 2023

Le MEER prévoit entreprendre deux (02) réformes majeures qui concernent :

1. Arrêtés d'application du décret N°2022-350

Suite à la signature le 1^{er} Juin 2022 du décret fixant les conditions d'installation des réseaux divers dans le domaine public de l'État, deux (02) arrêtés d'application seront signés. Ce sont :

- un arrêté ministériel projeté en Avril 2023, relatif aux conditions d'installation ou de déplacement des réseaux divers ainsi que les spécifications techniques auxquelles doivent se conformer les concessionnaires de réseaux et sociétés de patrimoine ;
- un arrêté interministériel projeté en Juillet 2023, relatif aux sanctions de tous ordres résultant du non-respect des conditions susmentionnées.

2. Communication en Conseil des Ministres sur le tarif de péage de l'autoroute Tiébissou - Bouaké

Le MEER prévoit, dans le cadre de son programme de déploiement des postes de péage sur les routes nouvellement construites ou renforcées, la soumission d'une Communication en Conseil des Ministres en Février 2023. Ladite communication aura pour objectif de fixer les tarifs du péage de la section autoroutière de Tiébissou-Bouaké.

3. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

III. Projets majeurs pour l'année 2023

Les activités d'investissement prévues en 2023 concernent essentiellement le démarrage de nouveaux projets et la poursuite des projets prioritaires engagés en 2022 et au cours des années antérieures.

1. Projets à finaliser en 2023

Compte tenu des avancées considérables notées sur les chantiers au cours de l'année 2022, la finalisation de plusieurs projets d'envergure est prévue en 2023. Au nombre de ces réalisations figurent :

Au titre des autoroutes :

la construction de la section entre Tiébissou et Bouaké, longue de 89 km, pour un coût total de 175 798 945 723 francs CFA cofinancé par l'Etat de Côte d'Ivoire et EXIMBANK Chine ;

Au titre des travaux neufs sur les routes interurbaines :

- l'aménagement et le bitumage de la route Maféré – Kouakro, longue de 20 km, entièrement financé par l'Etat de Côte d'Ivoire à hauteur de 17 026 000 000 Francs CFA ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Yakassé attobrou – Biéby – Béttié, longue de 42 km, pour un coût total de 40 748 106 726 francs CFA cofinancé par l'Etat de Côte d'Ivoire et la Banque Ouest Africaine de Développement ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Bouaflé – Sinfra et de la bretelle N'Douffoukankro-Blanfla pour un coût total de 53 376 875 728 FCFA ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Zuénoula – Vavoua pour un coût total de 104 098 273 802 FCFA ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Prikro – Koffi Amonkro jonction bitume pour un coût total de 12 129 675 700 FCFA ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Didiévi-Kouakou Koffikro-Carrefour N'Gouanlanté d'un coût total de 13 505 303 038 FCFA ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Dabakala – Kong, pour un coût total de 70 574 356 265 FCFA

Au titre des travaux de renforcement des routes interurbaines :

- le renforcement de la route Kanawolo – Korhogo, longue de 81 km, pour un coût total de 65 386 881 924 Francs CFA cofinancé par l'Etat de Côte d'Ivoire et plusieurs banques de développement ;
- le renforcement de la côtière depuis Songon jusqu'à Grand-Bereby, axe long de 354 km, d'un coût total de 269 983 522 140 francs CFA Hors Taxes ;
- l'aménagement et le renforcement de la route de l'Est (Bondoukou – Agnibilékro – Takikro – Frontière Ghana) longue de 166 km et la construction des ponts de Sémien et d'Aniassué, pour un coût total de 76 814 375 231 Francs CFA Hors taxes et Hors douanes ;



Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- le renforcement de la côtière depuis Songon jusqu'à Grand-Bereby, axe long de 354 km, d'un coût total de 269 983 522 140 francs CFA Hors Taxes ;
- l'aménagement et le renforcement de la route de l'Est (Bondoukou – Agnibilékro – Takikro – Frontière Ghana) longue de 166 km et la construction des ponts de Sémien et d'Aniassué, pour un coût total de 76 814 375 231 Francs CFA Hors taxes et Hors douanes ;
- le renforcement de la route Amonkro – Daoukro d'un coût total de 16 048 823 599 FCFA ;
- le renforcement de la route Daloa - Duekoué - Man - Danané - Zouan Hounien d'un coût total de 130 991 839 899 FCFA ;

Au titre des projets structurants du Grand Abidjan :

- dans le cadre du **Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody** cofinancé par l'Etat de Côte d'Ivoire et la Banque Islamique de Développement (BID) à hauteur de 129 018 000 000 Francs CFA, l'achèvement des travaux de construction du 5ème pont reliant les communes du Plateau et de Cocody ; et l'achèvement de l'aménagement du carrefour de l'Indénié ;
- dans le cadre du **Projet de Transport Urbain d'Abidjan** (PTUA) cofinancée par l'Etat de Côte d'Ivoire et la Banque Africaine de Développement à hauteur de 356 290 553 490 francs CFA, les constructions des 4èmes ponts reliant les communes de Yopougon et du Plateau ; et de la section 1 (26 km) de la voie de contournement Y4 d'Abidjan, ainsi que le dédoublement des sorties Est (Route de la Prison Civile) et Ouest (Route de Dabou).

Au titre de la voirie des villes de l'intérieur du pays :

- l'aménagement de la traversée de la ville de Bouaké, longue de 8,7 km, cofinancé par l'Etat de Côte d'Ivoire et la banque Mondiale ;
- la réhabilitation et l'aménagement de la Voirie de Yamoussoukro (Phase 2) d'un coût total de 70 198 426 279 .

Au titre des ouvrages à l'intérieur du pays :

la construction des ponts de Sémien et d'Aniassué, dans le cadre de l'aménagement et le renforcement de la route de l'Est.

2. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

Les projets d'infrastructures routières qui devront se poursuivre au-delà de 2023 sont de tous types, répartis sur l'ensemble du territoire national. Ce sont, pour les principaux :

Au titre des travaux neufs sur les routes interurbaines :

- les travaux de construction de la route Grand Bassam–Assouindé (30 km) dont la prévision d'exécution à fin 2023 est de 90% ;
- les travaux de bitumage de la route Tiébissou – Sakassou – Béoumi (74 km) dont la prévision d'exécution



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

à fin 2023 est de 70% ;

- les travaux de bitumage de la route Bocanda – Allagouassou (85,5 km) dont la prévision d'exécution à fin 2023 est de 60% ;
- les travaux de bitumage de la route Céchi – Anoumaba – M'Batto (45km) dont la prévision d'exécution à fin 2023 est de 50% ;
- les travaux de bitumage de la route Dabakala – Kong (108 km) dont la prévision d'exécution à fin 2023 est de 80% ;
- les travaux de bitumage des routes Odienné – Frontière Mali- frontière Guinée (231 km) dont la prévision d'exécution à fin 2023 est de 80% ;
- les travaux de bitumage de la route Zuénoula – Daloa dont la prévision d'exécution à fin 2023 est de 60% ;
- les travaux de bitumage de la route N'Golodougou – Kong (67 km) dont la prévision d'exécution à fin 2023 est de 80% ;
- les travaux d'aménagement et de bitumage de la route Niellé - M'bengué-Kaloa-Kabolo-Toungoli-Kasséré-Kouto (112 km) dont la prévision d'exécution à fin 2023 est de 70% ;
- les travaux d'aménagement et de bitumage de la route Boundiali – Dianra (91,8 km) dont la prévision d'exécution à fin 2023 est de 90% ;
- les travaux d'aménagement et de bitumage de la route Korhogo - Sirasso – Dianra (108 km) dont la prévision d'exécution à fin 2023 est de 90% ;
- les travaux d'aménagement et de bitumage de la route Séguela- Mankono (55,5 km) dont la prévision d'exécution à fin 2023 est de 80% ;
- les travaux d'aménagement et de bitumage de la route Séguela – Toubra (126 km) dont la prévision d'exécution à fin 2023 est de 50%.

Au titre des travaux de renforcement des routes interurbaines,

l'on note le renforcement de la route Korhogo - Sinématiali – Ferkessédougou dont la prévision d'exécution à fin 2023 est de 60% ;

Au titre des projets structurants du Grand Abidjan

- les travaux de construction de l'échangeur de l'amitié Ivoire-Japonaise phase II financé le gouvernement Japonais dont la prévision d'exécution à fin 2023 est de 60% ;
- les travaux d'aménagement du rond-point d'Abobo et le bitumage de 15km de voirie dans la commune d'Abobo dans le District autonome d'Abidjan, dont la prévision d'exécution à fin 2023 est de 75% ;
- les travaux de constructions de l'échangeur du carrefour MACACI dont la prévision d'exécution à fin 2023 est de 60% ;
- les travaux de constructions de 3 échangeurs sur le boulevard Mitterrand (Carrefours de l'Ecole de



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

Police, de la Riviera 3 et de la Palmeraie) dont la prévision d'exécution à fin 2023 est de 35%.

au titre des ouvrages à l'intérieur du pays :

les travaux de construction de 15 ponts métalliques dans les districts autonomes d'Abidjan, des Savanes, des Lagunes, de la Comoé, du Gôh-Djiboua, des Lacs, de la Vallée du Bandama et du Bas-Sassandra, dont la prévision d'exécution à fin 2023 est de 60%.

3. Projets à lancer en 2023

Les projets dont le lancement est prévu en 2023 concernent :

- les travaux de construction de la section 2 de l'autoroute de contournement y4. Le taux d'exécution sera à 20 % à fin décembre 2023 ;
- les travaux de construction de la section 3 de l'autoroute de contournement y4. Le taux d'exécution sera à 10% à fin décembre 2023 ;
- les travaux de prolongement du boulevard Mitterrand sur une longueur de 11 km. Le taux d'exécution sera à 15 % à fin décembre 2023 ;
- les travaux de bitumage de la route Man – Kouibly, longue de 64 km. Le taux d'exécution sera à 15 % à fin décembre 2023 ;
- les travaux de bitumage de la route Guiglo – Taï, longue de 64 km. Le taux d'exécution sera à 15 % à fin décembre 2023 ;
- les travaux de bitumage de la route Korhogo- M'bengué, longue de 75 km. Le taux d'exécution sera à 18 % à fin décembre 2023 ;
- les travaux de construction de onze (11) ponts à tabliers métalliques à l'intérieur du pays. Le taux d'exécution sera à 15% à fin décembre 2023 ;
- les travaux d'aménagement et de bitumage de la route Nassian – Yaga – Kotouba d'une longueur de 55 km ; Le taux d'exécution sera à 19% à fin décembre 2023 ;
- les travaux d'aménagement et de bitumage de la route Tioniaradougou – Dikodougou – Boron (y compris des traversées de villes en 2x2 voies et la voirie) d'une longueur de 123 km ; Le taux d'exécution sera à 15% à fin décembre 2023 ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Petit Nassian – Kafolo –Tehini –Bouna -Vonkoro-frt Ghana : section Tehini - frt Ghana (119 Km). Le taux d'exécution sera à 25 % à fin décembre 2023 ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Komborodougou -Kagbolodougou- Sinematiali – Gbahouakaha (55 Km). Le taux d'exécution sera à 13% à fin décembre 2023 ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Sikolo – Nafana (36 Km). Le taux d'exécution sera à 10 % à fin décembre 2023 ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Satama Sokoura – Sandégué (141 Km). Le taux d'exécution



Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

sera à 10 % à fin décembre 2023 ;

- l'aménagement et le bitumage de la route Niéméné – Foubolo (26 Km). Le taux d'exécution sera à 10 % à fin décembre 2023 ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Karakoro – Komborodougou – Badikaha (65 Km). Le taux d'exécution sera à 10 % à fin décembre 2023 ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Bavé – Tougbo (24 Km). Le taux d'exécution sera à 10% à fin décembre 2023 ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Varalé – Kalamon – Frontière Burkina Faso (30 Km). Le taux d'exécution sera à 10% à fin décembre 2023 ;
- l'aménagement et le bitumage de la route : Tengrela – Zelesso-Diamakani-Débété : 32 km, Le taux d'exécution sera à 15 % à fin décembre 2023 ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Tengrela – Papara : 20 km, Le taux d'exécution sera à 10% à fin décembre 2023 ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Tengrela – Kanakono : 28 km. Le taux d'exécution sera à 10 % à fin décembre 2023 ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Kouebonou - Varalé (40 Km). Le taux d'exécution sera à 10 % à fin décembre 2023 ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Korowita – Kolon – Bilimono – Toro Kinkéné (84 Km). Le taux d'exécution sera à 10 % à fin décembre 2023 ●



15. | **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ALPHABÉTISATION**



I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'éducation aux cycles préscolaire, primaire, secondaire et de formation des adultes et des jeunes tout au long de leur vie. Il a pour missions principales : (i) d'améliorer le pilotage, l'accès, la qualité des enseignements et des apprentissages aux différents niveaux du système éducatif ; (ii) d'assurer aux apprenants une formation ouverte sur les compétences de la vie ; et de (iii) mettre en œuvre l'alphabétisation des populations et la formation permanente des adultes.

II. Réformes majeures pour 2023 :

Les réformes majeures au titre de l'année 2023 sont les suivantes.

1. L'actualisation de la Loi relative à l'enseignement (mesure EGENA)

Les activités à mener pour la réalisation de cette réforme ont un coût total évalué à 20 millions de FCFA et financé par le MENA. Le projet de loi sera soumis en Conseil des Ministres le 31 août 2023.

2. La définition d'une politique et l'élaboration d'une stratégie nationale de la digitalisation de l'éducation (mesure EGENA)

Le document de stratégie, dont l'élaboration sera d'un coût de 109 millions financés par le budget de l'Etat, sera adopté à fin décembre 2023.

3. Le lancement des Contrats d'Objectifs et de Performance (COP) avec les Directions Régionales de l'Éducation et de l'Alphabétisation (mesure EGENA)

La cérémonie de lancement des COP pour les 41 DRENA est fixée à fin avril 2023 pour un coût de 20 millions financés par l'UNICEF.

4. L'institution d'un laboratoire d'études spécifiques sur l'éducation avec le soutien des Partenaires au Développement et des Centres de Recherches (Ed-Lab)

Le mémorandum d'entente (MoU) consacrant la création de Ed-Lab sera signé à fin janvier 2023.

L'état des lieux sur l'existant en termes de production et d'utilisation de données, ainsi que les besoins en matière d'études sur l'éducation sera réalisé à fin avril 2023, sur financement de la Fondation JACOBS, d'un montant de 9 millions de FCFA.



5. L'institution d'un système d'affectation des élèves du secondaire dans les collèges et lycées privées selon une approche multi-critères basé sur la performance

Le MENA procédera, avant le juillet 2023, à l'élaboration de critères d'affectation des élèves au secondaire, afin de promouvoir l'excellence.

6. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets à finaliser en 2023

Les projets à finaliser au cours de l'année 2023 sont :

- 1 978 716 manuels scolaires (Français et Mathématiques au CP et au CE) seront distribués dont 1 074 856 pour le CP et 898 860 pour le CE dans le cadre du projet d'Amélioration de la Gouvernance des services de base aux citoyens (PAGDS) financé par la Banque Mondiale

Ces manuels scolaires, d'un coût de 2,500 milliards FCFA, seront distribués dans 41 DRENA en septembre 2023 ;

- 4 900 113 kits scolaires seront acquis et distribués en septembre 2023 dans 41 DRENA. Le coût au titre de cette activité est de 12 milliards. L'activité se poursuit au-delà de 2023 ;
- 100 000 manuels seront mis à la disposition des élèves avant octobre 2023 dans le cadre du C2D2 ;
- 166 666 tables-bancs financés par le Trésor seront livrés en décembre 2023, dans 41 DRENA. Le coût au titre de cette activité est de 10 milliards. L'activité se poursuit au-delà de 2023 ;
- 92 salles de classe pour le préscolaire et 243 salles de classe pour le primaire seront construites, dans les régions de la Bagoué, du Béré, du Bounkani, du Kabadougou, du Poro et du Tchologo. Le projet est évalué à 4,22 milliards FCFA ;
- 2.24.437 élèves seront immatriculés dans le cadre du projet d'extension de l'immatriculation des élèves au primaire financé par le trésor, d'un coût de 50 millions ;



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- 19 collèges de proximité seront réceptionnés dans le cadre du C2D2 dont 7 en mars 2023 et 12 en fin décembre 2023 ;
 - un lycée d'excellence sera construit à Sinématiali sur financement Trésor ;
 - les équipements pour la totalité des 95 collèges de proximité (C2D2) seront livrés en octobre 2023 ;
 - dans le cadre de l'extension du système de prêt-location de manuels au collège (BONAMAS) :
 - 300 000 kits contenant chacun 8 manuels seront offerts à 300.000 élèves selon le système de prêt-location de manuels scolaires, dans 41 DRENA ;
 - 8 ouvrages coûtant 10.000 francs CFA par élève sont proposés dans le cadre du projet ;
- Le budget est estimé à 388,291 millions de FCFA, sur financement de l'Agence Française de Développement (AFD).
- 105 écoles primaires de 4 salles de classe chacune seront construites et équipées dans les régions du Lôh-Djiboua, de la Nawa, du Haut-Sassandra et du Guémon dans le cadre du Projet CLEF (Child Learning and Education Facility) financé par la Fondation JACOBS. Le coût global est de 2,7 milliards FCFA.
 - 8.543 enseignants dans les 4 régions citées seront formés pour un coût de 1,0004 milliard FCA.
 - le système de gestion de 3 DRENA au niveau déconcentré seront interconnectés, d'avril à décembre 2023, pour un coût global de 1,72 milliard, dont 572.719.400 millions de parts Etat et 1,132 milliard de parts bailleurs (MCA).

2. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

- trente-sept (37) collèges de proximité seront livrés en 2024 dans le cadre du C2D2 ;
- construction de 40 collèges de proximité (24 dans le Gbêkê et 16 à San-Pedro) financé par le Millennium Challenge Corporation (MCC). Le projet est évalué à 65 millions USD, soit 39 milliards de FCFA ;
- construction de 20 collèges de proximité sur 47 dans le cadre du prêt souverain AFD. Ce projet est évalué à 34 milliards de FCFA. Les appels d'offre pour les 20 collèges seront lancés en janvier 2023 et les travaux débuteront en juin 2023 ;
- neuf (09) lycées de jeunes filles seront construits dans 09 localités (Abobo, Dimbokro, Bondoukou, San Pedro, Odienné, Daloa, Aboisso, Adzopé et Boundiali). Le projet est évalué à 69,201 milliards de FCFA et s'inscrit dans le cadre d'un financement de la Banque Islamique du Développement, financé par les Fonds de l'OPEP International, les Fonds koweïtiens et la BOAD ●



16. | **MINISTÈRE DU COMMERCE
DE L'INDUSTRIE
ET DE LA PROMOTION DES PME**



I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME (MCIPPME) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de commerce, d'industrie et de la promotion des PME. De manière spécifique, le champ d'application des activités du MCIPPME couvre les secteurs du commerce intérieur, du commerce extérieur, de l'industrie, de l'artisanat, de la promotion des PME, de la transformation du secteur informel, de la promotion de l'investissement privé et du développement du secteur privé.

II. Réformes majeures pour 2023

En 2023, toutes les structures nouvellement créées seront opérationnelles. Il s'agit de la Société de Gestion et de Développement des Infrastructures industrielles (SOGEDI), le Guichet Unique de Développement des PME (GUDE-PME) et ses filiales Côte d'Ivoire PME et Fonds de Garantie des PME, et Agence Côte d'Ivoire Export.

En outre, le Ministère proposera de nouvelles réformes qui passeront par l'adoption :

- du code des marchés en juillet 2023 pour une meilleure gestion et organisation des marchés de gros et de détails ;
- des textes (Décrets, Arrêtés et CCM) au 3^{ème} trimestre 2023 relatifs notamment aux recommandations et mesures proposées (i) dans le livre blanc sur la mise en place d'une industrie d'assemblage et de montage automobile et (ii) pour la relance de l'industrie textile ;
- des études stratégiques pour le développement de clusters dans différents secteurs industriels, conformément au PND 2021 - 2025 ;
- de la réforme de l'OCPV au 2^{ème} trimestre 2023 pour le rendre plus efficace ;
- de la généralisation de l'identifiant unique en juillet 2023 ;
- des textes (Décrets, Arrêtés et CCM) pour le renforcement de la mobilisation de l'investissement privé (national et étranger) ;
- le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social. A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

A côté des réformes, le MCIPPME envisage des actions majeures. Ces dernières sont réparties entre celles qui seront effectivement achevées en 2023, celles qui se poursuivront au-delà de 2023 et celles qui seront lancées en 2023.



1. Projet à finaliser en 2023

Les projets à finaliser sont les suivants :

- le projet de **digitalisation des relevés de prix** sur les marchés sera achevé (24 relevés électroniques consultables) ;
- **cinq mille (5 000) bascules et 30 000 balances** seront acquises et distribuées dans le cadre du **PURGA** et du **PSGOUV2** pour un montant prévisionnel de 5500 millions de FCFA ;
- **quarante (40) marchés ruraux de proximité** seront construits dans le cadre du **PURGA** et du **PSGOUV2** pour un montant de 4250 millions de FCFA ;
- la **cartographie des accords commerciaux** sera finalisée, afin de disposer d'une vue synoptique de tous les accords dont la Côte d'Ivoire est partie prenante ;
- les **travaux de construction du laboratoire du LANEMA** seront achevés ;
- **les travaux complémentaires de la zone industrielle de Yopougon** seront réalisés ;
- le projet d'**amélioration des services aux industries en Côte d'Ivoire (PASI-CI)**, d'un montant de 166,80 millions de FCFA entièrement financé par la BAD, dont l'objectif global est de renforcer la compétitivité de l'industrie, la création et la préservation de l'emploi sera achevé. En 2023 :
 - l'étude de faisabilité pour la création d'un unique Fonds pour le financement du développement industriel en Côte d'Ivoire sera réalisée ;
 - les études techniques d'aménagement de la zone industrielle d'Assouba seront réalisées ;
 - l'étude de la monographie des zones industrielles existantes de San Pedro sera réalisée ;
- la **construction du centre de perfectionnement et de labélisation dans le secteur du BTP** à Bouaké sera effective. Ce projet d'une dotation de 427,80 millions de FCFA en 2023 permettra :
 - d'achever la construction des bâtiments administratifs, de l'amphithéâtre de 350 places et de 8 salles de labellisation métiers ;
 - d'achever la construction des ateliers pour 7 corps de métiers et d'un bloc logement de 18 chambres pour les apprenants ;
 - d'équiper le centre en matériels et équipements spéciaux didactiques, matériels bureautiques et informatiques ;
 - de labelliser les compétences dans le secteur BTP et de constituer la base de données de compétences ;
- dans le cadre du programme de Restructuration et de Mise à Niveau des Industries (PNRMN), 15 entreprises industrielles seront accompagnées en 2023 pour un montant de 225 millions de FCFA entièrement financé par l'Etat ;



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- dans le cadre de la caravane de recyclage des chauffeurs professionnels, 300 artisans-mécaniciens seront sélectionnés et formés pour une enveloppe de 85 millions de FCFA en 2023 ;
- dans le cadre du projet de **création des incubateurs d'entreprises** :
 - le personnel de l'incubateur de Korhogo sera formé et quinze (15) porteurs de projets seront accompagnés ;
 - un terrain sera acquis pour la construction de l'incubateur de Yamoussoukro ;
 - la réalisation des études techniques et architecturales du site de Yamoussoukro ;
 - la construction et l'équipement de l'incubateur de Yamoussoukro ;
- la **Foire Commerciale Intra-Africaine (IATF)** sera organisée ;
- la **Foire du Made in Côte d'Ivoire (FOMCI)** sera organisée ;
- le **Marché Ivoirien de l'Artisanat (MIVA)** sera organisé.

2. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

Les projets devant se poursuivre au-delà de 2023 sont les suivants :

- le projet de **construction de 11 marchés de gros** sera mis en œuvre avec l'identification et la sécurisation des 11 sites en 2023. Le projet de construction des 3 premiers marchés (Abidjan, Abengourou, Daloa) est évalué à 84,5 milliards de FCFA et est financé par la Banque mondiale dans le cadre du PDC2V ;
- les travaux de **construction du Parc des Expositions d'Abidjan** se poursuivront avec l'achèvement, au 1^{er} trimestre 2023, de la phase 1 constituée d'un hall et du Centre International de Conférence. Le projet est évalué à 97,93 milliards de FCFA ;
- la **stratégie de lutte contre la cherté de la vie** sera mise en œuvre avec la production des émissions télévisées (12 émissions pour le « consommateur » et 52 émissions pour le « c'est combien ? ») et des bulletins (52), et la sensibilisation des acteurs (commerçants, consommateurs, producteurs, industriels, etc.). Le projet est évalué à 373,55 millions de FCFA et est financé par le Budget de l'Etat ;
- la **campagne nationale de répression des fraudes** sera menée. En 2023, une campagne sera menée. Le projet est évalué à 30 millions de FCFA et est financé par le Budget de l'Etat ;
- le projet de **réhabilitation et d'équipement du marché de gros de Bouaké** se poursuivra pour atteindre 100 % à fin décembre 2023. Le projet est évalué à 384 millions de FCFA et est financé par l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- le projet de **construction des dépôts spécialisés aux frontières terrestres** démarrera avec la construction effective du dépôt spécialisé de Ferkessedougou sur le site Nambokaha en 2023. Le projet est évalué à 1,6 milliard de FCFA et est financé par le Budget de l'Etat ;



Ministère du Commerce de l'Industrie et de la Promotion des PME

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- le **programme de développement de la filière anacarde**, d'un coût de 105 millions de FCFA pour 2023 financé par l'Etat, sera mis en œuvre à travers :
 - la mise à niveau de 03 entreprises de transformation d'anacarde ;
 - l'accompagnement de 01 laboratoire à l'accréditation pour les analyses des produits de l'anacarde ;
- la **réalisation des travaux complémentaires de la zone industrielle de Yopougon** (centre secours d'urgence GSPM) se poursuivront pour atteindre 100 % en 2023. Le projet est évalué à 475 millions de FCFA et financé par l'Etat de Côte d'Ivoire à travers la SOGEDI ;
- les **travaux d'aménagement de la zone industrielle d'Akoupé-Zeudji (ARISE)** se poursuivront pour atteindre 20 % en 2023. Le projet est évalué à 125 milliards de FCFA et est financé par ARISE ;
- la purge des droits coutumiers **de la zone industrielle de Bouaké (150ha)** se poursuivra pour atteindre 30% en 2023. Le projet est évalué à 1 500 millions de FCFA et financé par l'Etat de Côte d'Ivoire à travers la SOGEDI ;
- les travaux **d'aménagement des zones dédiées à la transformation de l'anacarde** (Korhogo, Bondoukou, Séguéla) dans le cadre du projet Bird Enclave se poursuivront également. En 2023, les zones agro-industrielles de Korhogo et Bondoukou seront achevées (100%) et celle de Séguéla réalisée à 60%. Le projet est évalué à 30 milliards de FCFA et financé par la Banque mondiale ;
- le projet de **construction et d'équipement de cinq (05) centres d'apprentissage** sera accentué à travers la réalisation des études techniques approfondies sur les sites de Touba, Badikaha et Bondoukou et la sécurisation du site de Touba. Le projet est évalué à 3 697 millions de FCFA et financé par le Budget de l'Etat ;
- le projet de **recasement des ferrailleurs de la casse moderne N'dotrè**, où 2 hangars seront construits (pour le recasement des ferrailleurs déguerpis d'Abobo et Adjamé), se poursuivra. Ce projet bénéficie d'une dotation en 2023 de 200 millions de FCFA ;
- le Projet **Clonix** de Très Petites Entreprises (TPE) permettra de soutenir 2000 femmes pour un budget de 309 millions de francs CFA ;
- 66 PME seront créées dont 33 de production de tomate hors-sol et 33 de pisciculture hors sol qui généreront plus de 2000 emplois au profit des jeunes et des femmes tout en améliorant l'offre locale de poisson et de tomate. Le projet est évalué à 6,05 milliards de FCFA dont 500 millions au titre de la part Etat. 356 millions de FCFA ont été alloués au titre du budget 2023 ;
- au niveau de l'**appui à l'Agence Côte d'Ivoire PME**, un terrain est acquis. Les formalités administratives seront réalisées pour la sécurisation de la parcelle acquise. Il bénéficie d'une dotation de 100 millions de FCFA en 2023.



Ministère du Commerce de l'Industrie et de la Promotion des PME

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

3. Projets à lancer en 2023

Les projets à lancer en 2023 permettra d'enregistrer les points ci-après :

- les études de faisabilité dans le cadre du projet de **mise en place des 3 clusters prioritaires** (agro-industrie, chimie plasturgie et matériaux de construction), pour un coût de 150 millions de FCFA seront lancées ;
- le processus d'**enregistrement du Café de Man et du Riz de Danané** sera entamé ●



17. | **MINISTÈRE DE LA RÉCONCILIATION
ET DE LA COHÉSION NATIONALE**



I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale (MRCN) a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de Réconciliation et de Cohésion Nationale. Principalement, il a pour mission de : (i) réconcilier les filles et les fils du pays ; (ii) contribuer à la réduction des conflits, tensions et violences sur l'ensemble du territoire national ; (iii) consolider la paix et (iv) inciter les communautés à adopter durablement des comportements favorables au renforcement de la cohésion sociale au plan local et national.

II. Réformes majeures pour 2023

Les principales réformes à entreprendre au cours de l'année 2023, portent sur (i) de la création du Conseil National pour la Paix ; (ii) de la création de l'Ordre du Mérite de la Paix et (iii) de la réforme du Programme National de Cohésion Sociale (**PNCS**).

1. Création du Conseil National pour la Paix

La présente réforme vise la création du Conseil National pour la paix.

Pour 2023, les efforts engagés par le Ministère se concentreront sur l'élaboration du décret portant création et fonctionnement du Conseil National pour la Paix de janvier à avril 2023 suivi de sa large diffusion.

2. Création de l'Ordre du Mérite de la Paix

La réforme vise à distinguer toute personne physique qui se démarquerait dans la promotion de la paix. Primer les artisans de la Paix, permettra de présenter en la matière, un modèle de citoyen ivoirien, sinon un citoyen modèle qui pourrait servir de repère à la jeunesse ivoirienne de plus en plus en proie à la violence. Le Ministère entrevoit sa mise en place de janvier à juillet 2023.

3. Réforme du Programme National de Cohésion Sociale (PNCS).

Les résultats attendus sont :

- le Programme sera aligné sur les priorités de la Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion Nationale 2021-2025 ;
- une meilleure adaptation des interventions du programme aux nouveaux éléments de contexte et la recherche d'impacts pour les populations.

Cette réforme se fera à travers la prise d'un nouveau décret au 3ème trimestre 2023 retraçant les nouvelles orientations du PNCS.



4. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

Au titre de l'année 2023, il est envisagé des actions à travers le Programme National de Cohésion Sociale, dont les résultats se déclinent comme suit :

- quatre (04) ateliers de renforcement de capacités seront organisés en 2023 respectivement à Béoumi, N'douci, Kaniasso, et Diawala, sur la gestion de la rumeur, la prévention et la lutte contre les discours de haine pour un coût global de 40 millions ;
- cinq (05) comités de veille pour le renforcement de la cohésion nationale seront équipés sur le territoire national au 3^e trimestre pour un coût de 55 millions de FCFA sur le Budget de l'Etat ;
- deux (02) centres de convivialité sont construits et équipés à Irogougoua (ISSIA) et Mougouini (KOUTO) au premier semestre 2023 pour un coût de 160 millions de FCFA sur le Budget de l'Etat ;
- la localité de Minignan est dotée d'une radio communautaire au 2^e trimestre 2023 pour un coût de 65 millions financé sur le budget de l'Etat ;
- les capacités techniques des acteurs et des leaders sociaux de Tengrela, Ouangolo, Bouna, Korhogo, sur la culture de la paix et la prévention des conflits sont renforcées sur toute l'année 2023 à travers 04 ateliers pour un coût de 45 millions de FCFA ;
- quatre (04) missions de suivi des élections locales sont organisées au 2^e trimestre 2023 dans les localités de Daoukro, Agboville, Duékoué, et Bonoua pour un coût global de 15 millions ;
- une revue annuelle du processus des dialogues intercommunautaires effectués est organisée dans le cadre des activités de réconciliation et de cohésion nationale en fin d'année 2023 pour un coût de 15 millions ●



18. | MINISTÈRE DES SPORTS



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

La mission principale dévolue au Ministère des Sports est de « **mettre en œuvre et suivre la Politique du Gouvernement en matière de Sports** ». Cette mission consiste à faire la promotion de la pratique du sport d'élite, du sport de masse et pour tous à travers l'encadrement de la vie fédérale, la démocratisation et la vulgarisation de la pratique des activités physiques et sportives en vue de l'amélioration du bien-être, de la santé des populations et surtout, contribuer à la création d'opportunités d'emploi pour les jeunes générations par une véritable professionnalisation du secteur. Cette mission consiste également à contribuer au rayonnement de la Côte d'Ivoire à travers les compétitions internationales.

II. Réformes majeures pour 2023

Au cours de l'année 2023, quatre (04) réformes majeures seront mises en œuvre. Il s'agit de : (i) la mise en œuvre d'accords de coopération avec certains pays ; (ii) l'opérationnalisation de l'observatoire du sport ; (iii) la poursuite de la réorganisation des Etablissements Publics Nationaux (EPN) sous la tutelle du Ministère des Sports et (iv) la mise en place du comité sectoriel du dialogue social.

1. Mise en œuvre d'accords de coopération avec certains pays

Les activités à réaliser en 2023 dans le cadre de cette réforme permettront d'obtenir les résultats suivants :

- les accords de coopération avec la Turquie et l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), en matière de gestion et d'entretien des installations sportives seront mises en œuvre à l'effet de renforcer la stratégie de maintenance des ouvrages de la CAN 2023 après l'organisation effective de l'évènement en 2024 ;
- les accords de coopération avec le Portugal seront mis en œuvre avec notamment la formation de haut niveau des jeunes joueurs sélectionnés dans l'Académie de football réalisé par Benfica Club de Lisbonne. L'activité est évaluée à **295 180 650 FCFA** sur financement de l'Etat.

2. Création de l'observatoire du sport

Un observatoire du sport sera créé en remplacement du Conseil National du Sport (CNAS), à l'effet de permettre aux fédérations sportives de mieux occuper les populations par le sport pour tous, favoriser une meilleure animation citoyenne en liaison avec nos unités administratives et assurer le rayonnement de notre pays aux compétitions sportives internationales.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

3. Poursuite de la réorganisation des EPN sous la tutelle du Ministère des Sports

Trois (03) décrets portant réorganisation des Etablissements Publics Nationaux sous la tutelle du Ministère des sports, notamment, l'office National des Sports (ONS), l'office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires (OISSU) et l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) seront adoptés en février 2023 en vue de renforcer leurs l'efficacité en matière de mise en œuvre des activités du secteur du Sport.

4. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets à finaliser en 2023

Les projets à finaliser en 2023 sont les suivants :

- les infrastructures de voiries et de réseaux divers (VRD), les ouvrages dans les villes de Bouaké, Korhogo, San-Pedro, Yamoussoukro et Abidjan seront complètement achevées à fin juin 2023 au plus tard ;
- les six stades de la CAN seront achevés et réceptionnés par la CAF :
 - la réhabilitation du stade FHB sera achevée à fin mai 2023 ;
 - la construction du stade EBIMPE sera achevée à fin avril 2023 ;
 - la construction du stade de Korhogo sera achevée à fin avril 2023 ;
 - la construction du stade de San Pedro sera achevée à fin avril 2023 ;
- dix (10) mini-complexes multisports dénommés « Agoras » seront complètement achevés dans les communes de Yopougon, Abobo, Attécoubé, Port-Bouët, Béoumi, Dimbokro, Touba, M'batto, Guiglo et Boundiali.

Le coût global de ces projets pour l'année 2023 est de **10 976 000 000 FCFA** sur financement extérieur (Trésor français) ;

- quatre (04) piscines olympiques et 02 complexes omnisports seront construits dans les communes d'Abobo, Attécoubé, Marcory et Yopougon pour un coût global de **16 000 000 000 FCFA** financé par l'Etat de Côte d'Ivoire ;



Ministère des Sports

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- dans le but de renforcer les capacités des lycées pour une meilleure participation aux compétitions OISSU :
 - les infrastructures sportives scolaires des sports de main du lycée scientifique de Yamoussoukro, des Lycées Modernes de Korhogo, Treichville et Aboisso seront réhabilités ;
 - les terrains de football du lycée DJIBO Soukalo de Bouaké et du Lycée Moderne de Korhogo seront également réhabilités.

Le coût global de ces projets est de 360 972 962 FCFA, financé par le budget de l'Etat.

2. Projets à lancer en 2023

Les projets à lancer en 2023 sont les suivants :

- cent quatre-vingt-treize (193) infrastructures sportives de proximité seront construites sur toute l'étendue du territoire national dans le cadre du PRECIS SPECIAL, en vue de rapprocher les populations des lieux de pratique sportive. Ce programme est constitué de :
 - 15 complexes régionaux ;
 - 27 complexes communaux de type 1 ;
 - 48 complexes communaux de type 2 ;
 - 103 complexes communaux de type 3.

Le montant global du programme est estimé à **45 114 502 750 FCFA**. A fin décembre 2023, le projet sera à 50 % de taux d'exécution ●



19. | **MINISTÈRE DES RESSOURCES ANIMALES
ET HALIEUTIQUES**



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre l'ensemble des politiques, opérations, programmes et projets de développement du secteur des ressources animales et halieutiques. Il a pour mission de : (i) promouvoir et contrôler les normes qualitatives des denrées animales et d'origine animale ; (ii) maîtriser la santé animale ; et (iii) exercer la tutelle de toutes les opérations et projets de développement des ressources animales et halieutiques.

II. Réformes majeures pour 2023

Sept réformes seront mises en œuvre au cours de l'année 2023. Il s'agit : (i) de la réglementation de la commercialisation du faux thon, (ii) de l'immatriculation des embarcations de pêche artisanale, (iii) de l'instauration d'une fermeture saisonnière de la pêche, (iv) de l'identification du bétail en Côte d'Ivoire, (v) du Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire de l'approvisionnement en bétail, (vi) de la Mise en place du Centre d'Expertise du Lait en Côte d'Ivoire et (vii) de la mise en place du comité sectoriel de dialogue social.

1. Réglementation de la commercialisation du faux thon

La réforme sur la réglementation de commercialisation du faux thon sera mise en œuvre sur toute l'étendue du territoire nationale à travers le **Projet de Redynamisation des Points de Débarquements Aménagés**. A cet effet, les résultats suivants seront atteints :

- un circuit formel de commercialisation et distribution des produits de pêches sera validé ;
- des conditions d'exercice des activités liées à la distribution du faux thon seront définies ;
- les textes réglementaires sur la commercialisation du faux thon seront pris.

Les activités retenues pour 2023 sont évaluées à 10 000 000 F CFA financées par l'Etat.

2. Immatriculation des embarcations de pêche artisanale

Elle vise à maîtriser l'effort de pêche sur les différents plans d'eau et d'effectuer un meilleur contrôle des activités de pêche afin d'assurer une pérennisation des emplois dans le secteur. Action majeure du **Projet d'amélioration du suivi contrôle et surveillance des pêches**, l'immatriculation des embarcations contribuera à la gestion durable des ressources halieutiques et à la préservation de l'environnement aquatique par la promotion d'une pêche responsable.

Les résultats attendus sont les suivants :

- un atelier d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs est organisé (31 mars 2023);



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- mille (1000) embarcations de pêche sont recensées et immatriculées (31 octobre 2023);
- un registre informatisé des immatriculations des embarcations de pêche est conçu (30 septembre 2023) ;
- 2 engins nautiques (vedettes) seront acquis ;
- 10 agents seront formés sur l'utilisation des vedettes et équipés en équipements de protection (gilets, bouées, protection individuelle, GPS) ;
- 1 manuel de procédures sera adopté ;
- 30 agents seront formés sur la police pêche.

Le coût des activités à réaliser en 2023 est de 298 500 000 F CFA financées par le Trésor public.

3. Instauration d'une fermeture saisonnière de la pêche

Elle permettra d'assurer une gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques ainsi que la disponibilité des produits de pêche pour les générations futures. La fermeture saisonnière est une action majeure du **Projet de conservation de la biodiversité halieutique** à mettre en œuvre à partir de 2023.

Les activités à réaliser en 2023 aboutiront aux résultats suivants :

- un atelier d'information et de sensibilisation des acteurs et de la population riveraine sera organisé (31 mars 2023) ;
- un arrêté instaurant la fermeture saisonnière de la pêche sera pris (31 mars 2023);
- quatre missions de suivi de l'application de la mesure de fermeture de la pêche dans les zones de pêche concernée seront réalisées (Aout 2023) ;
- deux plans de cogestion des plans d'eau sont validés ;
- 200 acteurs sont sensibilisés à la préservation des espèces marines.

La réalisation des activités prévues coutera 130 000 000 F CFA au Trésor public.

4. Identification du bétail en Côte d'Ivoire

La réforme vise à assurer la traçabilité du bétail en Côte d'Ivoire. L'identification du bétail permettra de renforcer la base d'informations du secteur développée à travers le **Projet de renforcement des systèmes d'informations dans le secteur des ressources animales et halieutiques**. Les résultats attendus de cette réforme en 2023 sont les suivants :

- un manuel d'identification du bétail sera élaboré (30 juin 2023) ;
- un logiciel d'identification sera acquis (30 juin 2023) ;



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- un atelier de formation des agents identificateurs sera organisé.

La mise en œuvre de ces activités est évaluée à 300 000 000 F CFA.

5. Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire de l'approvisionnement en bétail

Il a pour objectif de renforcer la gouvernance dans l'approvisionnement des marchés à bétail ainsi que des abattoirs afin de lutter contre l'inflation du prix d'achat de la viande. Cette réforme sera mise en œuvre à travers le **Projet de construction d'abattoirs et de marchés à bétail**

Pour l'atteinte de l'objectif visé, les résultats ci-après sont attendus :

- un comité multi-acteurs de Suivi de l'approvisionnement du bétail (Suivi des réformes de l'approvisionnement du bétail) sera mis en place (31 mars 2023) ;
- cinq (5) réunions du comité avec un focus sur le suivi de la mise en œuvre des réformes sur l'approvisionnement des marchés en bétail seront organisées ;
- 02 abattoirs dans les localités de l'intérieur du pays seront réhabilités ;

Les activités à réaliser en 2023 couteront 51 250 000 F CFA au Trésor public.

6. Mise en place du Centre d'Expertise du Lait en Côte d'Ivoire

Cette réforme permettra de limiter les importations en produits laitiers. Il a pour objectif de Développer la chaîne des valeurs lait. Elle sera réalisée à travers le **projet de développement et de promotion de la production laitière (PRODEP-LAIT)**. Pour 2023, les résultats attendus sont :

- le texte de création du centre d'expertise du Lait en Côte d'Ivoire est élaboré et disponible (28 février 2023) ;
- les capacités de 120 formateurs seront renforcées (30 novembre 2023) ;
- deux-cent-quatre-vingt (280) opérateurs du secteur de la production laitière seront formés ;
- 2 centres de collecte de lait sont construits et équipés ;
- 5 mini laiteries seront construites et équipées.

Les activités retenues pour cette année, d'un coût de 129.000.000 F CFA seront financées par le Trésor Public avec l'appui de la Société Friedlands Campania.

7. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets à finaliser en 2023

Dans le cadre du **Projet de Redynamisation de la Filière Porcine** :

- les travaux de construction des infrastructures (7 bâtiments d'élevages, 1 bureau, 4 logements, 2 magasins, 1 clôture, 4 forces à lisiers, 2 quais et 2 magasins) du Centre d'Amélioration Génétique porcine (CAG) seront réalisés à 100 % ;
- le CAG sera doté de 48 équipements d'élevage ;
- la production et diffusion de 150 reproducteurs performants seront réalisées par l'acquisition de 25 géniteurs de pure race et 25 tonnes d'aliments de qualité (31 octobre 2023);
- une (1) chaîne d'abattage, trois (3) chambres froides et six (6) Bâtiments techniques annexes de la Société Ivoirienne d'Abattage et de Charcuterie (SIVAC) seront réhabilités ; (30 juin 2023) ;
- quatre (4) abattoirs annexes régionaux seront construits (30 septembre 2023);
- quinze (15) jeunes seront installés dans la transformation de la viande porcine (30 novembre 2023).

Les activités programmées d'un coût global de 860 149 000 F CFA seront financées par le Trésor public.

2. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

Dans le cadre du **Projet de Renforcement de la Filière Avicole**, les résultats suivants sont attendus :

- la purge des droits coutumiers des détenteurs de la parcelle devant abriter le Centre de Transfert de Technologie et de Formation en Aviculture (CTTFA) sera réalisée ;
- quatre (4) infrastructures (01 bâtiment administratif disponible, 01 bâtiment école disponible, 01 bâtiments dortoir disponible, 01 ferme expérimentale) du CTTFA seront installées ;
- le certificat foncier du site devant abriter la construction du Centre de Reproduction des Parentaux (CRP) sera acquis ;
- les travaux d'installation du CRP seront achevés à 80 % ;
- cent-soixante-quinze (175) bâtiments modernes d'une capacité de 10 000 sujets chacun seront construits ;
- une (01) Unité Industrielle Avicole (UIA) sera construite.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

Le budget pour la réalisation de ces activités est estimé à 16 446 475 813 F CFA financés par le trésor avec l'appui d'un partenaire technique et financier. Ces travaux sont prévus s'achever en 2024.

Ce projet contribuera ainsi à la modernisation du secteur avicole à travers la construction du centre d'application et spécialisation en aviculture avec une antenne dédiée à l'amélioration génétique et à l'élevage de grands parentaux, la construction d'abattoirs et provenderies, et la création de près de 1500 emplois.

Dans le cadre du Projet d'Amélioration de la Production d'Intrants Piscicoles Performants (PRAPIP) :

il est prévu en 2023 d'atteindre les résultats suivants :

- 150 000 Géniteurs performants seront acquis et mis à la disposition des écloseries ;
- 1 structure locale de fabrication d'aliments sera appuyée en matériel (extrudeuse).

Le projet contribuera à l'amélioration de la couverture des besoins nationaux en produits aquacoles par l'amélioration de la disponibilité d'intrants performants. Spécifiquement, Les activités programmées d'un cout global de 64 500 000 F CFA seront financées par le Trésor public.

Le volet production d'alevins du PRAPIP mis en œuvre à travers **le Programme Stratégique de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSTACI)** permettra la mise place d'une écloserie à Koubi (Tiébissou) pour améliorer la capacité de production qui passera de 2 300 000 à 8 000 000 d'alevins. Ce qui engendrera une production de poissons marchands de 2500 tonnes soit une augmentation de 40% de la production actuelle de poissons de pisciculture.

3. Projets à lancer en 2023

Vingt-trois (23) projets de développement seront lancés en 2023 dans le secteur des ressources animales et halieutiques, parmi lesquels on compte :

- **le projet de Production Bouchère Bovine** : il vise l'amélioration de la productivité en viande des bovins de races améliorées par croisement avec des races plus performantes et de diffuser les résultats en milieu rural. Au titre de l'année 2023, les capacités techniques de 50 éleveurs seront renforcées et 25 mini rôtisseries seront construites.

Ces activités d'un coût global évalué à 87 500 000 F CFA seront financées par le Trésor public. Le projet est prévu s'achever en 2027 et le taux prévisionnel d'exécution pour 2023 est de 1,54% ;

- **le projet d'amélioration de l'alimentation du bétail (PAAB)** : il adressera la problématique importante de l'alimentation animale qui est la charge de fonctionnement la plus élevée en élevage. Ainsi, le projet envisage l'atteinte des résultats suivants :
 - un (01) jardin botanique d'essences fourragères sera créé ;
 - la banque nationale de gènes fourragères sera réhabilitée à 100% ;
 - 45 provendiers seront formés aux bonnes pratiques de fabrication d'aliment.



Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

Les activités programmées, d'un coût de 120 000 000 F CFA seront financées par le Trésor public. Le projet est prévu s'achever en 2027 et le taux prévisionnel d'exécution pour 2023 est de 3,49% .

- **le projet de développement de l'élevage des petits ruminants (PDEP)** : il a pour objectif d'assurer la couverture des besoins nationaux en viande de petits ruminants par la production nationale. Cette année, la réalisation des activités permettra d'atteindre les résultats ci-dessous :
 - 78 infrastructures (retenues d'eau et puits) seront aménagées ou réhabilitées ;
 - 500 éleveurs seront renforcés en petits matériels d'élevage ;
 - 20 éleveurs seront formés sur les techniques d'élevage et de gestion d'exploitation ;
 - 10 campagnes de déparasitages seront organisées au profit des éleveurs.

Ces activités programmées, d'un coût de 127.500.000 F seront financées par le Trésor Public. Le projet est prévu s'achever en 2027 et le taux prévisionnel d'exécution pour 2023 est de 6,60%.

- **le projet national intégré de développement des productions animales** : La mise en œuvre du projet repose sur quatre (04) axes : la création d'un centre d'application et de spécialisation, l'insertion et l'employabilité des jeunes, la constitution d'une réserve de géniteurs performants et l'amélioration de la productivité des élevages.

La mise en place du centre d'application et de spécialisation dans les métiers de l'élevage se fera par la réhabilitation des infrastructures du centre de la Marahoué. Ainsi, le projet atteindra en 2023 les résultats suivants :

- le centre d'application et de spécialisation dans les métiers de l'élevage est mis en place ;
- un stock de sécurité et une réserve de géniteurs sont constitués.
- **le projet de préservation des races locales** : il permettra la mise en place du Centre d'application et de spécialisation en élevage de bovins de races locales (CASEB). Ce centre sera situé sur l'ex ranch de Sipilou à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Le projet réalisera :
 - la réhabilitation et l'équipement du ranch de SIPILOU ;
 - la construction d'un centre d'application et de spécialisation en élevage de bovins pour la formation et l'hébergement d'apprenants.
- **le Projet d'appui aux élevages en développement (PAEED)** : l'objectif du projet est d'améliorer la couverture des besoins nationaux en viande et produits dérivés. Les résultats attendus du projet sont les suivants :
 - un centre d'application et de spécialisation sera créé ;
 - 10 promoteurs dans les élevages en développement seront formés et installés ;
 - les capacités de 50 éleveurs en activité seront renforcées.



Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

Les activités programmées d'un cout global 50 000 000 F CFA seront financées par le Trésor public. Le projet est prévu s'achever en 2025 et le taux prévisionnel d'exécution pour 2023 est de 5,86%.

- **le Projet de diversification de la production aquacole (PDPA)** : il a pour objectif d'améliorer la couverture des besoins nationaux en produits halieutiques. Les résultats attendus du projet sont les suivants :
 - un centre expérimental et d'apprentissage pour maitriser la production de nouvelles espèces aquacoles marine sera créé ;
 - 50 acteurs de la pêche sont formés à l'aquaculture marine.

Les activités programmées d'un cout global 125 000 000 F CFA seront financées par le Trésor public. Le projet est prévu s'achever en 2025 et le taux prévisionnel d'exécution pour 2023 est de 31,68%.

- **le Projet de développement des techniques de valorisation des produits halieutiques** : il permettra de promouvoir la consommation des produits halieutiques et améliorer la nutrition par l'utilisation rationnelle et durable des ressources halieutiques. Les résultats attendus sont les suivants :
 - 60 jeunes et femmes sont formés aux techniques de transformation et de commercialisation des produits halieutiques.

Ces activités ont un coût de 125 000 000 F CFA, financées par le Trésor public. Le projet est prévu s'achever en 2025 et le taux prévisionnel d'exécution pour 2023 est de 20,5%.

- **le projet de contrôle des maladies enzootiques en Côte d'Ivoire** : les résultats attendus de la mise en œuvre des activités programmées en 2023 sont :
 - la cartographie des éleveurs en fonction des spéculations sera réalisée et disponible ;
 - dix (10) GDS supplémentaires dans toutes les spéculations seront créés ;
 - un manuel des procédures de biosécurité dans les chaînes de valeurs porcine, avicole et cunicole sera élaboré.

Ces activités d'un cout de 51 700 000 F CFA, seront financées par le Trésor publique. Le projet est prévu s'achever en 2027 et le taux prévisionnel d'exécution pour 2023 est de 1,19% ;

- **le projet d'appui à la sécurité sanitaire des aliments** : il a pour objectif de renforcer le contrôle sanitaire vétérinaire en frontière et améliorer la qualité sanitaire des Denrées Animales et d'Origine Animale (DAOA) commercialisées afin de contribuer à la protection du consommateur contre les dangers tels que les intoxications. Deux résultats sont attendus cette année :
 - 1 état des lieux en vue de proposer des procédures standardisées de contrôle et inspection sanitaire des DAOA sera réalisé ;
 - 1 manuel de procédures de contrôle et inspection sanitaire des DAOA sera élaboré.

Le budget envisagé pour la réalisation de ces activités est de 33 155 000 F CFA, financées par le



Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

Trésor public. Le projet est prévu s'achever en 2027 et le taux prévisionnel d'exécution pour 2023 est de 5,25%.

- **le Projet d'amélioration du bien-être animal en Côte d'Ivoire** : il a pour objectif d'améliorer la gestion des animaux de compagnie pour une meilleure protection des personnes, des biens, de la santé animale, de la santé publique et de l'environnement. Ainsi, les résultats attendus pour 2023 sont :
 - les animaux de compagnies (chiens, chats, singes, équidés...) seront identifiés ;
 - un local d'incinération des cadavres d'animaux sera créé ;
 - les propriétaires d'animaux de compagnie seront sensibilisés sur le bien-être animal et le droit animalier ;
 - les gestionnaires des chenilles et centres équestres seront formés aux bonnes pratiques de détention et de traitement des animaux de compagnie.

Ces activités programmées, d'un coût de 60.000.000 F CFA seront financées par le Trésor Public. Le projet est prévu s'achever en 2025 et le taux prévisionnel d'exécution pour 2023 est de 20%.

- **le Projet de renforcement de la surveillance épidémiologique des dangers sanitaires vétérinaires** : il a pour objectif de mettre en place un système fonctionnel de prévention, de détection et de réponse adaptée pour faire face aux dangers sanitaires vétérinaires en vue de limiter leurs impacts sur la santé publique vétérinaire et le développement de l'élevage en Côte d'Ivoire. Les résultats 2023 du projet sont les suivants :
 - un dispositif fonctionnel de surveillance sanitaire de la faune sauvage sera mis en place ;
 - un dispositif fonctionnel de réponse rapide sera mis en place.

Les activités programmées d'un cout global 80 000 000 F CFA seront financées par le Trésor public. Le projet est prévu s'achever en 2025 et le taux prévisionnel d'exécution pour 2023 est de 11,43% ●



20. | **MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE**



I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de la Communication et de l'Économie Numérique est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de communication et d'Économie Numérique. Par délégation du Premier Ministre, le Ministre exerce les attributions de Porte-parole du Gouvernement.

II. Réformes majeures pour 2023

Les principales réformes majeures portent sur :

1. Loi portant modification de la loi n°2020-522 du 16 juin 2020 portant régime juridique de la Communication Publicitaire sera adoptée par le Gouvernement en avril 2023.

Elle permettra aux acteurs de la Communication Publicitaire d'être mieux protégés et aux populations ivoiriennes d'avoir droit à des publicités répondant aux normes universellement admises par ladite Loi. Dans le cadre du renforcement de cette réforme, sept (07) autres textes seront élaborés dont quatre (04) décrets et trois (03) arrêtés. La planification pour l'élaboration de ces nouveaux textes est prévue de février à juillet 2023.

2. Cadre juridique régissant le secteur de l'Économie Numérique

Le cadre juridique régissant le secteur de l'Économie Numérique sera actualisé et adopté par le Gouvernement, afin de permettre un meilleur accès des populations ivoiriennes aux services numériques, ainsi qu'une meilleure adaptation aux évolutions technologiques.

Neuf (09) textes alimenteront cette réforme. Il s'agit d'une (01) loi, d'une (01) ordonnance et de sept (07) décrets. La planification pour l'élaboration et la transmission au SGG de ces nouveaux textes est prévue de février à octobre 2023.

3. Projet de loi portant modification de la loi n° 2004 – 429 du 30 août 2004 instituant le régime de la Zone franche de la Biotechnologie et des Technologies de l'Information et de la Communication en Côte d'Ivoire

Le projet de loi sera proposé au Gouvernement pour son adoption en avril 2023. A terme, cette loi permettra aux entreprises installées au sein du VITIB de Grand-Bassam d'obtenir des avantages plus incitatifs pour leur développement et les populations résidentes profiteront des retombées des activités menées par les entreprises qui y seront installées.



Les travaux débuteront en février et s'achèveront avec la transmission du projet de loi au SGG en avril 2023.

4. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets à finaliser en 2023

En 2023, quatre (04) projets seront entièrement réalisés à hauteur de **15 milliards de FCFA**. Il s'agit de :

- une charte graphique unique ainsi qu'un numéro d'appel unique (le 101) seront utilisés par les ministères et les populations ivoiriennes. Ce projet sera financé par le budget de l'Etat. Au premier trimestre, le projet sera exécuté à hauteur de 35% et à 98% en fin d'année ;
- la finalisation et l'opérationnalisation des 5000 km de fibre optique du Réseau National Haut Débit (RNHD) ou Backbone d'un coût de **15 milliards de FCFA**. A terme, les 5000 Km de RNHD seront exploitables. Au premier trimestre, le projet sera exécuté à hauteur de 30% et à 95% en fin d'année ;
- les différentes applications informatiques de l'Administration communiqueront et seront interoperables. De plus des services de télécommunication de qualité seront offerts par les opérateurs aux populations du District Autonome d'Abidjan. Ce projet sera financé sur le budget de l'Etat. Au premier trimestre, le projet sera exécuté à hauteur de 25% et à 90% en fin d'année. ;
- le système de gestion unifié des dépenses publiques sera intégré dans l'écosystème sécurisé des applications informatiques nationales et le Ministère veillera au respect des règles de sécurité, d'hébergement des données et de maintenance dans le cadre du CNdigit.

2. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

Quatre (04) projets ont déjà démarré avant 2023 et se poursuivront au-delà de 2023. Il s'agit de :

- une (01) étude de satisfaction des populations sur l'action gouvernementale sera faite, une (01) étude sur les actions du Gouvernement sera également menée et ses résultats seront connus par les populations du District Autonome d'Abidjan, quinze (15) Ministres participeront aux séances de média training et de prise de parole hebdomadaire d'une part et six (06) projets initiés ou inaugurés seront visités d'autre part.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

Au premier trimestre, le taux d'exécution physique sera estimé à 30% et de 90% en fin d'année. Ce projet est financé à hauteur de soixante-quinze (75) millions de F CFA sur le budget de l'Etat. Au premier trimestre, le budget du projet sera exécuté à hauteur de 25% et à 75% en fin d'année ;

- les activités gouvernementales sont connues à l'extérieur et une (01) campagne de formation et de communication à l'utilisation responsable des réseaux sociaux sera faite à l'endroit des populations ivoiriennes et de la Diaspora. Ainsi, quatre (04) tournées Branding seront effectuées et dix (10) régions seront visitées dans le cadre de la sensibilisation. Il est financé exclusivement sur le Budget de l'Etat à hauteur de 900 millions de F CFA.

Au premier trimestre, le taux d'exécution physique sera estimé à 25% et de 80% en fin d'année ;

- 60% des projets initiés par les structures dans le cadre du CNdigit seront opérationnels et le taux moyen d'utilisation et d'application du concept « ZERO PAPIER » dans les ministères sera de 25%. Au premier trimestre, le taux d'exécution du projet sera estimé à 30% et de 85% en fin d'année ;
- cinquante (50) localités (voir liste jointe en annexe) des zones rurales du Nord sont connectées au réseau numérique et six (06) localités (le District Autonome de Yamoussoukro et les régions du Loh-Djiboua, Poro, Bagoué, Haut-Sassandra et Bounkani) entièrement couvertes par les activités du PSNDEA. Au premier trimestre, le projet sera exécuté à hauteur de 30% et à 70% en fin d'année.

3. Projets à lancer en 2023

Deux (02) projets prévus sur cette période pour un coût total de **36,100 milliards de FCFA**. Il s'agit de :

- la mise en place d'un Data center central de l'Etat, d'un coût de **22,7 milliards de FCFA**. A terme, les données des structures étatiques sont hébergées et disponibles via le data center ou centre de données nationales opérationnelles. 25% et à 85% en fin d'année ;
- les six (06) villes retenues pour la CAN 2023 sont couvertes par la 5 G et 97,5% de la population ivoirienne est couverte par un réseau mobile. Au premier trimestre, le projet sera exécuté à hauteur de 25% et à 90% en fin d'année ; le coût est de **13,600 milliards de FCFA** ●



21.

**MINISTÈRE DE LA PROMOTION
DE LA JEUNESSE, DE L'INSERTION
PROFESSIONNELLE ET
DU SERVICE CIVIQUE**



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC) a pour mission principale l'élaboration des politiques/stratégies et le suivi de la mise en œuvre des projets et programmes de promotion de la Jeunesse, d'insertion socio-professionnelle des Jeunes et de service civique.

II. Réformes majeures pour 2023

Huit (08) réformes majeures sont envisagées pour l'année 2023 :

- **un arrêté relatif à la mise en place et au fonctionnement du Comité d'Orientation des Politiques de Jeunesse-Formation-Emploi (COP-Jeunesse-Formation-Emploi)** sera pris par le Premier Ministre en mars 2023, dans le but de renforcer la synergie des actions ministérielles pour une cohérence et une efficacité des interventions en lien avec la formation, l'insertion socio-professionnelle des jeunes et le service civique ;
- **les textes subséquents à la loi d'Orientation sur la Jeunesse seront adoptés en juin 2022**, afin de répondre aux problématiques d'instabilité juridique et institutionnelle et pour améliorer l'efficacité et amplifier les performances des politiques et stratégies de promotion et d'emploi des jeunes ;
- **un décret portant modalités d'ouvertures, d'organisation et de fonctionnement des Institutions Socio-Éducatives de Jeunesse** sera pris en mars 2023, en vue de renforcer l'ancrage institutionnel et de soutenir le plan de réhabilitation et de restructuration des Institutions Socio-Éducatives de Jeunesse ;
- **un décret portant organisation et fonctionnement des Associations de Jeunesse et d'Éducation Permanente** sera pris en mars 2023, dans le but de répondre à la problématique d'obsolescence du cadre formel et règlementaire des Associations de Jeunesse et d'Éducation Permanente ;
- **un décret relatif au Volontariat** sera pris en mars 2023, en vue de régir le passage à échelle de la phase pilote du Programme National de Volontariat, qui avait été marqué par l'enthousiasme des jeunes pour cet engagement citoyen ;
- **un décret relatif au Service National des Jeunes (SNJ)** sera pris en mars 2023, dans l'optique de s'inscrire dans la nouvelle vision du Gouvernement en matière de service civique qui vise la transmission des valeurs civiques et citoyennes à Tous ;
- **un Système Intégré de Planification, de Suivi et d'Évaluation de la Politique Nationale de la Jeunesse (SIPSE-Jeunesse)** sera mis en place en avril 2023, pour un coût de 37 millions 675 mille francs CFA dans le but de disposer d'un mécanisme de suivi-évaluation de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) ;
- le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social. A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

III. Projets majeurs pour l'année 2023

Pour l'année 2023, l'ensemble des projets seront mis en œuvre sur l'ensemble du territoire national. Ils concernent la promotion de la jeunesse, l'insertion professionnelle des jeunes et le service civique.

1. Projets à finaliser en 2023

Au titre de la Promotion de la Jeunesse :

- **six millions (6 000 000) de jeunes et adolescents** seront sensibilisés lors des consultations foraines (données de routine, réseaux sociaux et données médias) dans le cadre des Campagnes pour le Changement de Comportement (CCC), pour un coût de 45 millions de FCFA ;
- **cinq cent mille (500 000) nouveaux « U-Reporters »** sont attendus sur la plateforme ;
- **trois mille trois cent cinquante-trois (3353) jeunes et 415 organisations de jeunesse seront formés** sur des thématiques diverses en rapport avec les initiatives mises en œuvre par le Ministère en faveur des jeunes pour un coût de 55,3 millions de FCFA ;
- **cent (100) bureaux d'associations et 01 bureau de fédérations** de jeunesse seront renouvelés à hauteur de 50 millions de FCFA ;
- **le Conseil National des Jeunes (CNJCI) bénéficiera d'une subvention** pour son fonctionnement à hauteur de 100 millions de FCFA ;
- **les sept (07) faitières de jeunesse reconnues par le Ministère de la Jeunesse bénéficieront de subventions** pour leurs fonctionnements pour un montant global de 70 millions de FCFA ;
- **les éditions 2023 de la Journée Africaine et de la Journée Internationale de la Jeunesse** seront organisées à hauteur de 25 millions de FCFA ;
- **six (06) Institutions Socio-éducatives seront réhabilitées et équipées** pour un coût de 648 millions 800 mille FCFA en 2023 dans les Districts Autonomes de Sassandra-Marahoué (Zoukougbeu), Vallée du Bandama (Bouaké), Savanes (Sinématiali) et Lagunes (Adzopé).

Au titre de l'Insertion Professionnelle des jeunes :

- **le Programme « appui aux projets jeunes »** sera mis en œuvre pour améliorer l'employabilité et assurer l'insertion professionnelle sur l'ensemble du territoire national de 186 953 jeunes, par la mise en œuvre de divers dispositifs pour un montant global de 82 milliards 591 millions 400 mille FCFA à mobiliser à travers le budget de l'État et l'appui des partenaires techniques et financiers dont la BAD (dans le cadre du PA-PSGOUV), la Banque Mondiale (à travers le PEJEDEC phase 3). Il concerne :
 - le financement de 55 244 Activités Génératrices de Revenus (AGR) à hauteur de 26,6908 milliards de FCFA ;
 - le financement de 16 201 Micro et Petites Entreprises (MPE) à hauteur de 10,8007 milliards de FCFA ;



Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- le financement de 3372 projets structurants pour 7,5872 milliards de FCFA ;
- l'organisation de Formations en Reconversion et Requalification (FRR) au profit de 8 978 jeunes pour un montant de 3,5911 milliards de FCFA ;
- la mise en apprentissage et chantiers écoles de 15 016 jeunes pour un coût de 7,3589 milliards de FCFA ;
- l'octroi de permis de conduire à 12 045 jeunes pour un montant de 1,8067 milliard de FCFA ;
- la mise en stages de qualification de 27 656 jeunes pour 14,9162 milliards de FCFA ;
- la mise en stages écoles de 33 436 jeunes pour 1,6718 milliard FCFA ;
- la participation au programme de Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) de 15 005 jeunes à hauteur de 8,789 milliards de FCFA ;
- **le projet d'Emploi Jeunes en Agribusiness dénommé « Enable Youth Côte d'Ivoire »** sera mis à échelle après une phase pilote déjà réalisée (évaluation du projet, signature de protocole d'accord, recrutement du personnel). Sur un objectif global de 6750 jeunes bénéficiaires, 1350 jeunes bénéficieront du financement de leurs projets après incubation en 2023, à hauteur de 8,604 milliards de FCFA ;
- **l'étude « Invest Emploi »** sera réalisée à travers la réalisation d'une étude de faisabilité et la mise en place des organes de gestion de l'application de l'instruction visant la prise en compte de «l'indicateur emploi» dans la mise en œuvre des projets d'investissements publics et privés ;
- **l'Ouverture de 14 nouvelles antennes régionales de l'Agence Emploi Jeunes** dans les Chefs-lieux de régions pour un coût de 840 millions de FCFA.

Au titre du Service Civique :

- **le dispositif du Service Civique national sera mis en œuvre à travers :**
 - **le Projet SCAD avec la formation dans les Centres de Service Civique (CSC)** de 2 000 jeunes vulnérables ou en voie de marginalisation à hauteur 2 milliards de FCFA ;
 - la formation aux valeurs civiques et citoyennes de 6 240 jeunes dans le cadre du **Service National Jeunes (SNJ)**, pour un coût de 1,56 milliard de FCFA ;
 - la formation et la mise en mission de 7859 jeunes volontaires dans le cadre du **Programme de Volontariat**, à hauteur de 1,9646 milliard de FCFA. Ledit programme permettra entre autres la mise en mission de 30 volontaires dans le cadre du **projet volontariat de réciprocité entre la Côte d'Ivoire et la France** pour un montant de 100 millions de FCFA ;
 - la formation et la mise en mission de 9718 bénévoles dans le cadre du **Programme de Bénévolat** pour un montant de 971,7 millions de FCFA ;
- **la construction de 02 nouveaux Centres de Service Civique d'Adzopé et Korhogo** pour un coût 2 milliards 400 millions de FCFA sur le budget État et de 10 autres Centres de Service Civique pour lesquels les ressources sont à rechercher ●



22. | MINISTÈRE DU TOURISME



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère du Tourisme est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion du tourisme et des Loisirs. Il a l'initiative et la responsabilité de : (i) l'assainissement de l'environnement du secteur du tourisme ; (ii) l'amélioration de l'offre de services du secteur du tourisme ; (iii) la participation à la promotion de l'image de la Côte d'Ivoire à l'extérieur, en liaison avec les Ministres en charge des Affaires Etrangères et de la Communication ; (iv) la sensibilisation de la population à la vulgarisation des loisirs ; (v) l'élaboration du cadre juridique et institutionnel du développement des loisirs.

II. Réformes majeures pour 2023

Pour l'année 2023, les réformes à mettre en œuvre par le Ministère du Tourisme portent sur le foncier touristique, la formation et le renforcement du cadre institutionnel. Dans ce cadre, des projets de textes devant encadrer ces réformes seront élaborés et transmis au Gouvernement. Il s'agit notamment du :

- projet de réforme de la formation et d'apprentissage aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie ;
- projet de décret fixant les conditions d'attribution des terrains domaniaux destinés à l'expansion et au développement touristique ;
- projet de décret portant déclaration d'utilité publique les sites touristiques de Jacquville, Île Boulay, Assinie et de la Baie de Taki à San Pédro ;
- projet de décret portant création, organisation et fonctionnement d'une Agence d'Exécution dénommée Agence d'Investissement et de Développement Touristique en abrégé « AIDT » ;
- projet de décret portant Politique Nationale des Loisirs.
- Le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social. A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets à finaliser en 2023

Les activités et projets à réaliser en 2023 par le Ministère du Tourisme seront financés par le budget de l'Etat. Il s'agit des activités suivantes :

- trois (03) hôtels seront réhabilités (Hôtels Président de Yamoussoukro, Hôtel des Parlementaires de Yamoussoukro et RAN hôtel de Bouaké) pour un coût de 17,22 Milliards de FCFA financés par le budget de l'Etat selon l'agenda suivant :
 - RAN hôtel Bouaké : 2,8 Milliards de FCFA en 2023 ;



Ministère du Tourisme

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- hôtel Président : 3,2 Milliards de FCFA en 2023 ;
- hôtel Parlementaire : 3,7 Milliards de FCFA en 2023 ;
- cinq cents (500) établissements de tourisme seront mis en conformité, 300 hôtels seront classés. Le coût de la mise aux normes est de 30 millions de CFA prévu sur le budget de l'Etat ;
- le Festival des Loisirs sera organisé en décembre 2023 à Abidjan pour un coût de 30 millions de FCFA ;
- une enquête socio-anthropologique sur les jeux traditionnels sera organisée en juin 2023 pour un coût de 12 millions de F CFA ;
- la deuxième édition de la Colonie d'Etat sera organisée à Abengourou pour un coût de 50 millions de FCFA (BE) ;
- deux (02) sites touristiques de la région du Poro seront réhabilités et aménagés pour un coût de 162 millions de FCFA ;
- le site du pont de liane de Lieupleu sera amenagé et valorisé pour un coût de 53 millions de FCFA (BE) ;
- le relais paillote de Jacquville sera construit pour un coût de Coût de 128 millions de F CFA ;
- les sites touristiques des Régions du Haut Sassandra, de la Marahoué, du Tchologo et du Béliér seront réhabilités et aménagés pour un coût de 188 millions de FCFA (BE) ;
- la promotion du tourisme sera poursuivie pour un coût de 720 millions de F CFA. A cet effet, le Salon International du Tourisme d'Abidjan sera de nouveau organisé, et un appui de 400 millions de FCFA sera apporté aux activités et manifestations à caractère touristique.

2. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

Les projets ci-après cités seront financés par le Partenariat Public Privé. Il s'agit notamment :

- projet des villages touristiques de l'île Boulay (Abidjan) pour un coût de 70 Milliards de FCFA. Le taux d'exécution sera de 30% à fin décembre 2023 ;
- ville touristique de la Baie de Taki (San Pedro) pour un coût de 542 Milliards. Le taux d'exécution sera de 30% à fin décembre 2023 ;
- lancement des grands projets Four Seasons (Tour de la Nation), 164 Milliards de FCFA et l'hôtel Raffles avec les trois tours jumelles pour un coût de 264 Milliards de FCFA. Le taux d'exécution sera de 35% à fin décembre 2023 ●



23. | **MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique. Dans ce cadre, la mission principale est de former des Ressources Humaines de qualité, capables de contribuer efficacement au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire, et développer une recherche scientifique pertinente, capable d'apporter des réponses aux problèmes de développement qui se posent au pays.

II. Réformes majeures pour 2023

Les réformes à mettre en œuvre en 2023 portent sur :

1. Renforcement de la gouvernance du système de l'ESRS

Les activités suivantes seront réalisées au titre de l'année 2023 :

- les arrêtés relatifs à l'Enseignement Supérieur Privé seront révisés au plus tard en juillet 2023 ;
- l'Agence Spatiale de Côte d'Ivoire (ASCI) sera créée au 1^{er} semestre 2023 ;
- les Établissements Privés d'Enseignement Supérieur (EPES) seront évalués.

2. Développement d'une offre de formation favorisant l'insertion professionnelle des diplômés

Les réformes amorcées par le MESRS visent (i) l'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'Enseignement Supérieur à travers une offre de formation pertinente et de qualité, et (ii) la mise en œuvre efficace et efficiente du système Licence-Master-Doctorat (LMD).

Ainsi, en 2023 :

- le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) sera réformé (suppression des filières non porteuses et révision des curricula) et les curricula des universités publiques seront révisés en partenariat avec le Secteur Privé ;
- la concession du service public de formation des cadres de la santé au secteur privé de l'Enseignement Supérieur sera effective en 2023 et des Classes Universitaires Préparatoires aux grandes écoles d'ingénieurs seront ouvertes à l'UFHB.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

3. Appui aux étudiants et au Secteur Privé de l'Enseignement Supérieur

Les mesures prises dans ce cadre, ont pour objectif (i) l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants et, (ii) le développement du secteur privé de l'Enseignement Supérieur.

En 2023, il s'agira pour le MESRS d'atteindre les résultats suivants :

- le paiement des bourses d'étude et secours financiers Côte d'Ivoire et hors Côte d'Ivoire sera fait dans les délais requis et un suivi trimestriel fera l'objet de communication en Conseil des Ministres ;
- le décret portant sur les bourses d'étude et secours financiers (définition de nouveaux taux, paiement par trimestre) sera révisé.

4. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

5. Mise en œuvre de réformes dans le cadre du C2D2

Elles portent sur :

- l'adoption du décret portant changement du statut de l'INPHB (C2D2) ;
- finalisation de la réforme de l'ESTP, l'ESCAE ;
- réforme des classes préparatoires aux grandes écoles.

III. Projets/investissements majeurs pour l'année 2023

Le MESRS entend poursuivre la mise en œuvre de ses activités non achevées inscrites au Programme du Gouvernement 2022 et amorcer de nouveaux chantiers afin (i) de développer les infrastructures d'enseignement supérieur et (ii) de renforcer et équiper le dispositif de Recherche et d'Innovation.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets/Investissements à finaliser en 2023

Au titre du développement des infrastructures d'enseignement supérieur, les activités suivantes seront réalisées :

- les travaux de construction des infrastructures de la phase 1 de l'Université de San-Pedro seront achevés pour un coût de 95 milliards FCFA, en PPP ;
- l'Université de Bondoukou sera construite en vue de son ouverture à la rentrée académique 2023-2024 pour un coût de 85 milliards FCFA, financé par la Banque Islamique de développement ;
- la construction des réseaux d'accès (voirie, électricité, télécommunication et eau potable) préalables à la construction des infrastructures de l'Université d'Odienné ;
- les travaux de construction et d'équipement de 02 amphithéâtres de 530 places et de 04 bâtiments de Travaux Dirigés (TD) à l'UFHB sont achevés.) ;
- les cités universitaires d'Abobo et de Port-Bouët sont réhabilités ;
- la création de l'école de management et marketing du sport (C2D2) ;
- la création d'un centre de formation aux métiers de l'aéronautique (C2D2).

En ce qui concerne le renforcement et l'équipement du dispositif de Recherche et d'Innovation :

- huit (08) Pôles de Compétences seront mis en place au niveau national ;
- le laboratoire P3/P4 de l'IPCI sera construit et équipé ;
- le Centre National de Calcul de Côte d'Ivoire (CNCCI) sera équipé.

2. Projets/Investissements lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

Dans le cadre du Programme d'Investissements Publics (PIP) et du Programme 2017, le MESRS poursuivra la mise en œuvre de projets pluriannuels :

En ce qui concerne le développement des infrastructures d'enseignement supérieur :

- l'extension et l'équipement des infrastructures des universités Jean Lorougnon Guédé de Daloa et Péléforo Gon Coulibaly de Korhogo se poursuivra. Le taux d'exécution de 55% à fin 2022 sera porté à 70% à fin 2023. Le budget au titre de l'année 2023 sera de 790.000.000 FCFA ;
- l'extension des infrastructures des UFR de l'UFHB sera poursuivie. Le taux d'exécution de 38% à fin 2022 sera porté à 50% en fin 2023. Le budget au titre de l'année 2023 sera de 200.000.000 FCFA ;
- le renforcement et l'équipement des infrastructures de l'UAO se poursuivra. Le taux d'exécution de 60% à fin 2022 sera porté à 75% en fin 2023. Le budget au titre de l'année 2023 sera de 185.000.000 FCFA ;



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- la réhabilitation et l'équipement des infrastructures de l'INP-HB continuera pour porter le taux d'exécution qui était de 61% à fin 2022 à 75% en fin 2023. Le budget au titre de l'année 2023 sera de 100 millions de FCFA ;
- la réhabilitation et l'équipement des salles de TP, des salles de TD et les laboratoires des universités publiques se poursuivra (financements C2D et CDP/PADES-Banque Mondiale). Le budget au titre de l'année 2023 sera de 1.413.974.382 FCFA ;
- le renforcement et l'équipement des infrastructures des CROU va se poursuivre avec les infrastructures d'Abidjan, de Bouaké et de Daloa. Le budget au titre de l'année 2023 sera de 461.718.575 FCFA.

En ce qui concerne le renforcement et l'équipement du dispositif de Recherche et d'Innovation :

- la réhabilitation et l'équipement des stations de recherche de Lamto (Géophysique et Écologie) se poursuivra. Le taux d'exécution des composantes actuelles au titre de l'année 2023 sera de 100% pour un budget de 125 millions de FCFA ;
- la réhabilitation et l'équipement du Centre National de Floristique (CNF) se poursuivra. Le taux d'exécution au titre de l'année 2023 sera de 55% pour un budget de 125.000.000 FCFA ;
- la réhabilitation et l'équipement du Centre de Recherche Océanographique (CRO) se poursuivra. Le taux d'exécution au titre de l'année 2023 sera de 57% pour un budget de 125 millions de FCFA ;
- la réhabilitation et l'équipement du Centre d'Entomologie Médicale et Vétérinaire (CEMV) se poursuivra. Le taux d'exécution au titre de l'année 2023 sera de 40% pour un budget de 50 millions de FCFA ;
- la mise en place du Centre de Valorisation de Bio-ressources de Korhogo (CVBK) se poursuivra. Le taux d'exécution au titre de l'année 2023 sera de 40% pour un budget de 631.191.400 FCFA.

3. Projets/Investissements à lancer en 2023

- la pose de la première pierre de l'Université d'Odienné sera faite. La purge des droits coutumiers et le taux d'exécution des travaux des voies d'accès, au titre de l'année 2023, seront de 100% pour un budget de 1.853.416.482 FCFA ;
- la pose de la première pierre du Campus GPE de l'UFHB sera faite.. Le taux d'exécution au titre de l'année 2023 sera de 15% pour un budget de 100 millions de FCFA ;
- une ferme agropastorale sera créée à l'INP-HB. Le taux d'exécution au titre de l'année 2023 sera de 20% pour un budget de 55 millions de FCFA ●



24. | **MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE
LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE**



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de Santé, d'Hygiène Publique et de Couverture Maladie Universelle. Il a pour missions principales : (i) de renforcer le système de santé de notre pays afin de prévenir et traiter les maladies et se préparer à faire face efficacement à d'éventuelles épidémies et ; (ii) d'accroître l'accessibilité géographique et financière des populations à des services de santé de qualité.

II. Réformes majeures pour 2023

Cinq (05) principales réformes seront poursuivies au cours de l'année 2023. Il s'agit : (i) de la généralisation de la CMU ; (ii) de la digitalisation du secteur de la santé ; (iii) de l'intégration et du développement du secteur privé ; et (iv) de la réforme hospitalière.

1. Généralisation de la CMU dans les établissements sanitaires

Deux activités majeures seront entreprises et auront pour résultats attendus :

- l'ensemble des 2948 établissements publics de santé (100% des établissements sanitaires publics) sont opérationnels pour la CMU avec l'effectivité des prestations de soins. Un point mensuel des prestations sanitaires sera fait par district sanitaire et par établissement sanitaire ;
- deux-cents 200 établissements de santé seront équipés en kit d'enrôlement ;
- 100% des produits remboursables par la CMU (242 molécules correspondant à 742 médicaments) seront disponibles à partir de mars 2023 au niveau central (NPSP).

Le coût de cette réforme est de 27 milliards de FCFA dont 13 milliards au titre du déploiement, 4 milliards au titre du dispositif d'enrôlement et 10 milliards pour l'achat des produits remboursables par la CMU.

2. Digitalisation du secteur de la santé

La digitalisation du secteur de la santé va améliorer la gouvernance des hôpitaux et la traçabilité des données grâce au système d'information hospitalier (SIH). Les résultats attendus sont :

- cent-soixante (160) établissements de santé (20 CHR, 40 HG et 100 ESPC) seront connectés (SIH) en 2023 ;
- 100% des actes de gratuités ciblées seront tracés dans les 160 établissements de santé connectés au SIH ;



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- les frais des consultations généralistes ainsi que ceux des spécialistes seront payés de façon électronique dans les EPHN, EPHR et EPHD ;
- la traçabilité des produits sanguins sera effective depuis le prélèvement jusqu'au dernier utilisateur dans les hôpitaux grâce à un robuste système de traçabilité.

Le coût de mise en œuvre de cette réforme est de 7,550 milliards de FCFA dont 7 milliards pour la mise en place du SIH, 300 millions au titre de la traçabilité de la gratuité ciblée, 250 millions au titre de l'outil de paiement électronique et de 350 millions pour la traçabilité des produits sanguins.

3. Intégration et développement du secteur privé

L'intégration et le développement du secteur privé se fera à travers certaines interventions dont les résultats attendus sont les suivants :

- tous les établissements privés de formation en santé seront cartographiés ;
- cinq cents (500) établissements de santé exerçant dans l'illégalité disposeront d'autorisation en 2023 pour exercer leurs activités conformément à la législation en vigueur au titre de l'opération « zéro clinique illégale » d'ici 2025.

Le coût de cette réforme est de 150 millions de FCFA au titre de l'opération « zéro clinique illégale » et de 25 millions au titre de la cartographie des établissements privés de formation en santé d'ici 2025.

4. Finalisation de la mise en œuvre de la réforme hospitalière

Pour la mise en œuvre de la dimension financière de la réforme hospitalière, les Etablissements Publics Hospitaliers (EPH) doivent disposer de comptes bancaires.

A cet effet, les activités à réaliser en 2023 aboutiront aux résultats suivants :

- des comptes bancaires seront créés pour 134 EPH à la Banque du Trésor ;
- un Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) sera mis en place dans chacun des 134 EPH ;
- neuf (9) séances de sensibilisation et de formation du personnel de santé seront organisées sur les grands changements qu'apportera cette réforme ;
- cent trente-quatre (134) Directeurs d'EPH disposeront chacun d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens les engageant à fournir des soins de qualité à la population ;
- une enquête de satisfaction sera réalisée pour déterminer la qualité du service dans les EPH.
- les 10 derniers textes d'application de la loi seront élaborés ;
- le plan national de télémédecine sera mis en œuvre dans 50 EPH (annexe 2).



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

Le coût de cette réforme est de 180 millions de FCFA au titre des sessions de sensibilisation. La présente réforme concerne toute l'étendue du territoire national.

5. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

La mise en œuvre des projets majeurs se fera dans le cadre de la mise en place des pôles de continuum de soins (PCS) et des Pôles Régionaux d'Excellence Santé (PRES)

1. Projets de construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures sanitaires à finaliser en 2023

Au titre des travaux de constructions et d'équipements :

- l'Institut de Cardiologie Bouaké sera construit et équipé pour un coût total de 10 000 000 000 FCFA ;
- le pôle Gynécologie-obstétrique et pédiatrique de Cocody sera construit et équipé pour un coût total de 25 000 000 000 FCFA. L'infrastructure et les équipements seront livrés en 2023 pour un coût de 10 000 000 000 FCFA ;
- trois (3) CHR (Boundiali, Katiola et Bouaké) seront construits et équipés pour un coût global de 114 milliards FCFA ;
- soixante-dix (70) ESPC (annexe 3) seront construits et équipés pour un coût de 48 410 022 050 FCFA ;
- deux (2) HG (Kouto et Ouangolodougou) seront construits et équipés pour un coût global de 64 milliards FCFA ;
- seize (16) maternités disposant de blocs de gynéco-obstétrique (annexe 4) seront construits et équipés pour un coût de 24 milliards FCFA ;
- institut de Formation des Agents de Santé INFAS (Aboisso) sera construit et équipé pour un coût global de 7,4 milliards FCFA.

Concernant les travaux de réhabilitations et d'équipements :

- trois (03) HG (Adjamé, Grand-Bassam, Soubré) seront réhabilités et équipés pour un coût global de 43 milliards FCFA ;



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- trois (03) CHR (Korhogo, Yamoussoukro, Daloa) seront réhabilités (phase finale) et équipés pour un coût global de 104 milliards FCFA ;
- deux (02) CHR notamment Guiglo, San Pédro seront réhabilités, étendus et équipés au 1^{er} semestre 2023 ;
- deux cent quarante-deux (242) ESPC (annexe 5) seront réhabilités et équipés pour un coût de 15 milliards de FCFA ;

2. Projets de construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures sanitaires lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

- les travaux du CHU d'Abobo pour un coût total de 80 m FCFA seront à 30 % de taux de réalisation à fin décembre 2023. Le budget au titre de l'année 2023 est de 24 milliards FCFA ;
- les travaux du CHU de Yopougon dont le coût total est à 102 milliards FCFA auront un taux de réalisation de 90 % à fin décembre 2023. Le budget au titre de l'année 2023 est de 30 milliards FCFA ;
- les travaux du Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale (CNROM) de Grand Bassam pour un cout total de 82 milliards seront à 50 % de taux de réalisation à fin décembre 2023. Le budget au titre de l'année 2023 est de 41 milliards FCFA ;
- les travaux des CHR Odiénné et HG Kong à 40% de taux de réalisation à fin décembre 2023. Le budget global est de 74 milliards FCFA.

3. Projets à lancer en 2023

Au titre des travaux de constructions, réhabilitations et équipements des infrastructures sanitaires :

- les travaux du CHU de Korhogo pour un coût global de 80 000 000 000 FCFA. En 2023, le démarrage des études aura lieu à hauteur de 2,5 milliards ;
- trois (3) CHR (Agboville, Minignan et Touba) pour un coût global de 95 milliards FCFA. Le taux de réalisation en décembre 2023 sera de 30% pour un budget de 30 milliards ;
- les travaux des HG Gbeleban, HG Tiassalé, HG Maféré, HG Sinfra et HG Gueyo seront réalisés pour un coût global de 75 milliards. Le taux de réalisation en décembre 2023 sera de 50% ;
- l'INFAS Daloa pour un coût de 8 000 000 000 FCFA. Le taux de réalisation en décembre 2023 sera de 10% ;
- la mise à niveau de 39 HG (annexe 6) pour un coût de 45 milliards FCFA. Le taux de réalisation en décembre 2023 sera de 50% ;
- l'Extension du CNRAO pour un coût de 10 milliards FCFA. Le taux de réalisation en décembre 2023 sera de 30% ;



Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- le projet de réhabilitation, de construction, de fourniture, d'installation, de mise en service des équipements, de formation et de maintenance pour les Centres Hospitaliers Régionaux et Hôpitaux Généraux de Séguéla, de Abengourou, de Daoukro, de Bouna, de Toumodi, de Dimbokro, de Akouédo, de Rubino, de Bangolo et de Tanda débutera pour un coût total de 35 milliards. Pour 2023, le taux de réalisation sera de 50% avec un coût de 35 milliards.

Au titre du développement des Ressources Humaines en Santé,

les résultats suivants sont attendus en 2023 :

- mille cinquante cent trente-cinq (1 535) infirmiers/sage-femmes spécialistes sont formés ;
- le logiciel iHRIS est opérationnel et les processus internes de la Direction des Ressources Humaines sont digitalisés ;
- quatre (04) bâtiments et 7 salles d'enseignement dirigé sont construits au CHR d'Abengourou pour servir de salle de simulation ;
- cinquante (50) enseignants sont recrutés pour les écoles de l'INFAS dans les localités d'Abidjan, Bouaké, Korhogo, Aboisso, Daloa, Abengourou.

L'action sera réalisée à hauteur de 3,5 milliards de FCFA.

Concernant l'amélioration de l'offre de services adaptés à la mère, au nouveau-né et à l'enfant

- quatre-vingts (80) médecins généralistes seront formés à la pratique de la chirurgie essentielle (césarienne, appendicectomie, cure herniaire et grossesse extra utérine) ;
- quatre (4) unités mère-kangourou seront construites dans les régions sanitaires du Tchologo (Ferké) du Gontougo (Transua), du Kabadougou (Madinani) et du Folon (Kaniasso) ;
- cinquante (50) prestataires de santé non formés en technologie contraceptive (pose et retrait DIU, implant) seront coachés.

Toutes les activités d'amélioration de l'offre de services adaptés à la mère, au nouveau-né et à l'enfant seront menées pour un coût global de 5,8 milliards FCFA.

Pour ce qui est du renforcement de la disponibilité des produits de santé (produits sanguins, vaccins, médicaments et intrants stratégiques) en quantité suffisante

- 100% des vaccins seront disponibles à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- au moins 250 000 poches de sang seront collectées ;
- trois cents (300) gestionnaires de dépôt de sang seront formés ainsi que 1000 personnels médicaux et paramédicaux sur les bonnes pratiques transfusionnelles et sur l'usage de l'outil de traçabilité des produits sanguins.

Le coût global au titre de ces activités est de 15,5 milliards de FCFA.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

Au titre de l'intensification de la lutte contre les maladies

Les résultats attendus de l'intensification de la lutte contre les maladies se déclinent comme suit :

- **Cancer**

- quinze mille huit cent quarante (15 840) femmes âgées de 25 à 49 ans seront dépistées du cancer du col de l'utérus par test HPV et/ou traitées par thermo ablation ou par résection à l'anse diathermique. Les régions prioritaires bénéficiaires sont Abidjan, Bouaké et Daloa ;
- six cent cinquante (650) patientes atteintes de cancer du sein bénéficieront de la gratuité des thérapies ciblées, et/ou d'une chirurgie mammaire et/ou d'une subvention de la radiothérapie.

- **Vaccination**

- 95% des enfants seront complètement vaccinés avant 12 mois en Penta 3 ;
- 95% des enfants seront vaccinés contre la Rougeole/Rubéole avant 12 mois ;
- 90% des filles âgées de 9 ans seront vaccinées contre le Papillomavirus Humain (HPV) et
- Passer de 40% à 70% de la population cible (12 ans et plus) complètement vaccinées contre la COVID 19.
- trois (3) dépôts régionaux de vaccins et consommables seront construits à San Pedro, Odienné et Bondoukou ;

- **Nutrition**

- 80% des enfants malnutris (MASsc, MASc) seront soignés ;
- Deux mille trois cent quarante-trois (2 343) Etablissements de santé offrent des services de nutrition (Unités Nutritionnelles Thérapeutiques Ambulatoires fonctionnelles, ANJE) dans les 113 districts sanitaires.

- **VIH/Sida**

- 89% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique à l'égard du VIH en fin 2023 ;
- 81,5% des personnes qui connaissent leur statut sérologique à l'égard du VIH seront mises sous traitement ARV en fin 2023 ; et
- 85,7% des personnes vivants avec le VIH sous traitement ARV auront une charge virale supprimée.

- **Tuberculose**

- huit (08) appareils GeneXpert seront installés dans le cadre de la décentralisation de l'outil moléculaire pour le diagnostic de la tuberculose.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- **Paludisme**

- quinze (15) fourgonnettes seront acquises pour améliorer la disponibilité des médicaments et intrants jusqu'au dernier Km. Ainsi,
 - * 138 883 cas de paludisme diagnostiqués et confirmés chez la femme enceinte seront pris en charge gratuitement ;
 - * 2 982 007 cas de paludisme diagnostiqués et confirmés chez les enfants de 0 à 4 ans seront pris en charge gratuitement ;
 - * 1 266.880 enfants et 959 886 femmes enceintes recevront la MILDA.
- six (06) districts sanitaires bénéficieront de traitement des gîtes larvaires à travers l'épandage d'insecticide par les drones ;
- au moins 80% des femmes enceintes vues en CPN bénéficieront de 3 doses de Sulfadoxine pyriméthamine pour la prévention du paludisme.

Le coût global au titre de ces activités est de 45 milliards de FCFA ●



25. | **MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ASSAINISSEMENT
ET DE LA SALUBRITÉ**



I. Rappel des principales missions du Ministère

La mission principale du ministère est d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'alimentation en eau potable, d'assainissement, de drainage, de Salubrité et de lutte contre les nuisances.

II. Réformes majeures pour 2023

Pour 2023, ces différentes réformes sont attendues :

1. la Réforme de l'Office National de l'Eau Potable est effective ;
2. la Réforme de la gestion des Fonds sectoriels de l'Hydraulique urbaine (FNE, FDE) est faite ;
3. la Révision du contrat d'affermage du service de distribution publique urbaine d'eau potable en Côte d'Ivoire est faite ;
4. l'adoption de l'avant-projet de loi portant Code de l'Hygiène et de la Salubrité est effective ;
5. la loi portant Code de l'Assainissement et du Drainage est élaborée ;
6. la stratégie nationale de l'assainissement et du drainage est élaborée et adoptée ;
7. le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social. A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

Les projets majeurs du Ministère de l'Hydraulique de l'Assainissement et de la Salubrité couvrent les trois secteurs eau, assainissement et salubrité.

1. Projets majeurs à finaliser en 2023

Projets majeurs à finaliser dans le secteur de l'Eau :

- mille quatre cent (1400) titres de propriété seront créés et 450 clôtures des ouvrages seront construits dans le cadre du projet d'Immatriculation foncière des ouvrages de production en eau potable ;
- cinq mille (5000) PMH seront réparées, 2200 PMH seront remplacées et 100 Forages seront réalisés dans le cadre du projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement PA-PSGOUV ;
- les travaux de dispersion de la production seront réalisés dans les quartiers nord d'Abidjan (Abobo et Cocody), et 26 500 km de conduites seront posées ;



Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- trente-six (36) barrages seront réhabilités dans le cadre du Projet de réhabilitation des Dignes et Seuils des retenues d'Eau d'Adduction en Eau Potable ;
- deux (02) châteaux d'eau de 5000 m³ chacun à Cocody-Béssikoi et Abobo Baoulé seront construits dans le cadre du Programme de renforcement du réseau d'eau potable d'Abidjan ;
- une station de 500m³/h et trois châteaux dans les Abengourou, Ettienkro et Kodjina sera construit dans le cadre du Projet d'alimentation en Eau Potable à partir de la ville d'Abengourou et des villes environnantes à partir du fleuve Comoé ;
- une station de traitement de 240 m³/h, un château d'eau de 1000 m³ seront construits et 7.5 km réseau de distribution d'eau potable sera posé dans le cadre du Projet d'alimentation en Eau Potable (AEP) d'Aboisso ;
- le Projet d'approvisionnement en Eau Potable (AEP) des villes de Bouna et Bondoukou. Les travaux de réhabilitation seront achevés ;
- le Projet de construction d'un seuil et de pose de canalisation à Tafiré est réalisé ;
- le Renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de BOUAKE à partir du fleuve Bandama se poursuivra. Ce projet d'un coût de 18,80 milliards s'achèvera en 2023 ;
- le Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan par la construction d'une station de traitement de 150 000 m³/jr sur la lagune AGHIEN d'un coût de 110,48 milliards, s'achèvera en 2023 ;
- le Projet d'alimentation en eau potable des régions de GAGNOA et SINFRRA et des localités environnantes se poursuivra en 2023. Il a démarré en Octobre 2022 pour un montant de 16 milliards. A fin 2023, 40 localités seront alimentées.

Projets majeurs à finaliser dans le secteur de l'Assainissement et de la salubrité :

- le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) financé par la Banque Mondiale à hauteur 157 milliards de francs CFA se poursuivra à Abidjan et dans les villes de Grand Bassam, Dabou, Sikensi, Toumodi, Yamoussoukro, Tiébissou, Djebonoua, Bouaké, Korhogo, Sinématiali, Ferkessedougou, Ouangolodougou, Duékoué, Guiglo, Bloléquin ;
- dans le cadre du Projet d'Aménagement de Gestion Intégrée du Bassin Versant du Gourou (PAGIBVG), d'un montant de 32 716 000 000 FCFA, la réalisation de la station de pompage, l'équipement et mise en route de l'unité de valorisation des déchets ;
- de Programme d'amélioration durable de la situation de l'assainissement et de drainage de la ville d'Abidjan (PADSAD) s'élève à 54 995 434 880 FCFA : la construction de la station de boues de vidange d'Anyama et le raccordement de 10 000 ménages au réseau d'eaux usées à Abidjan ;



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- le Projet d'amélioration de la gestion des matières de vidange (PAGEMV), financé à 31 341 625 460 FCFA : démarrage de la construction de 13 stations de boues de vidange ;
- le Projet de latrinsation des écoles et des ménages en milieu rural pour un coût de 3 350 000 000 FCFA. Ainsi seront construits 1800 latrines dans les écoles et 6000 latrines dans les ménages pour l'année 2023 ;
- le projet « Ouverture de décharges d'ordures ménagères », pour une dotation de 150 millions de francs CFA pour la purge des droits coutumiers des sites à Toumodi, Tiébissou, Bouaké et Ouangolodougou ;
- la mise en place de quatre (04) unités de valorisation des déchets solides ménagers et assimilés à Worofla, Yamoussoukro, Grand Bassam et Bouaké ;
- le Projet « Centre d'enfouissement Technique » pour un budget de 500 millions de francs CFA, permettra d'assurer le suivi, le contrôle et la construction du 3^{ème} casier du CVET de Kossihouen.

2. Projets majeurs lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

- le Projet de Renforcement de l'alimentation en eau potable de 12 villes (Daloa, Divo, Tanda, Mankono, Séguela, Katiola, Touba, Odiénné, Sassandra, Grand Lahou, Boundiali) visant à l'Alimentation en eau potable selon les normes démarrera ;
- le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) estimé à 157 milliards FCFA sera à 35% à fin décembre 2023 ;
- le Projet d'Assainissement et d'Amélioration du Cadre de vie du District Autonome d'Abidjan (PAACA) avec un coût global de 40 995 979 980 FCFA sera à 20% à fin décembre 2023 ;
- le Projet de d'installation de 1000 unités solaires de pompage et de traitement d'eau clé en mains se poursuivra. Ce projet est financé par l'Etat et la BIDC à hauteur de 35, 9 milliards. Ce projet a démarré en 2022 et se poursuivra en 2023. Le taux d'exécution à fin 2023, sera de 35% ;
- la mise en place de trois (03) unités de valorisation des déchets solides ménagers et assimilés à Worofla, Yamoussoukro, et Bouaké pour un taux d'avancement de 45% ;
- le Projet d'Assainissement de la Commune de Yopougon (PACY) pour un coût de 85 milliards de francs FCFA : les travaux démarreront.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

3. Projets majeurs à lancer en 2023

- le Programme d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement (PASEA) pour un coût de 125 milliards de francs CFA ; à fin décembre 2023, les études seront entamées ;
- une station de traitement d'eau potable, 5 châteaux d'eau, 2 bâches, fourniture et pose de canalisations fonte et PVC seront réalisés dans le cadre du Programme d'Alimentation en Eau Potable des villes de Gueyo, Issia, Daloa ainsi que les localités environnantes ;
- la construction des deux châteaux de 5000 m³ démarrera dans le cadre du Projet de Construction de deux châteaux d'eau à Gonzague et à l'INJS ;
- la Construction de deux réservoirs à Gonzagueville pour le renforcement de la capacité de stockage d'Abidjan Sud (2 réservoirs) sera lancée. Ce projet sera financé à hauteur de 14 milliards par la BOAD ;
- la Construction de deux barrages excréteurs de Bingerville pour un coût de 4,5 milliards francs CFA ●



26. | **MINISTÈRE DE LA PROMOTION
DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE
LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption (MPBGLC) a pour missions principales de : (i) promouvoir au sein du secteur public, du secteur privé et de la société civile, la culture de transparence, d'autocontrôle et d'évaluation au moyen d'instruments appropriés et d'indicateurs de performance systématique ; (ii) moraliser la vie publique et consolider les principes de bonne gouvernance ainsi que la culture du service public ; (iii) mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des réformes liées à la bonne gouvernance ; (iv) participer activement à la mise en œuvre et à la promotion des stratégies et mécanismes pour endiguer le phénomène de corruption et des malversations économiques ; (v) participer à la promotion de la culture du refus de la corruption ; (vi) recueillir et diffuser les informations dans le domaine de la corruption et la mise en place de la plateforme de dénonciation.

II. Réformes majeures pour 2023

1. Plan national de formation en bonne gouvernance et lutte contre la corruption

Un plan national de formation sera adopté par le gouvernement sous forme d'une Communication en Conseil des Ministres (CCM) au mois de janvier 2023 pour contribuer à promouvoir au sein de la société ivoirienne la transparence et l'intégrité, le leadership par les valeurs, et la lutte contre la corruption.

Le plan national de formation coûte trois milliards (3 000 000 000) de FCFA cofinancé par le Budget de l'Etat, l'AFD, le Secteur privé et d'autres partenaires financiers.

2. Plateforme de dénonciations des actes de corruption et infractions assimilées (SPACIA)

Une communication en Conseil des Ministres relative à la Plateforme web fonctionnelle et accessible au public pour dénoncer les actes de corruption et infractions assimilées, sera faite au mois de février 2023.

3. Elaboration du Décret d'obligation de mise en place de dispositifs de conformité anti-corruption dans les entités publiques et privées que le décret de mise en place d'un Bureau National de Conformité

Il s'agira de faire adopter le Décret d'obligation de mise en place de dispositifs de conformité anti-corruption dans les entités publiques et privées ainsi que le décret de mise en place d'un Bureau National de Conformité chargé d'accompagner et faire le suivi de l'application du Décret au sein des entités publiques et privées.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

Une communication en Conseil des Ministres est prévue pour le mois de janvier 2023

4. Élaboration de la politique de protection des lanceurs d'alerte

Une politique de protection des lanceurs d'alerte sera élaborée pour renforcer les dénonciations et booster la lutte contre la corruption. Dans ce cadre, un Décret portant protection des lanceurs d'alerte sera préparé et soumis au Gouvernement au mois de février 2023. Également, une Communication en Conseil des Ministres sera élaborée et introduite au mois de février 2023.

5. Le Renforcement de la communication et de la sensibilisation sur la promotion de la bonne gouvernance et les méfaits de la corruption

Un dispositif d'information régulière sur la lutte contre la corruption sera mis en place pour sensibiliser constamment la population sur les méfaits de la corruption. Il est financé à hauteur de trois cents quinze mille (315 000 000 F CFA) par l'Etat et la Coopération allemande (GIZ).

6. Production d'un rapport national sur la perception de la corruption en Côte d'Ivoire

Une communication en Conseil des Ministres sur les décisions de lutte contre la corruption est prévue pour le mois de février 2023 pour un coût de deux cents trente millions (230 000 000 FCFA) financé par le Budget de l'Etat et la Banque mondiale. L'état d'avancement actuel des travaux est de 10%

7. Indice National de la Gouvernance (ING)

L'évaluation et le suivi de la gouvernance et l'efficacité du secteur public en Côte d'Ivoire seront assurés avec la production en 2023 d'un Indice National de la Gouvernance (ING) dont l'état d'avancement actuel est de 30% avec un coût global de trois cents millions (300 000 000) de FCFA financé par le PUNUD et l'Etat de Côte d'Ivoire.

8. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

III. Projets majeures pour 2023

Projets à démarrer en 2023

L'académie de leadership transformateur sera créée en 2023 à Yamoussoukro avec la mise en place d'un centre d'excellence et la formation des spécialistes en bonne gouvernance. Le coût global est de quatre milliards (4 000 000 000 FCA) financé par le Budget de l'Etat, la Corée du Sud (**Koica**) et l'Académie de Vienne. Une communication en Conseil des Ministres est prévue pour février 2023 afin de faciliter le démarrage du projet.

Le taux d'exécution sera de 30% % à fin décembre 2023 ●



27. | **MINISTÈRE DE SOLIDARITÉ
ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MSLP) a pour missions principales : (i) de coordonner, promouvoir et mettre en œuvre les actions de solidarité, particulièrement en faveur des communautés en détresse ; (ii) de contribuer à la réduction des inégalités dans tous les domaines de vie ; et (iii) de mener des actions de lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes.

II. Réformes majeures pour 2023

En 2023, le Ministère envisage poursuivre la mise en œuvre des principales réformes engagées en 2022. Il s'agit : (i) de l'opérationnalisation du Programme Multisectoriel d'Appui au Système National des Filets Sociaux ; (ii) de l'institutionnalisation de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ; (iii) du renforcement de la gouvernance et la coordination des mécanismes nationaux de lutte contre la pauvreté et (iv) L'adoption de la stratégie nationale d'alerte précoce et de réponse rapide

1. Opérationnalisation du Programme Multisectoriel d'Appui au Système National des Filets Sociaux (PAFS).

Les résultats suivants sont attendus :

- le Registre Sociale Unique (RSU) est opérationnel ;
- le système d'information de gestion (SIG-RSU) est développé. Le socle de base du RSU est constitué des données du Programme des Filets Sociaux Productifs et de la CMU ;
- le Programme des transferts monétaire Productifs est mis en œuvre à une plus grande échelle au plan national en passant de **175 000** ménages à **200 000** ménages ;
- le mécanisme en réponse aux chocs est institutionnalisé par la prise de textes au troisième trimestre 2023 et les manuels de procédures sont élaborés.

2. Institutionnalisation de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Côte d'Ivoire

Deux (2) résultats sont attendus par la mise en œuvre de cette importante réforme :

- le projet de loi cadre de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est élaboré et transmis à la SGG en Janvier 2023 ;
- la stratégie nationale de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est élaborée et transmise à la SGG pour validation en Conseil des ministres au quatrième trimestre 2023.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

3. Renforcement de la gouvernance et la coordination des mécanismes nationaux de lutte contre la pauvreté

L'action de renforcement de la gouvernance et de la coordination des mécanismes nationaux de lutte contre la pauvreté se matérialisera par l'obtention de quatre (4) résultats que sont :

- la cartographie des stratégies innovantes de réduction de pauvreté est développée (au troisième trimestre 2023) ;
- le répertoire unique des interventions de réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire est élaboré (au dernier trimestre 2023) ;
- le guide des indicateurs nationaux de pauvreté est élaboré et disponible (au dernier trimestre 2023);
- le document sur le mécanisme de fonctionnement des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) est élaboré en mars 2023.

4. L'adoption de la stratégie nationale d'alerte précoce et de réponse rapide

La Stratégie nationale d'alerte précoce et de réponse rapide a été élaborée, elle sera transmise à la SGG au premier trimestre 2023 pour adoption.

5. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

En 2023, le MSLP a planifié la mise en œuvre de **quatre (4) projets** d'investissement prioritaires en cours et se poursuivant au-delà de 2023, dont **trois (03)** concernent la lutte contre la pauvreté et **un (01)** relatif à la mission de Solidarité du Ministère.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projet des Filets Sociaux Productifs (PFSP)

Au niveau des Filets Sociaux Productifs (**PFSP**), l'action majeure envisagée, est l'extension de la couverture des transferts monétaires aux populations vulnérables. Cette action se décompose en 2 grandes activités : (i) les transferts monétaires trimestriels de 36 000 FCFA, assortis (ii) des mesures d'accompagnement à des ménages identifiés comme très pauvres en vue de faciliter leur résilience pour une meilleure inclusion sociale en zone rurale et urbaine sur l'ensemble du territoire national, sur une période de 03 ans. Pour 2023, les résultats attendus se présentent comme suit :

- **deux cent mille (200 000)** ménages vulnérables ciblés bénéficient de transferts monétaires trimestriels de 36 000 FCFA ;
- ces **200 000** ménages bénéficient des mesures d'accompagnement pour une meilleure inclusion sociale. Ils bénéficieront de la gestion du budget familial, de la mise en place d'Associations Villageoises/communautaire d'Épargne et de Crédits (AVEC), la formation en AGR et l'Appui Agricole.

La budgétisation globale de ces deux (2) activités complémentaires se chiffre à un montant global de **30 522 468 039 FCFA** répartis selon les sources de financement suivants : **10 000 000 000 FCFA disponible sur le Budget Etat et 20 522 468 039 FCFA disponible auprès de la Banque Mondiale.**

2. Registre Social Unique (RSU)

En 2023 le Registre Social Unique (RSU) des ménages pauvres et vulnérables sera disponible et opérationnel pour un coût prévisionnel de 152 295 866 de FCFA.

3. Projet SWEDD

Le Projet SWEDD entend poursuivre ses actions sur le terrain à travers la réalisation des activités dont les résultats se présentent comme suit :

- **Soixante-quinze mille (75 000)** jeunes filles des zones ciblées seront formées en compétences de vie, genre, droits humains et VBG et en Santé Sexuelle et de la Reproduction et Planification Familiale (SSR/PF) dans les **Espaces Sûrs Scolaires** pour un coût prévisionnel de **3 567 000 000 FCFA**;
- **trois mille (3 000)** jeunes filles et **300** garçons vulnérables, reçoivent un appui alimentaire budgétisé à hauteur de **188 520 000 FCFA** ;
- **cinquante mille (50 000)** jeunes filles des zones ciblées sont formées en compétences de vie, genre, droits humains, VBG, en Santé Sexuelle, de la Reproduction et de la Planification Familiale (SSR/PF) dans les **Espaces Sûrs Communautaires** pour un budget prévisionnel estimé à **743 300 000 FCFA** ;
- des cours d'alphabétisation sont organisés à l'attention de **5 000** jeunes filles identifiées pour un coût prévisionnel de **80 600 000 FCFA** ;



Ministère de Solidarité et de la Lutte Contre la Pauvreté

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- **dix mille (10 000)** filles des Espaces sûrs et des mentors féminins bénéficient des AGR pour un budget estimé à **200 000 000 FCFA** ;
- **trois mille (3000)** jeunes filles des Espaces Sûrs (ES) sont identifiées et formées en technique et en entrepreneuriat aux métiers innovants et durables pour un coût prévisionnel de **50 000 000 FCFA** ;
- **dix huit (18 000)** filles vulnérables bénéficient de la mise en place des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) pour un budget prévisionnel de **45 000 000 FCFA**;
- **quarante mille trois cent quatre-vingt dix neuf (40 399)** jeunes filles et femmes ont leurs connaissances améliorées sur la santé sexuelle et de la reproduction pour un budget prévisionnel de **1 886 501 255 FCFA** ;
- une campagne médiatique d'un coût prévisionnel de **730 217 166 FCFA** est menée au niveau national pour favoriser le changement social et comportemental.

4. Assistance aux personnes sinistrées victimes de catastrophes, de traite des personnes, des crises survenues et des pupilles de l'Etat et de la nation

La solidarité de l'Etat, qui se traduit par l'assistance aux personnes sinistrées, est réalisée à travers les résultats à atteindre suivants :

- **dix mille (10 000)** ménages vulnérables, en détresse, sinistrés et victimes de catastrophes naturelles sont assistés par le biais d'une dotation budgétaire du Trésor estimé à **1 294 476 854 F CFA** ;
- **mille cinq cent (1 500)** personnes vulnérables victimes de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants sont assistées ;
- **trois mille (3 000)** Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) sont créées au profit des populations vulnérables ●



28. | **MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE**



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale (MEPS). A ce titre, ses principales missions sont : (i) améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent ; (ii) renforcer la gouvernance du marché du travail et veiller au respect des conditions du travail décent ; (iii) garantir aux populations l'accessibilité à une meilleure protection sociale.

II. Réformes majeures pour 2023

Neuf (09) principales réformes seront mises en œuvre au cours de l'année 2023 au sein du ministère. Il s'agit de deux (02) réformes en matière d'Emploi, de trois (03) réformes en matière de Travail et de quatre (04) en matière de Protection Sociale.

1. Les réformes en matière d'Emploi

Ces réformes concerneront :

- **la création du Fonds d'Insertion Socioprofessionnelle des Personnes en Situation de Handicap**, à travers l'adoption des textes réglementaires, conformément aux dispositions du Code du Travail de 2015. La création de ce Fonds permettra de faciliter le recrutement et/ou le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap, par la réalisation d'investissements d'appoint destinés à l'aménagement des postes de travail et à l'acquisition d'équipements techniques ou de matériels de travail adaptés ;
- **l'opérationnalisation de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF)** créé le 07 juillet 2021. Au terme de l'année 2023, la structure sera opérationnelle avec la nomination par décret du Directeur Général et par arrêté des membres des organes de gouvernance (Conseil de Gestion et Conseil Scientifique).

2. Les réformes en matière de Travail

Les réformes portent sur :

- le **Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) 2023-2027** visant à terme à accroître la proportion du travail décent dans notre pays, comporte deux principaux résultats, à savoir, la rédaction et l'adoption au premier trimestre 2023 du Programme Pays de Promotion du Travail Décent pour un coût de 50 000 000 de FCFA financé par le BIT ;
- la stratégie d'intervention de l'Inspection du Travail axée sur les résultats sera élaborée et vulgarisée au premier trimestre 2023 avec un coût de 40 000 000 FCFA financé par le BIT ;



Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- la création de l'organe de Dialogue Social en matière Santé et de Sécurité au Travail conformément au titre VII du Code du Travail vise à améliorer la gouvernance du monde du travail en matière de Sécurité et de Santé au Travail. Ainsi, il est attendu au troisième trimestre 2023 l'élaboration et l'adoption du décret portant attribution, organisation et fonctionnement du Comité Technique Consultatif pour l'Étude des questions intéressant la Santé et la Sécurité au Travail, en abrégé CTCSSST.

3. les réformes en matière de Protection Sociale

- la création du Fonds de Garantie de la Mutualité Sociale (FOMUS-CI) et la mise en place des organes de gestion, en vue de renforcer la pérennité financière des mutuelles sociales et de garantir l'accès à une meilleure couverture sociale des mutualistes et des populations. Le projet de décret portant création du Fonds de Garantie de la Mutualité Sociale (FOMUSCI) sera adopté en 2023 ;
- le renforcement de l'offre de prestations sociales. Il est attendu les résultats suivants :
 - la branche des risques professionnels en faveur des fonctionnaires et agents de l'État sera créée au troisième trimestre 2023 à travers un décret ;
 - le projet de décret de création du régime d'assurance chômage pour tous les travailleurs ivoiriens sera finalisé et transmis au quatrième trimestre 2023 ;
 - le projet de décret de création du régime complémentaire par capitalisation au profit des travailleurs du secteur privé sera finalisé et transmis à la fin du 1^{er} semestre 2023 ;
 - le projet de décret de création de la retraite-logement aux profits de tous les travailleurs (publics, privés et indépendants) sera finalisé et transmis au dernier trimestre 2023 ;
 - le projet de décret de création du régime Complémentaire des Personnalités et anciens membres du Gouvernement sera finalisé et transmis à la fin du 1^{er} semestre 2023.
- la consolidation de la mise en œuvre de la CMU, à travers notamment :
 - l'opérationnalisation, dès janvier 2023, du nouveau dispositif de **production et de délivrance « in situ » des cartes, lors de l'enrôlement** des usagers ;
 - l'élargissement du réseau des établissements sanitaires publics opérant la CMU, avec l'intégration de **556 établissements sanitaires** supplémentaires en 2023, couplée au recrutement, au déploiement et au suivi des agents d'accueil CMU ;
 - la réduction des délais de remboursement des factures par la CNAM de **45 jours à 30 jours voire 15 jours**, pour les établissements sanitaires et les officines de pharmacie partenaires ;
 - l'élargissement du panier de soins de la CMU, en vue notamment de la prise en charge totale ou partielle des maladies chroniques tels que le **diabète et l'hypertension artérielle** selon les capacités financières de la CNAM ;
 - la finalisation des études actuarielles relatives à l'équilibre financier de la CNAM.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- **l'identification et la mise en œuvre de mécanismes pérennes** de recouvrement à la source des cotisations sociales (CMU/RSTI) des acteurs du secteur informel. Un projet de CCM sera finalisé et transmis au SGG au 1^{er} trimestre 2023, pour les principaux secteurs (transport, commerce, artisanat, etc.) ;
- l'élaboration d'une communication trimestrielle sur la mise en œuvre de la CMU en liaison avec le MSHP-CMU.

4. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs du Ministère

1. Projets à finaliser en 2023

En matière d'Emploi,

environ 200 personnes vulnérables (femmes, personnes en situation de handicap, hommes de plus de 40 ans) sur le territoire national seront insérées en 2023 à travers les activités génératrices de revenu aussi bien individuelles que collectives dans le cadre du **Projet de Promotion de l'emploi des couches vulnérables**, soit un taux d'exécution prévisionnel de 64% et un financement de **70 millions** de francs CFA sur le budget de l'Etat.

En matière de Protection Sociale,

1000 Personnes Âgées bénéficieront de campagnes de dépistage des maladies métaboliques (diabète, hypertension artérielle, etc.) en 2023 dans le cadre du **Projet National d'Assistance aux Personnes Âgées (PNAPA)**, et d'octroi d'aides médicales, alimentaires et appuis financiers pour un coût estimé à **22 800 000 FCFA**, entièrement financé par l'État.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

2. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

En matière d'Emploi :

- mille (1000) personnes défavorisées (femmes, personnes en situation de handicap, hommes de plus de 40 ans) bénéficieront d'insertion socioprofessionnelle en 2023 dans le cadre du Projet d'insertion des Personnes Vulnérables (PIPV), dans les régions du Tchologo, du Kabadougou, et du Bounkani pour un financement de de 500 millions de francs CFA dans le cadre du Psgouv2 avec un taux d'exécution prévisionnel de 70% ;
- mille cinq cents (1500) personnes bénéficieront en 2023 d'une insertion professionnelle dans le cadre du **Projet de Promotion de l'Emploi Décent (PPED)** à travers la création et le financement de Micro et Petites Entreprises (MPE), dans des filières porteuses (agro-industrie et agropastoral, environnement et TIC), dans les régions du Gbêkè, de San-Pedro, du Tchologo, du Bounkani et du Kabadougou, pour un financement de de **500 millions** de francs CFA (Psgouv2) avec un taux d'exécution prévisionnel de 83%.

En matière de Travail,

deux principaux projets seront mis en œuvre avec pour résultats :

- **trente et un (31)** Directions Régionales du Travail et 61 Comités départementaux SOSTECI seront **équipés en ordinateurs de bureau pour la mise en place de la base de données locale du SOSTECI pour un coût prévisionnel de 80 400 000 FCFA**, supporté par le Trésor Public ;
- **onze (11) services en charge du travail seront réhabilités et/ou équipés à hauteur de 91 518 912 FCFA** sur le budget de l'Etat en 2023 avec un taux de réalisation à atteindre de 26,97%.

En matière de Protection Sociale,

les résultats suivants sont attendus :

- les Centres sociaux de Tengréla, Zouan-hounien seront construits et ceux de Tengréla, Zouan-hounien et Nassian seront réhabilités en 2023 pour un coût global des travaux estimé à **100 millions de FCFA** financé par l'État ;
- **vingt et un (21)** Centres sociaux seront **réhabilités et équipés en 2023 dont 10** (Sassandra, Katiola, Gagnoa, Treichville, Grand-Lahou, Mankono, Toulepleu, Ouragahio, N'guieme et Azaguié) financés à hauteur de **150 millions de FCFA** par l'État et 11 (Bangolo, Sinfra, Bouaflé, Didiévi, Kani, Abengourou, Agnibilékro, Yopougou (MACA), Akoupé – Zéudji, Port-Bouët (Jean-Foly) et San-Pedro) financé par **la Banque Africaine de Développement (BAD)** à hauteur de **424 764 165 F CFA**.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

3. Projets à lancer en 2023

Le **projet de mise en place d'un système géographique de gestion des projets et de suivi-évaluation en matière d'Emploi, Travail et de Protection sociale** sera lancé en 2023 avec la conception et l'implémentation du Système d'Information avec un coût global de **668 700 000 F CFA** entièrement financé par le budget de l'État dont **158 300 000 FCFA** de dotation reçue en 2023.

Le taux d'exécution prévisionnel est estimé à **25%** en 2023. La mise en œuvre de ce projet permettra d'améliorer la qualité des services offerts par le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale et de disposer de données fiables facilitant la prise de décision en matière d'emploi, de travail et de protection sociale ●



29. | **MINISTÈRE DE LA FEMME,
DE LA FAMILLE
ET DE L'ENFANT**



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion et de protection des familles, des femmes et des enfants. Il a pour missions principales : (i) de protéger la Femme sur le plan économique, social, politique et juridique ; (ii) de favoriser l'épanouissement des citoyens dans le cadre de la Famille ; et (iii) de protéger et promouvoir les droits de l'Enfant.

II. Réformes majeures pour 2023

Cinq principales réformes seront poursuivies et mises en œuvre au cours de l'année 2023. Il s'agira (i) du renforcement du cadre réglementaire pour la promotion du genre et de l'autonomisation de la femme ; (ii) de la promotion de la famille et (iii) de la protection et de la promotion des droits de l'enfants.

1. Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel pour la promotion du genre et de l'autonomisation de la femme

Les principales activités menées permettront concerneront :

- le document de réforme des Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) est validé au 1^{er} trimestre 2023. Cette réforme permet d'adapter les formations dans ces institutions aux nouveaux contextes et nouvelles réalités du pays en introduisant des parcours de la seconde chance, tels que les centres d'incubation. La validation du document de réforme a une incidence financière de vingt millions (20 000 000) de francs CFA ;
- le projet de Décret portant organisation et fonctionnement du Programme National de lutte contre les VBG est validé et transmis au SGG au 1^{er} trimestre 2023, pour son adoption. Ce texte vient renforcer le cadre réglementaire de la lutte contre les Violences basées sur le Genre (VBG) ;
- l'actualisation de la stratégie nationale de Lutte contre les VBG au 2^{ème} trimestre 2023, afin de prendre en compte les nouvelles vulnérabilités et être plus efficace dans la prise en charge des survivants(es) de VBG ;
- l'actualisation du document de la Politique Nationale sur l'Egalité de chance, l'Equité et le Genre 2^{ème} trimestre 2023. Le document révisé contribuera à définir les orientations et interventions susceptibles de réduire les inégalités et d'établir plus d'équité et de justice sociale ;
- le projet de Décret d'institutionnalisation des cellules genre est validé et transmis au SGG 3^{ème} trimestre 2023. Il facilite l'application de l'institutionnalisation du Genre conformément au Schéma Type de l'espace UEMOA ;



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- l'adoption de la Stratégie Nationale de l'Autonomisation de la Femme de Côte d'Ivoire (SNAF-CI) et son plan d'action 3^{ème} trimestre 2023. Il répond à la nécessité pour notre pays de disposer d'un document cadre d'orientation stratégique et de coordination des interventions, en vue d'une meilleure prise en compte de l'autonomisation des femmes dans la planification du développement.

2. Promotion et valorisation des valeurs familiales et sociétales

- un arrêté sera pris au 1^{er} trimestre de 2023 pour désigner les membres du Comité Consultatif National de Commission Nationale de la Famille (CNFA) et rendre cet instrument opérationnel ;
- la Politique Nationale de la Famille (PNFA) sera validée et adoptée au 1^{er} trimestre 2023. La PNFA vise à créer un cadre de protection, de promotion et de renforcement de l'institution familiale, en vue de lui octroyer les moyens d'assurer sa mission de moteur du développement durable et inclusif de la Côte d'Ivoire.

3. Renforcement de la protection et de la promotion des droits de l'enfants

- actualisation du document de Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE) 1^{er} trimestre 2023. Ce document se veut multisectorielle et orientée vers une prise en charge plus accomplie des besoins de l'enfant pour son développement harmonieux ;
- la Stratégie Nationale de prévention et de prise en charge des enfants et adolescents vulnérables sera adoptée au 1^{er} trimestre 2023 ;
- le Décret sur les Normes et standards des établissements de Protection et de Remplacement sera pris au 1^{er} trimestre 2023. Il a pour objet de fixer les normes et standards applicables aux Etablissements de Protection de Remplacement qui accueillent et hébergent les enfants privés de protection familiale ;
- le décret sur les familles d'accueil sera adopté au 1^{er} trimestre 2023. Son adoption vise à garantir à tout enfant séparé de sa famille, ou qui ne peut être laissé dans sa famille d'origine, ou privé de milieu familial, de vivre dans une famille de remplacement dite famille d'accueil.

4. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

En vue de maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

III. Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets à finaliser en 2023

Les projets à finaliser en 2023 sont les suivants :

- la réhabilitation de l'IFEF de Songon et le solde de tout compte seront totalement effectués pour un coût de 26 179 546 Frs CFA.
- la construction, Réhabilitation et équipement de l'IFEF Adiaké seront effectués pour un coût de 13 000 000 FCFA.
- La phase 2 du programme de coopération CI-UNICEF de protection enfants et adolescents sera exécutée à 99,76% pour un budget de 230 892 001 Frs CFA financé par l'Etat ivoirien et l'UNICEF. Ce financement permettra l'atteinte des résultats suivants :
 - des vivres et non vivres Distribués à 102 familles vulnérables du Kabadougou et du district d'Abidjan ;
 - les travailleurs des structures de bases et des Etablissements de Protection et de Remplacement (EPR) seront formés à la détection précoce des déficiences intellectuelles ;
 - 17 maraudes seront réalisées à Abidjan, Bouna, Adzopé, Abengourou et Bondoukou pour le retrait des enfants de la rue en situation de vulnérabilité ;
 - 940 enfants et adolescents, dont 229 filles, en situation de rue identifiés et pris en charge.

2. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

Les projets devant se poursuivre au-delà de 2023 sont les suivants :

- le Système Intégré de Collecte et Gestion de Données désagrégées (SICGD) sur les thématiques femme, famille et enfant sera exécuté à 54,86% sera poursuivi dans sa conception, pour un cout de 50 100 000 FCFA sur le budget de l'Etat ;
- les travaux de réhabilitation et d'extension de l'Institution de Formation et d'Education Féminine (IFEF) de Dabou, pour un taux de réalisation de 36,39% se poursuivront ;
- l'appui à la promotion du genre, de la femme et de la famille sera accentué, pour un coût de 40 000 000 FCFA. Cet appui financier aboutira aux résultats suivants :
 - l'organisation de séances de formation des femmes et des jeunes filles à la gestion financière, gestion des coopératives, l'entrepreneuriat et au leadership ;
 - l'organisation de séances de sensibilisation, à travers la production d'affiches et la distribution brochures et prospectus résumant les textes réglementaires sur la représentativité des femmes aux assemblées élues ;
 - l'organisation d'émissions sur les radios de proximité dans le Grand-Abidjan, les régions du Gbêkê,



Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

du Kabadougou, du Haut- Sassandra, du Grands-Ponts et du Poro ;

- l'organisation de séances de sensibilisation des groupements professionnels (CGECI, FPME, Chambre de commerce,) sur la loi sur les quotas à Abidjan, Assinie, Aboisso, Adzopé et Bouaké ;
- l'organisation de campagnes de sensibilisation des chefs religieux, chefs traditionnels, leaders communautaires sur l'importance du renforcement de la représentativité des femmes dans les assemblées élues et dans tous les secteurs d'activité ;
- l'appui au renforcement des capacités nationales de lutte contre les Violences Basées sur le Genres (VBG) étant pour un coût de 191 823 994 Frs CFA. Cet appui permettra la réalisation des activités suivantes :
 - l'assistance (prise en charge médical, psychologique, appui en AGR...) de tous les survivants de VBG déclarés dans les centres sociaux ;
 - le renforcement de capacités des acteurs et des dispositifs de prévention et de prise en charge ;
 - la sensibilisation de masse des populations en milieu urbain et rural pour l'élimination des VBG ;
 - la réalisation des missions de suivi des activités des plates-formes de lutte contre les VBG ;
- les travaux de réhabilitation, extension, construction et équipement de complexes socioéducatifs à 34,37% d'exécution, seront poursuivis, pour un coût de 67 966 934 F CFA. Les résultats attendus sont :
 - la construction du bâtiment R+1 abritant le CES et des bureaux du complexe de Dabakala seront achevées ;
 - la réhabilitation du Centre de Protection de la Petite Enfance (CPPE) de Grand Gbapleu est achevée ;
- le Programme de Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables sera poursuivi, pour un coût de 145 000 000 Frs CFA financé par l'Etat. Les résultats attendus sont :
 - 10 équipes pluridisciplinaires de rue reçoivent des appuis financiers et techniques ;
 - les ONG et structures partenaires reçoivent des appuis en vivres et non vivres ;
 - la prise en charge médicale des enfants en rupture sociale est assurée ;
 - les structures partenaires de prise en charge reçoivent des appuis en kits d'assistance médicale ;
 - les parents et les enfants sont formés en compétences parentales et la création d'AVEC ;
 - le Suivi-Évaluation des activités est réalisé ;
- les travaux de réhabilitation, extension, et équipement de de 02 centres d'accueil et d'encadrement des enfants en situation de vulnérabilité (Centre éducatif de Marcory zone 4C, Centre de transit et d'accueil d'Agboville) exécutés à 60,96%, se poursuivront, pour un coût de 67 900 000 Frs CFA. Les objectifs à atteindre sont :
 - l'achèvement des travaux de VRD et de construction du bâtiment administratif, du bâtiment dortoir et



Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

d'un préau, au titre du centre éducatif de Marcory 4 ;

- au titre du Centre de transit et d'accueil d'Agboville, une aire de jeu aménagée, un entrepôt, une salle d'accueil et une infirmerie seront construits et la salle de formation sera réhabilitée ;
- le projet d'Autonomisation de la Femme rurale se poursuivra, pour un coût de 110 000 000 Frs CFA financé par l'Etat. Les résultats attendus sont :
 - la création et l'équipement de Centres d'alphabétisation ;
 - les femmes et les jeunes filles rurales lisent et écrivent ;
 - la formation des relais communautaires en alphabétisation fonctionnelle ;
 - la dotation des coopératives de femmes rurales en matériels et outillages techniques, véhicules de ramassage et de commercialisation des produits, et magasins de stockage et de conditionnement des produits ;
 - la formation des femmes rurales et des relais communautaires en gestion, éducation financière, management et sur les techniques agricoles en droits humains et en compétences de vie sociale ;
 - l'organisation des missions de suivis ;
 - la construction des bâtiments industriels et des magasins ;
- le programme Usines des Femmes de Côte d'Ivoire (USIFEM) exécuté à 17,65%, sera poursuivi sur l'étendue du territoire, pour un coût de 300 000 000 Frs CFA. Cet appui servira à :
 - l'acquisition des matériels semi industriels ;
 - la formation des femmes en compétences managériales et en techniques culturelles.
- la prise en charge des orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH/sida sera poursuivie sur l'étendue du territoire, pour un coût de 2 585 007 999 Frs CFA cofinancé par l'Etat ivoirien, le Gouvernement américain, à travers le PEPFAR et l'UNICEF. Les résultats attendus sont :
 - offrir des services directs, des soutiens juridiques et judiciaires à 225 000 Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) ;
 - apporter un appui financier à 300 ONG et organisation et une assistance technique aux travailleurs sociaux engagés dans les soins et soutien aux OEV et leurs familles ;
 - former 877 membres des ONG et acteurs engagées dans la réponse en matière de soins et soutien aux OEV ●



30.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE, DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE**



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA) a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Enseignement Technique, de Formation Professionnelle et d'Apprentissage. Il a pour missions principales de : (i) Répondre à la demande en formation des populations pour leur insertion dans la vie active en vue de favoriser leur promotion socioprofessionnelle ; et de (ii) Satisfaire aux besoins du secteur productif en personnels qualifiés pour améliorer la performance et la compétitivité notamment celle du secteur privé.

II. Réformes majeures pour 2023

Les Grandes Réformes à opérer au titre de l'ETFPA, portent sur la réforme des parcours de formation professionnelle ; la réforme des Structures sous tutelle ; et la réforme des Examens et Concours.

1. La réforme des parcours de formation professionnelle

Dans le cadre de cette réforme, deux (02) projets de décrets seront pris, entre mars et juillet 2023 :

- un (01) projet de décret relatif aux nouveaux parcours de formation professionnelle ;
- un (01) projet de décret instituant et organisant les passerelles entre les ordres d'enseignement.

2. La réforme des Structures sous tutelle

Cette réforme concerne 06 structures sous tutelle que sont : le FDFP, l'AGEFOP, l'IPNETP, le CIDFOR, le CPNTIC, l'EIBMA. Six (06) projets de décrets seront pris dans le cadre de cette réforme dont celui du FDFP en 2023.

- un (01) projet de décret relatif au FDFP au plus tard en décembre 2023 ;
- cinq (05) autres projets de décrets en 2024 relatifs à l'AGEFOP, l'IPNETP, le CIDFOR, le CPNTIC et l'EIBMA.

3. La réforme des Examens et Concours

Cette réforme aboutira entre juillet et décembre 2023 à la prise de cinq (05) textes :

- la révision du manuel de référence des examens et concours ;
- la révision de la maquette des examens et concours ;



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- la prise de 03 arrêtés :
 - (01) arrêté relatif aux modalités d'organisation des examens ;
 - (01) arrêté relatif aux modalités d'organisation et de délibérations des concours pédagogiques ;
 - (01) arrêté relatif aux modalités d'organisation et de délibérations des concours scolaires.

4. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets à achever en 2023

Les projets à achever en 2023 sont les suivants :

- le Lycée Professionnel Sectoriel de Botro, dans la région du Gbêkê, sera construit et équipé dans le cadre du C2D2 pour un coût de 3 159 194 981 FCFA ;
- le Centre de Développement et de Gestion des Curricula de Cocody sera construit et équipé pour un coût de 2 133 243 439 FCFA ;
- le Centre de Formation aux Métiers des Energies Renouvelables sera construit et équipé pour un coût de 6 559 570 000 FCFA ;
- la purge des droits coutumiers des sites destinés aux nouveaux projets de construction d'établissements dans les localités d'Adaou, Didievi, Korhogo, Séguéla, Sinfra, Soubré et de Yamoussoukro sera effective en 2024 sur le budget de l'Etat ;
- la première phase des travaux de réhabilitation et d'équipement de 2 établissements (EBP de Yamoussoukro et CFP d'Alépé) ;
- la première phase des travaux de réhabilitation et d'équipement du CET d'Adzopé et du Lycée Technique de Bouaké sera achevée respectivement en août et en décembre 2024. Ces travaux portent sur un montant de 3,8 milliards de FCFA pour le CET d'Adzopé et pour le LT de Bouaké (343,9 millions FCFA) ;
- mille (1000) travailleurs seront certifiés grâce au processus de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ; Le coût total au titre des projets est de 4 636 849 054 de FCFA grâce au financement des bailleurs ;



Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- les travaux d'aménagement des salles de classes des établissements de l'ETFPA sur toute l'étendue du territoire national. Ce projet est financé par l'Etat à hauteur d'une valeur de 400 000 000 FCFA ;
 - deux mille (2000) jeunes apprenants seront équipés en kits de protection individuelle ;
 - les établissements de l'ETFPA au nombre de 15 seront équipés en matériels didactiques pour accompagner les établissements à ouvrir les nouvelles filières BT ;
 - dix (10) programmes de formation de l'ETFPA seront rénovés en lien avec les branches professionnelles. Ce sont : Maçonnerie, Peinture Bâtiment, Electricité d'Equipement, Froid Climatisation, Sanitaire Social, Bâtiment Chantier Gros Œuvre, Bâtiment Métreur Gros Œuvre, Electromécanique, Maintenance Véhicule et Engin et Menuiserie Ebénisterie. Le coût estimatif de ces actions est de 200 000 000 FCFA et est financé par l'État ;
 - les capacités de 200 personnels administratifs et enseignants seront renforcées ;
 - les capacités de 500 maîtres d'apprentissage seront renforcées ;
 - quinze (15) élèves de la première promotion de ces classes préparatoires seront formés à partir de septembre 2023. Le coût estimatif de cette activité est de 400 000 000 FCFA et est financé par l'État ;
 - dans le cadre de la formation qualifiante à visée d'insertion rapide :
 - 2500 jeunes seront formés dans le cadre de projets d'insertion ;
 - 500 jeunes seront formés dans six (6) parcours aux métiers de la Grande distribution ;
 - La formation de 1 700 jeunes sera poursuivie dans le cadre du Programme Spécial d'Appui à l'Insertion des jeunes dans les régions Nord ;
 - 18 000 jeunes dont 7 000 en 2023 seront formés dans le cadre du PEJEDEC 3 (AGEFOP) ;
 - Le coût total pour la réalisation de ces activités en 2023 est de 2 415 112 350 FCFA ;
 - au titre de la construction et équipement d'infrastructures d'apprentissage :
 - deux (2) Centres de Formation d'Apprentis seront construits et équipés à Gagnoa et Yopougon ;
 - dix (10) ateliers utilisés dans le cadre de l'apprentissage seront réhabilités et équipés à Abengourou, Abidjan, Botro, Bouaké, Daloa, Daoukro et Ferkessédougou ;
 - cinq (5) champs-école seront créés ;
 - deux (2) Garages-école seront construits et équipés.
 - deux (2) Unités Mobiles de Formation seront acquises dans les régions du Tchologo et de Bounkani.
- Le coût total au titre de cette activité est de 8 168 000 000 de FCFA financé par le budget de l'Etat et le C2D2.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

2. Projets devant se poursuivre au-delà de 2023

- les travaux de gros œuvres de 7 établissements de formation Professionnelle dans les localités, d'Abobo-Ebimpé, Dabakala, Diabo, Gbéléban, Kong, Korhogo et de Yamoussoukro seront réalisés à 50 % à fin décembre 2023 ;
- les travaux de construction du Lycée Technique et Professionnel de Daloa dans le district de Sassandra-Marahoué d'un coût de 13 547 920 283 FCFA et financés par le FKDEA seront réalisés à hauteur de 20% à fin décembre 2023 ;
- les travaux de construction et d'équipement de 3 centres de formation professionnelle à Dimbokro, Dabou et Agboville ainsi que du Département Agriculture de l'IPNETP d'un coût de 32,9 milliards de FCFA et financés par la BID seront réalisés à hauteur de 20% ;
- dans le cadre du déploiement de l'Apprentissage, 1 000 jeunes seront formés grâce à l'appui du PEJEDEC 3 (AGEFOP) dont 6 000 en 2024 et 5 000 en 2025 ;
- la deuxième phase des travaux de réhabilitation et d'équipement des Lycées Techniques d'Abidjan et de Yopougon, du LPC Yopougon et du CBCG Abidjan est réalisée pour un coût de 30 990 000 000 FCFA et financés par l'entreprise OMNITRAVAUX. Ce projet prend fin en août 2024 ●



31. | **MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA FRANCOPHONIE**



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de la Culture et la Francophonie a pour missions principales de défendre, protéger et promouvoir le patrimoine culturel national ; d'améliorer la rentabilité économique et sociale des produits culturels et de renforcer la représentation de la Côte d'Ivoire dans les instances francophones et culturelles à l'international.

II. Réformes majeures pour 2023

Les réformes majeures attendues pour 2023 :

1. Le Renforcement du dispositif législatif

Des réformes majeures sont attendues de mars à décembre 2023 :

- finalisation du corpus réglementaire pour la définition d'une politique culturelle dans les domaines, de la préservation du patrimoine, des Industries Culturelles et Créatives, du statut des artistes ;
- projet de loi relatif à la promotion et au développement des langues nationales (adopté par le Conseil du Gouvernement le 23 novembre 2022) ;
- projet de loi relatif à l'industrie musicale ;
- projet de décrets d'application issus des lois suivantes :
 - au titre de la loi n° 2014-425 du 14 juillet 2014 portant politique culturelle nationale : **décret relatif à la promotion des costumes traditionnels**, à rédiger et enrôler en 2023 ;
 - au titre de la loi n° 2014-426 du 14 juillet 2014 relative à l'industrie cinématographique : **décret relatif à la déclaration de l'édition de vidéogramme destinée à l'usage privé**, à rédiger et enrôler en 2023 ;
 - au titre de la loi n° 2015-540 du 20 juillet 2015 relative à l'industrie du livre : **décret fixant les taux des droits perçus par les auteurs des ouvrages distribués dans les bibliothèques**, à rédiger et enrôler en 2023 ;
- **actualisation** des décrets de création des EPN : Décret de création de l'INSAAC, du CNAC, ONAC-CI, OIPC, Palais de la Culture, CNF ;
- **actualisation des quatorze (14) décrets adoptés en 2021** qui feront l'objet d'une réactualisation pour intégrer les canaux de diffusion numériques afin de pouvoir les mettre en œuvre en 2023 ;
- transformation du BURIDA :
 - commander un benchmark des pratiques de gestion des droits d'auteurs dans d'autres Etats



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

Africains connaissant un succès (janvier – juin 2023) ;

- faire l'état des lieux des directives UEMOA, CEDEAO et UA afin de mettre le BURIDA en conformité avec ces directives (janvier – juin 2023) ;
- proposer un nouveau modèle intégrant de nouveaux répertoires (cinéma, arts visuels ...) ainsi que les canaux et supports de diffusion des œuvres des différents secteurs artistiques sur les plateformes numériques (4ème trimestre 2023) ;
- actualiser les textes du BURIDA et proposer une nouvelle organisation et sa gouvernance.

2. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets à finaliser en 2023

Les projets à finaliser en 2023 portent sur les points ci-après :

- organisation du retour du Tam-Tam parleur Djidji Ayôkwè du peuple Atchan à fin novembre 2023 :
 - mobilisation des communautés de juin – octobre 2022 ;
 - cérémonie de lancement du processus de restauration du tam-tam au musée du Quai-Branly (France) – novembre 2022 ;
 - lobbying auprès du parlement et du sénat français pour l'inscription et l'adoption de la loi concernant le retour du tam-tam de février à août 2023 ;
 - construction de l'abri du tam-tam parleur au niveau du musée national à partir de février 2023 ;
 - campagne de communication autour du retour du tam-tam septembre – novembre 2023.
- six (06) directions régionales de la Culture seront réhabilitées dans les localités de Divo, Bouaké, Gagnoa, Korhogo, Abidjan et Agboville pour un coût global de 100 000 000 FCFA 2023 ;
- quatre (04) études (archéologique, historique, anthropologique et environnementale) seront réalisées dans le cadre du projet de sauvegarde et de valorisation du Parc National des îles Ehotilé d'un coût de 100 000 000 FCFA. Ces études seront achevées en décembre 2023.



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

2. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

Les projets devant se poursuivre au-delà de 2023 portent sur :

- les bâtiments de l'INSAAC seront réhabilités à hauteur de 80 % à fin décembre 2023 ;
- la transformation du Lycée d'Enseignement Artistique de Yamoussoukro en un institut dédié aux métiers artistiques à travers une étude d'évaluation en 2023 ;
- les travaux du siège du Centre Technique National de lecture publique seront à 70% à fin décembre 2023.

3. Projets à lancer en 2023

- projet « Route de l'Esclave » au village de Kanga Nianzé. Le dossier de demande de certification du phénomène de l'esclavage transatlantique en Côte d'Ivoire sera renseigné et soumis à l'UNESCO dans la période de mars à décembre 2023 :
 - sécurisation des sites et lieux de mémoire par la prise de textes juridiques (déclarations d'utilité publique, décisions, arrêté et / ou décrets) (décembre 2023) ;
 - préservation des objets patrimoniaux découverts au cours de la mission de recherche (décembre 2023).
- **dans le cadre du projet « 'La Côte d'Ivoire hub des ICC par l'entrepreneuriat » :**
 - cinq (05) projets structurants seront identifiés dans les cinq villes abritant la CAN : Korhogo (réhabilitation du musée) ; San-Pédro, Yamoussoukro et Bouaké et Abidjan (identifier quatre (4) projets structurants avec les autorités locales autour de la culture) ;
 - structurer les chaînes de valeur, au bénéfice d'opérateurs culturels en proposant un dispositif fiscal et douanier attractif à travers :
 - * étude de marché du secteur des industries culturelles et créatives (juin 2023) ;
 - * étude portant sur le régime fiscal et douanier des Industries Culturelles et Créatives ivoiriennes afin de proposer un dispositif fiscal et douanier attractif aux opérateurs du secteur (juin 2023).
- faire de notre pays une destination privilégiée de tournages de films, un hub de l'industrie musicale, de la mode et du design à travers l'organisation :
 - accueillir au moins deux (2) tournages de film internationaux en 2023 ;
 - accueillir au moins six (6) tournages nationaux en 2023 ;
 - accueillir au moins un événement autour de la mode en 2023 ;



Ministère de la Culture et de la Francophonie

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- accueillir au moins un événement autour des arts plastiques en 2023 ;
- accueillir au moins un événement autour de la musique ;
- structurer les acteurs des ICC à travers :
 - le regroupement des acteurs culturels en deux (2) ou trois (3) faitières par secteur culturel de janvier à juin 2023 ;
 - l'accompagnement de la formalisation et la constitution légale de ces faitières (juillet à novembre 2023) ;
 - la formation de 1600 jeunes dans l'ensemble des secteurs culturels à raison de 50 jeunes par région sur l'ensemble des 32 régions de la Côte d'Ivoire de février à juin 2023 (métiers techniques autour de l'audiovisuel : son, image, photo... ; autour de la mode (patronage, finition... ; autour de la musique : son, mixage... ; gestion d'une entreprise culturelle) ;
- financer dix (14) grands projets culturels dans les quatorze (14) districts pour un montant total de 100 000 000 en 2023 ;
- établir une cartographie de toutes les infrastructures de lieux culturels publiques et privés, afin de proposer et piloter une politique d'animation culturelle dans tout le pays en 2023 ;
- faire une étude d'évaluation de la formation proposée afin de l'adapter aux besoins des professionnels du secteur culturel ;
- création d'un lieu pilote servant d'incubateur pour le développement des ICC qui permettra en 2023 la formation des acteurs, le financement de projets, le développement de partenariats ;
- organiser deux (2) événements en 2023 dans le cadre de la promotion de la francophonie ●



32. | **MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**



I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de développement durable. Il a pour missions principales de : (i) préserver l'environnement ; (ii) contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations ; et (iii) faire la promotion du développement durable.

II. Réformes majeures pour 2023

Cinq (05) principales réformes sont prévues. Il s'agit de l'adoption du nouveau code de l'environnement ; la poursuite de la mise en place d'un Groupe d'Experts National sur l'Évolution du Climat (GENEC) ; la poursuite de la mise en place d'une Agence Nationale de Gestion Intégrée du Littoral (ANAGIL) ; de la mise en place du mécanisme international de Réduction des Emissions de Gaz à Effet de Serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+).

1. Poursuite de l'Adoption du nouveau code de l'environnement

Adopté en Conseil des Ministres du 27 septembre 2022, le nouveau code de l'environnement vise à prendre en compte dans l'ordonnancement juridique national les nouveaux enjeux écologiques tels que les changements climatiques.

Au titre de l'année 2023, il s'agira de le faire adopter par les deux chambres du Parlement et d'en faire la vulgarisation.

2. Mise en place d'un Groupe d'Experts National sur l'Évolution du Climat (GENEC)

Un décret sur la mise en place d'un Groupe d'Experts National sur l'Évolution du Climat (GENEC) sera adopté par le Gouvernement, en juin 2023, afin de produire des rapports périodiques sur le climat.

3. Mise en place d'une Agence Nationale de Gestion Intégrée du Littoral (ANAGIL)

Le décret de création d'une Agence nationale de gestion intégrée du littoral (ANAGIL) déjà transmis au Secrétariat Général du Gouvernement, sera adopté par le Gouvernement, en mars 2023, en vue de pérenniser les acquis du projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières Ouest-Africaines (WACA) et d'assurer une gestion durable et intégrée du littoral ivoirien, conformément aux dispositions de la loi n°2017-378 du 2 juin 2017 relative à l'Aménagement, à la Protection et à la Gestion Intégrée du Littoral.



4. Mise en place du mécanisme international de Réduction des Emissions de Gaz à Effet de Serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+)

Une loi régissant les réductions d'émission et les titres carbonés ainsi que les textes relatifs à l'approbation et à l'homologation des projets visant les transactions carbonés seront adoptés par le Gouvernement, en Octobre 2023, en vue de régir les revenus issus de la vente de carbone.

5. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projet à finaliser en 2023

Au titre du renforcement de la lutte contre les pollutions :

- la restauration des 13 lacs de Yamoussoukro sera totalement réalisée, afin de leur permettre de jouer leur rôle à la fois touristique, écologique et sanitaire ;
- les plans d'eau envahis par les macros-déchets seront restaurés entre le Pont HKB et l'hôtel du Golf ;
- l'exercice annuel du Plan de lutte contre les pollutions accidentelles par les hydrocarbures en milieux marin et lagunaire (POLLUMAR) sera réalisé totalement.

Le coût total au titre des activités de 2023 est de 5 238 133 210 FCFA sur le budget de l'Etat.

2. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

Concernant la conception d'un Système de Remontée des Incidents Environnementaux (SRIE) :

- un prototype fonctionnel du SRIE sera réalisé ;
- le système SRIE sera opérationnel dans 5 régions pilotes.

Le coût total au titre des activités est de 80 000 000 FCFA sur le budget de l'Etat.

Pour ce qui est de la conservation de la biodiversité dans le complexe Taï-Grébo-Sapo :

- 120 personnes affectées par le projet seront indemnisées (dont 92 exploitants agricoles et 28 employés permanents) ;



Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

- un plan d'aménagement et de gestion sera mis en œuvre ;
- 20 agents de la structure de gestion seront formés sur les mécanismes de gestion efficace des corridors ;
- 500 riverains du corridor seront sensibilisés pour l'adoption d'un comportement éco-citoyen ;
- un modèle de financement pour le corridor, incluant des accords de partage des bénéfices sera conçu et développé ;
- 02 patrouilles de missions conjointes avec le Libéria seront effectuées ;
- 200 parties prenantes seront formées à la planification transfrontalière.

Le coût global des activités pour l'année 2023 est évalué à 1 939 millions FCFA répartis comme suit : Part état 74 millions FCFA et 1 865 millions FCFA pour la KfW.

Au titre de la gestion des paysages forestiers et la biodiversité en Côte d'Ivoire :

- Cinq (05) consultations seront organisées pour l'élaboration des propositions et la mise à jour du cadre institutionnel, juridique et politique sur la reconnaissance des droits fonciers ruraux dans le contexte des mécanismes de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) et de REDD+ ;
- un cadre institutionnel et juridique sur la reconnaissance des droits fonciers pour la mise en œuvre des PSE par le biais de la REDD+ sera développé ;
- 05 consultations des parties prenantes sur l'évaluation des ressources de mangrove dans les projets pilotes seront organisées ;
- 50 parties prenantes seront sensibilisées afin de lancer les processus de collaboration pour les activités de restauration de la mangrove et l'évaluation des impacts de ces activités ;
- 50 ha de la superficie forestière de mangrove pour les activités de restauration dans les sites pilotes de Sassandra et Grand-Béréby seront délimités ;
- 100 ha de mangrove seront restaurés et conservés ;
- 03 plans de gestion à mettre en œuvre dans les sites pilotes seront élaborés ;
- 05 consultations communautaires pour lancer le début de la mise en œuvre des activités de restauration forestière seront organisées ;
- 20 leaders communautaires (et des futurs formateurs) seront formés sur les aspects pratiques du projet ;
- 4 consultations dans les zones pilotes sur les attitudes et la sensibilisation au tourisme, les opportunités et les pièges possibles, l'expérience existante, les préoccupations et le niveau d'intérêt seront organisées.

Le coût global des activités pour l'année 2023 est évalué à 431 millions FCFA répartis comme suit : Part état 100 millions FCFA et 331 millions FCFA pour le FEM.



Pour ce qui est de la gestion rationnelle des Polluants Organiques Persistants Non Intentionnels (POPNI) et des diphényles éthers polybromés (PBDE) :

- 40 opérateurs du secteur des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), des Véhicules en Fin de Vie (VFV), du plastique ou de la collecte des déchets, y compris les nouvelles coopératives établies seront formées sur les directives techniques et le matériel de formation ;
- 40 représentants du Gouvernement national dont 30% de femmes, seront formés sur les directives techniques établies pour la gestion rationnelle des déchets plastiques ;
- 60 représentants municipaux dont 30% de femmes seront formés sur les directives techniques établies pour la gestion rationnelle des déchets plastiques ;
- 50 micro-formations seront organisées à l'intention de groupes ou de familles à travers le pays, sur les principes des 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) et les bonnes pratiques de tri des déchets ;
- deux (02) centres pilotes seront construits : 01 de démantèlement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et 01 de démantèlement des Véhicules en Fin de Vie (VFV) ;
- 80 opérateurs du secteur des DEEE et VFV, du plastique ou de la collecte des déchets y compris les nouvelles coopératives établies par le projet seront formés.

Le coût global des activités pour l'année 2023 est évalué à 690 millions FCFA répartis comme suit : part Etat 130 millions FCFA et 560 millions FCFA pour le FEM.

Concernant l'investissement pour la Résilience des Zones Côtières Ouest-Africaines (WACA-ResIP)

- une campagne de vulgarisation de la loi n°2017-378 du 2 juin 2017 relative à l'Aménagement, à la Protection et à la Gestion Intégrée du Littoral sera organisée à l'attention de 50% de la population cible ;
- une étude de faisabilité pour la mise en œuvre des travaux de comblement et de mise en sécurité des zones de glissements majeurs sur Grand Lahou et de débouchage et d'entretien du réseau pluvial de Grand-Lahou sera réalisée ;
- un appui financier d'un montant de 80 millions FCFA sera accordé au Réseau des maires de la zone côtière ;
- des équipements et logiciels d'une valeur de 800 millions FCFA seront mis à la disposition des structures nationales (SODEXAM, Direction de l'hydrologie, CRO, Port de San Pedro et Port d'Abidjan) ;
- 500 personnes à Grand-Lahou et dans 04 villages environnants (Braffèdon, Groguida, Lahou Kpanda et Likpilassié) bénéficieront d'un appui financier ;
- quatre (04) plantations des parcs à bois (forêts communautaires) de 5,5 ha seront réalisées ;
- 80 leaders des communautés bénéficiaires de quatre (04) villages de la région de Grand-Lahou seront formés à la gestion durable des ressources en bois au profit ;
- 15 ha de mangroves sur les berges de la lagune seront restaurés et plantés ;



- les travaux de construction de l'ouvrage de protection du cordon sableux vont démarrer.

Le coût global des activités pour l'année 2023 est évalué à 8600 millions FCFA, réparti comme suit : part Etat 200 millions FCFA et 8400 millions FCFA pour la Banque Mondiale (IDA).

Au titre de la gestion durable des Aires protégées :

- 45000 Hommes-Jours de surveillance seront réalisés sur l'ensemble des Aires Protégées ;
- 1 siège sera construit à la Direction de zone Nord-est (DZNE) de l'OIPR ;
- 1 clôture sera construite à la Direction de zone Nord-est de l'OIPR ;
- 1800 km de pistes intérieures dans l'ensemble des Aires Protégées seront entretenus manuellement ;
- 50 séances de sensibilisation seront réalisées sur la préservation des parcs nationaux et réserves naturelles ;
- 15 sessions de formation seront tenues pour les agents ;
- 22 pompes hydrauliques seront construites dans les localités riveraines du Parc national de la Comoé ;
- 150 ha de zones ciblées seront traités par des feux précoces ;
- 26 Activités génératrices de revenus (AGR) seront soutenues dont 11 au Parc national de Taï ;
- 26 Infrastructures Sociaux de Base (ISB) seront construites et équipées dont 20 au Parc national de la Comoé ;
- 4 sessions du Conseil de Gestion et 30 sessions de Comité de Gestion locale seront tenues.

Le coût global des activités pour l'année 2023 est évalué à 5 963 326 596 FCFA, réparti comme suit : part Etat 90 000 000 FCFA et à 5 839 326 596 FCFA pour les bailleurs (FPRCI, Kfw, FEM, WACA).

Concernant l'investissement forestier :

- 2000 personnes dans le Sud-ouest, l'Ouest et le Centre seront sensibilisées à la gestion des Forêts Classées (FC) et au fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ;
- des Evaluations Environnementale et Sociale Stratégiques (EESS) des Plans d'Aménagement Participatifs des Forêts Classées du Centre (Ahua, Prongbo Sérébi, Complexe Mafa, Massif Soungourou) et des Forêts Classées de catégorie 3 (Haute Dodo, Scio et Rapides Grah) seront réalisées ;
- 33 kilomètres de clôtures grillagées seront réalisés autour de la réserve de N'Zi Rivers Lodge ;
- 5 forages seront réalisés au profit de l'association féminine Malébi ;
- 750 000 plants d'essences locales seront produits par les communautés au sein des FC pour achever les 1437 ha restant sur les 10 000 ha de zone agroforestière à la limite Sud du Parc national de Taï ;
- 55 microprojets individuels et communautaires au profit des communautés riveraines autour du Parc national de Taï seront achevés ;



- 2 prix verts seront octroyés aux villages lauréats en matière de conservation de forêt autour du Parc national de Taï ;
- un rapport du suivi indépendant et de l'enquête de satisfaction du projet réalisé par l'Observatoire Indépendant pour la gestion durable des Ressources Naturelles (OI-REN) sera produit.

Le coût global des activités pour l'année 2023 est évalué à 1 milliard 795 millions 100 mille FCFA.

3. Projets à lancer en 2023

Au titre de la promotion d'une cacao-culture sans déforestation :

- l'opérationnalisation des outils de la REDD+ sera poursuivie ;
- 300 ha de parcelles dégradées seront restaurés ;
- 1100 ha de systèmes agroforestiers et d'agrosystèmes seront réhabilités et créés ;
- 3 séances de renforcement des capacités au profit d'au moins 750 bénéficiaires du projet seront réalisées ;
- 30 séances de sensibilisation à la sécurisation foncière seront réalisées ;
- 3 activités de suivi communautaire seront réalisées ;
- 3 activités d'appui aux coopératives de cacao biologique équitable créées seront réalisées.

Le coût global des activités pour l'année 2023 est évalué à 1420 millions 370 mille FCFA, répartis comme suit : Part état 130 millions FCFA et 1290 millions 370 mille FCFA financés par le Fonds Vert pour le Climat.

Concernant le paiement des Réductions d'émissions autour du Parc National de Taï (PRE) :

- une base de données des initiatives de réductions des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sera élaborée ;
- la base de données des bénéficiaires du projet sera mise à jour ;
- dix (10) missions de suivi environnemental des activités de réduction des émissions de GES seront réalisées ;
- cinquante (50) comités de gestion des plaintes seront redynamisés ;
- un plan de gestion des pestes et pesticides dans les cinq régions (Cavally, Gbôkle, Guémon, Nawa et San-Pedro) du projet sera mis en œuvre ;
- un cadre de gestion environnementale et sociale sera mis en œuvre ;
- une Mesure Rapportage et Vérification (MRV) des émissions réduites du projet sera réalisée.

Le Coût total des activités pour l'année 2023 est évalué à 1 milliard 203 millions 400 mille FCFA dont 203 millions 400 mille FCFA et 1 milliard de la part de la Banque Mondiale ●



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE



